



---

**Plan directeur des parcs,  
des équipements et  
des plateaux extérieurs  
2022-2037**

---

**Ville de Terrebonne | 30 août 2021**

---



## Remerciements

La Ville de Terrebonne remercie le Groupe BC2, qui a piloté les travaux entourant l'élaboration du Plan directeur des parcs, des équipements et des plateaux extérieurs 2022-2037 ainsi que tous les citoyens, organismes, partenaires et employés ayant participé aux consultations ou ayant contribué à sa conception.

L'élaboration de ce plan a également été rendue possible grâce à l'implication et au dévouement de l'équipe de la Division des activités récréatives et communautaires de la Direction du loisir et de la vie communautaire.

## Équipe de travail

### — Ville de Terrebonne

- **Jean-François Lévesque**, Directeur, Direction du loisir et de la vie communautaire
- **Jean-François Elliott**, Conseiller aux activités de sport et de plein air, Direction du loisir et de la vie communautaire
- **Marie-Pier Couture**, Conseillère en communication, Direction des relations avec les citoyens et des communications

### — BC2

- **Vincent Renaud**, Sports, loisirs et récréotourisme, directeur de projet
- **Claire Néron-Dejean**, Planification stratégique, directrice de projet, urbaniste
- **Guillaume Parent-Frenette**, Planification stratégique, chargé de projet
- **Louis Lauzier-Jobin**, Sports et loisirs, chargé de projet
- **Clémence Fauteux**, Architecte paysagiste, chargé de projet
- **Brigitte Lavallée**, Designer graphique
- **Maxime Paquet**, Géomaticien

## Section 1

### Mise en contexte

<b>1.1 Mandat</b> . . . . .	<b>6</b>
1.1.1 La démarche. . . . .	6
<b>1.2 Territoire à l'étude</b> . . . . .	<b>7</b>
1.2.1 Particularités du territoire . . . . .	7
1.2.2 Division en secteurs. . . . .	7
1.2.3 Liste des parcs existants . . . . .	9

## Section 2

### Portrait sociodémographique

<b>2.1 Évolution de la population</b> . . . . .	<b>12</b>
2.1.1 Une croissance forte et constante . . . . .	12
2.1.2 La structure des âges. . . . .	12
2.1.3 Population par secteur . . . . .	14
<b>2.2 Perspectives démographiques</b> . . . . .	<b>16</b>
2.2.1 Projets de développement immobilier en cours et potentiels. . . . .	16
— Faits saillants de l'analyse sociodémographique. . . . .	17

## Section 3

### Démarches de consultation

<b>3.1 Ateliers de consultation</b> . . . . .	<b>20</b>
3.1.1 Atelier n° 1 : connaissance et enjeux . . . . .	20
3.1.2 Atelier n° 2 : tendances et vision . . . . .	21
3.1.3 Atelier n° 3 : aménagement et programmation. . . . .	21
<b>3.2 Sondage en ligne</b> . . . . .	<b>21</b>
3.2.1 Terrains de sports de balle. . . . .	24
3.2.2 Terrains de tennis . . . . .	24
3.2.3 Terrains de pickleball . . . . .	24
3.2.4 Terrains de soccer et football . . . . .	24
3.2.5 Patinoires extérieures et sentiers glacés. . . . .	24
3.2.6 Parcs de planche à roulettes . . . . .	24
3.2.7 Terrains de pétanque. . . . .	24

3.2.8 Terrains de volleyball . . . . .	24
3.2.9 Terrains de basketball . . . . .	24
3.2.10 Buttes à glisser . . . . .	24
3.2.11 Parcs canins . . . . .	24
3.2.12 Appréciation des équipements aquatiques extérieurs. . . . .	25
3.2.13 Accessibilité universelle . . . . .	25
3.2.14 Profil des répondants. . . . .	26

## Section 4

### Portrait des tendances actuelles en aménagements et pratiques sportives et récréatives

<b>4.1 Tendances sociales</b> . . . . .	<b>28</b>
<b>4.2 Tendances des grands principes en aménagement</b> . . . . .	<b>29</b>
4.2.1 Offre variée au sein du réseau de parc. . . . .	29
4.2.2 Accès universel et design inclusif. . . . .	29
4.2.3 Polyvalence . . . . .	29
4.2.4 Développement durable . . . . .	30
4.2.5 Art urbain . . . . .	32
4.2.6 Design actif et rues partagées . . . . .	32
4.2.7 Inondation et aménagement de berge. . . . .	33
4.2.8 Parc pour tous. . . . .	34
4.2.9 Plein air urbain. . . . .	34
<b>4.3 Tendances en équipements sportifs, récréatifs et créatifs</b> . . . . .	<b>35</b>
4.3.1 Équipements thématiques. . . . .	35
4.3.2 Jeux d'eau . . . . .	35
4.3.3 Skatepark en béton de type « street plaza » . . . . .	36
4.3.4 Entraînement extérieur. . . . .	36
4.3.5 Patinoires extérieures réfrigérées et/ou couvertes . . . . .	37
4.3.6 Terrains synthétiques : un outil de gestion . . . . .	37
4.3.7 Activités émergentes. . . . .	38
4.3.8 Chalet de parc. . . . .	39
4.3.9 Connectivité . . . . .	39

## 4.4 Tendances par groupe d'utilisateurs des activités sportives et récréatives . 40

4.4.1 Les enfants. . . . .	40
4.4.2 Les jeunes . . . . .	40
4.4.3 Les adultes. . . . .	41
4.4.4 Les personnes âgées. . . . .	41

## Section 5

### Portrait de l'offre en matière de parcs, d'équipements et de plateaux extérieurs

<b>5.1 Méthodologie</b> . . . . .	<b>44</b>
5.1.1 Classification typologique des parcs. . . . .	45
5.1.2 Modèle théorique de la desserte des parcs . . . . .	46
5.1.3 Classification des équipements et plateaux extérieurs en fonction du groupe d'âge et des typologies de parcs. . . . .	46
<b>5.2 Inventaire des parcs</b> . . . . .	<b>48</b>
5.2.1 Classement des parcs existants par typologie . . . . .	48
5.2.2 Desserte actuelle des parcs sur le territoire. . . . .	50
5.2.3 Analyse de l'offre et objectif normatif . . . . .	52
<b>5.3 Inventaire des équipements et plateaux extérieurs</b> . . . . .	<b>53</b>
5.3.1 Les terrains de soccer-football . . . . .	54
5.3.2 Les terrains de basketball . . . . .	57
5.3.3 Les terrains de sports de balle . . . . .	58
5.3.4 Les terrains de tennis et de pickleball . . . . .	60
5.3.5 Les terrains de volleyball . . . . .	62
5.3.6 Les patinoires extérieures et les buttes à glisser . . . . .	63
5.3.7 Les installations aquatiques extérieures . . . . .	65
5.3.8 Les parcs de planche à roulettes . . . . .	66
5.3.9 Les terrains de pétanque et de fer . . . . .	67
5.3.10 Les quais d'embarcations de plein air . . . . .	68
5.3.11 Les parcs canins. . . . .	69
5.3.12 Les jardins communautaires. . . . .	69
5.3.13 Les aménagements à vocation culturelle . . . . .	70
5.3.14 La capacité d'accueil d'événements sportifs extérieurs d'envergure . . . . .	70

## Section 6

### Portrait et recommandations

<b>6.1 Diagnostic et orientations d'aménagement des parcs, équipements et plateaux extérieurs pour l'ensemble du territoire</b> . . . . .	<b>72</b>
<b>6.2 Diagnostic et orientations d'aménagement des parcs, équipements et plateaux extérieurs par secteur</b> . . . . .	<b>73</b>
— Secteur A. . . . .	74
— Secteur B. . . . .	76
— Secteur C. . . . .	78
— Secteur D. . . . .	80
— Secteur E. . . . .	84
— Secteur F. . . . .	86
— Secteur G. . . . .	88
<b>6.3 Plan d'action des investissements</b> . . . . .	<b>90</b>
<b>6.4 Critères de priorisation des investissements</b> . . . . .	<b>90</b>
<b>6.5 Programme d'investissement (court, moyen, long termes)</b> . . . . .	<b>91</b>







**Section I**  
**Mise en contexte**



## 1.1 Mandat

Le Plan directeur des parcs, des équipements et des plateaux extérieurs est un outil de planification permettant de dresser un état des lieux, d'identifier et de hiérarchiser une série d'actions à mettre en œuvre par la ville ou la municipalité intéressée à suivre de près l'évolution de ses parcs et plateaux extérieurs. Plus précisément, ce document permet de tracer un portrait du territoire, d'observer les tendances urbanistiques de développement et l'évolution de l'utilisation des parcs. Il établit une appréciation de l'état des parcs sous différents critères, incluant la typologie, les équipements récréatifs et sportifs, la présence de végétation, etc. En somme, il constitue un outil essentiel de planification stratégique pour les gestionnaires et les élus permettant de projeter les investissements futurs à réaliser.

C'est dans ce contexte que la Ville de Terrebonne désire mettre à jour son plan directeur des parcs, des équipements et plateaux extérieurs, accédant ainsi à une source d'informations pertinentes à la prise de décision. Établi sur un horizon de 15 ans (2022-2037), ce plan directeur offre un portrait clair de l'inventaire qualitatif et quantitatif du réseau actuel des parcs, ainsi que des équipements et plateaux sportifs extérieurs. Il permet d'identifier des besoins, des urgences de réfection et des interventions possibles pour améliorer l'offre et la desserte en parcs pour les dix prochaines années. Il rassemble également une vision commune des investissements financiers à réaliser et à prioriser. À titre d'exemple, ces investissements peuvent se concrétiser sous la forme de nouveaux parcs à développer ou l'ajout d'infrastructures récréatives et sportives.

### 1.1.1 La démarche

La démarche d'élaboration d'un plan directeur débute par l'analyse de la desserte en équipements sportifs et aires récréatives du territoire de la ville. Cette analyse permet de constater les lacunes et le potentiel à l'échelle de la ville. Elle constitue une évaluation générale et une appréciation de l'état des installations dans les différents parcs existants.

Un diagnostic des problématiques relevées lors de l'analyse du territoire et de l'inventaire des parcs permet ensuite d'apporter des solutions tant d'un point de vue de l'offre par type d'utilisateurs que de manière générale, visuelle ou technique. À ce titre, un portrait des tendances actuelles en aménagement agit comme inspiration ou guide à la conception de propositions adaptées aux besoins de chacun des sites répertoriés. Les nouvelles tendances en aménagement sont prises en considération tout au long du processus d'analyse, à titre comparatif, afin de recommander des installations répondant aux nouvelles demandes du marché.

Quant à l'analyse sociodémographique, celle-ci s'effectue en parallèle de l'inventaire des parcs et identifie les groupes d'âge et les secteurs en croissance. Le portrait de la population est présenté pour l'ensemble du territoire, ainsi que sommairement pour chacun de ses secteurs.

Au terme de l'analyse de l'offre en parcs et de l'analyse sociodémographique, le portrait dressé permet de mettre en lumière des objectifs d'investissement suivant les constats et les besoins populationnels, pour les dix prochaines années. Un plan d'intervention est ensuite créé et celui-ci découle des recommandations ressorties pour chaque parc.

Pour chacun des parcs, une fiche synthèse est confectionnée. Elle présente les conditions existantes, les constats, les recommandations et les priorités d'intervention sous forme de tableaux. Des investissements financiers sont ensuite proposés pour chacun des parcs, selon des priorités d'investissement étalées sur 15 ans (court, moyen, long termes).



## 1.2 Territoire à l'étude

### 1.2.1 Particularités du territoire

La Ville de Terrebonne, située dans la région administrative de Lanaudière, est délimitée au sud par la rivière des Mille-Îles, au nord par diverses municipalités de la Rive-Nord, à l'ouest par la Ville de Bois-des-Filion et à l'est par la Ville de Charlemagne.

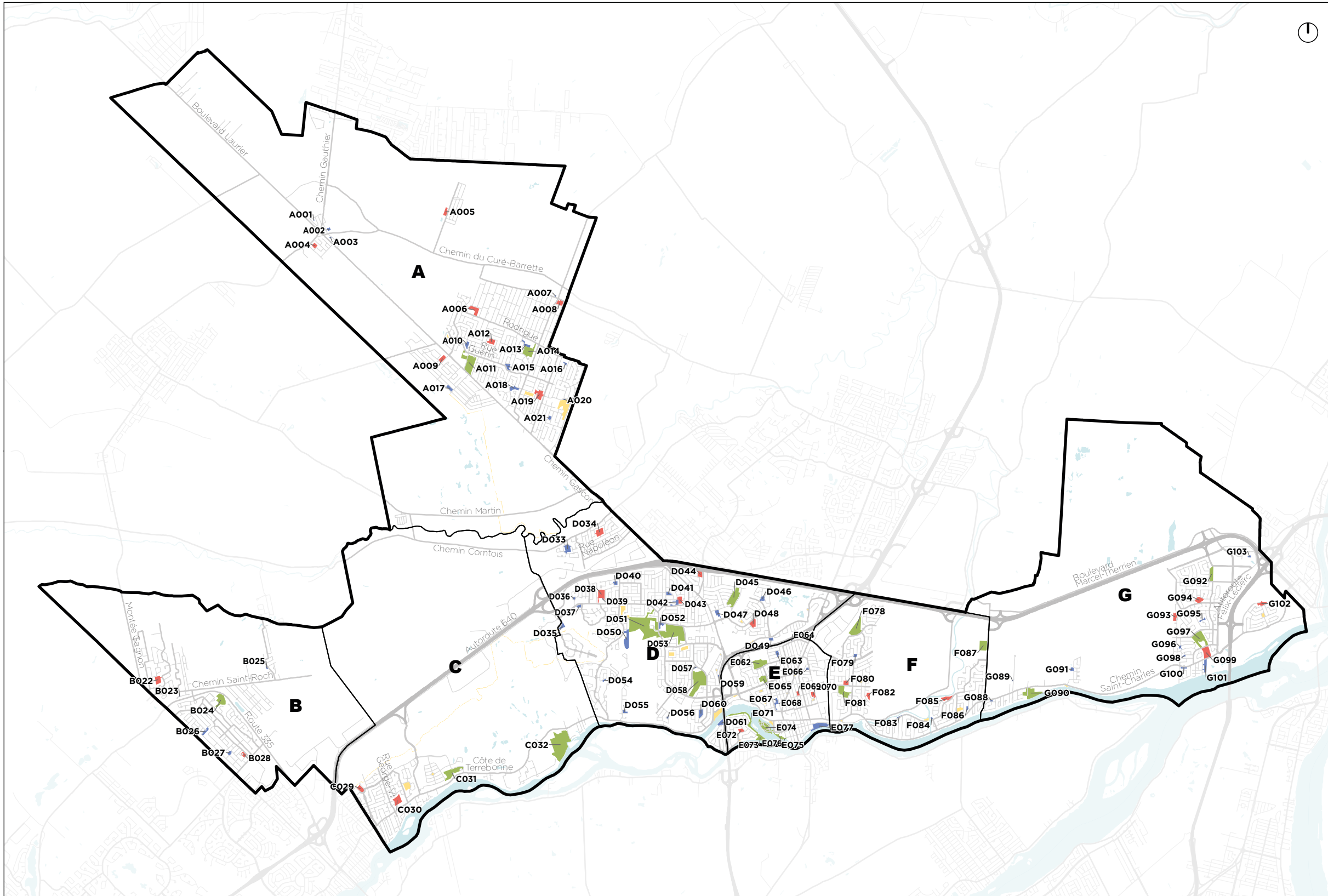
D'une superficie de 158,5 km<sup>2</sup>, le territoire de la ville est divisé et limité par des axes autoroutiers, à savoir les autoroutes 25 et 640. Une portion du territoire est occupée par des terres agricoles, ainsi que par un secteur industriel. De ce fait, les zones urbanisées se concentrent en majeure partie entre la rivière des Mille-Îles et l'autoroute 640, à l'exception du secteur de La Plaine.

### 1.2.2 Division en secteurs

Dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur des parcs, des équipements et des plateaux extérieurs, le territoire de la Ville de Terrebonne a été divisé en sept secteurs, en permettant une analyse plus approfondie. La délimitation de ces secteurs correspond essentiellement aux grandes zones socioéconomiques du territoire.

Ces sept secteurs sont délimités géographiquement par des barrières physiques, incluant la présence d'infrastructures autoroutières. Ces barrières, identifiées comme difficilement franchissables, indiquent qu'une majorité de la population à l'intérieur d'un secteur aura plus de difficulté à accéder à des parcs si elle doit sortir de son secteur. C'est pourquoi une analyse de la desserte en parc par secteur est pertinente puisqu'elle s'assure que la population aura un accès relativement aisé, à l'intérieur de son propre secteur, sans qu'elle ait à traverser une barrière physique, identifiée comme un « obstacle ». La carte suivante identifie chacun de ces secteurs au sein de la Ville de Terrebonne.

- Le **secteur A** (La Plaine) est délimité par la rue Thouin au nord, par la rivière Mascouche au sud, par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines à l'ouest et la Ville de Mascouche à l'est;
- Le **secteur B** (Saint-François) est délimité par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines au nord, l'autoroute 640 au sud, la montée Gagnon à l'ouest et un parc d'affaires à l'est;
- Le **secteur C** (Terrebonne Ouest) est délimité par la rivière Mascouche au nord, la rivière des Mille-Îles au sud, la Ville de Bois-des-Filion à l'ouest et la TransTerrebonne à l'est;
- Le **secteur D** (Terrebonne Centre) est délimité par l'autoroute 640 et la rivière Mascouche au nord, la rivière des Mille-Îles au sud, la TransTerrebonne à l'ouest et l'autoroute 25 à l'est;
- Le **secteur E** (Vieux-Terrebonne) est délimité par l'autoroute 25 au nord et à l'ouest, la rivière des Mille-Îles au sud et une voie ferrée à l'est;
- Le **secteur F** (Terrebonne Est) est délimité par l'autoroute 640 au nord, la rivière des Mille-Îles au sud, l'autoroute 25 et une voie ferrée à l'ouest et la Montée Dumais à l'est;
- Le **secteur G** (Lachenaie) est délimité par la Ville de Mascouche au nord, la rivière des Mille-Îles au sud, la montée Dumais à l'ouest et les villes de Repentigny et de Charlemagne à l'est.



**Légende**

- Municipal et urbain
- Secteur
- Voisinage
- Espace vert
- Limite secteur d'analyse
- Limite municipale

**Liste des secteurs d'analyse :**

- A** La Plaine
- B** Saint-François
- C** Terrebonne Ouest
- D** Terrebonne Centre
- E** Vieux-Terrebonne
- F** Terrebonne Est
- G** Lachenaie





### 1.2.3 Liste des parcs existants

Secteur	#	Parc	Typologie
A	A001	Parc Rose des Vents	Voisinage
A	A002	Parc-école Saint-Joachim	Voisinage
A	A003	Parc des Aînés	Voisinage
A	A004	Parc Charles-Édouard-Renaud	Secteur
A	A005	Parc Jean-Guy-Chaput	Secteur
A	A006	Parc du Geai-Bleu	Secteur
A	A007	Parc Forest	Voisinage
A	A008	Parc Trudel	Secteur
A	A009	Parc de l'Hortensia	Secteur
A	A010	Parc de l'Hémérocalle	Voisinage
A	A011	Parc Philippe-Villeneuve	Municipal
A	A012	Parc Laurier	Secteur
A	A013	Parc-école du Boisé	Voisinage
A	A014	Parc du Boisé	Municipal
A	A015	Parc des Coccinelles	Voisinage
A	A016	Parc-école l'Orée-des-bois	Voisinage
A	A017	Parc des Mésanges	Voisinage
A	A018	Parc Guillemette	Voisinage
A	A019	Parc du Ruisseau	Secteur
A	A020	Parc du Ruisseau Noir	Voisinage
A	A021	Parc Gérôme	Voisinage
B	B022	Parc Bigras	Secteur
B	B023	Parc Roch-Juteau	Voisinage
B	B024	Parc André-Guérard	Municipal
B	B025	Parc Paradis	Voisinage
B	B026	Parc de Montpellier	Voisinage
B	B027	Parc Boisvert	Voisinage
B	B028	Parc des Vignes	Secteur
C	C029	Parc de la Pommeraie	Secteur
C	C030	Parc Louis-Gilles-Ouimet	Secteur
C	C031	Parc Marcel-de la Sablonnière	Municipal
C	C032	Parc de la Rivière	Municipal

Secteur	#	Parc	Typologie
D	D033	Parc Havre-du-Lac	Voisinage
D	D034	Parc Comtois	Secteur
D	D035	Parc de la Pinière	Voisinage
D	D036	Parc de Melbourne	Voisinage
D	D037	Parc de Poitiers	Voisinage
D	D038	Parc de l'Étincelle	Secteur
D	D039	Parc-école de l'Étincelle	Voisinage
D	D040	Parc de Larochelle	Voisinage
D	D041	Parc Frontenac	Voisinage
D	D042	Parc le Castelet	Voisinage
D	D043	Parc le Castelet	Secteur
D	D044	Parc des Bois-Francs	Secteur
D	D045	Parc Joseph-Bourgouin	Municipal
D	D046	Parc des Outardes	Voisinage
D	D047	Parc des Tilleuls	Voisinage
D	D048	Parc du Gouffre	Secteur
D	D049	Parc de la Grotte	Voisinage
D	D050	Parc Vallée des Rois	Voisinage
D	D051	Parc écologique de la Coulée	Urbain regionale
D	D052	Parc-école de la Sablière	Voisinage
D	D053	Parc Angora	Municipal
D	D054	Parc de Cazaux	Voisinage
D	D055	Parc Simone-Berthiaume	Voisinage
D	D056	Parc de Pontoise	Voisinage
D	D057	Parc-école Esther-Blondin	Voisinage
D	D058	Parc Vaillant	Municipal
D	D059	Parc de Varennes	Voisinage
D	D060	Parc Longchamps	Voisinage
D	D061	Parc de Vérone	Voisinage

Secteur	#	Parc	Typologie
E	E062	Parc-école Armand-Corbeil	Municipal
E	E063	Parc Saint-Malo	Voisinage
E	E064	Parc Dumont	Voisinage
E	E065	Parc Saint-Sacrement	Urbain
E	E066	Parc Jacques-Cournoyer	Voisinage
E	E067	Parc-école Léopold-Gravel	Voisinage
E	E068	Parc-école Saint-Louis	Voisinage
E	E069	Parc Fernand-Champagne	Secteur
E	E070	Parc Léveillé	Secteur
E	E071	Parc Léandre-Beausoleil	Urbain
E	E072	Parc Daunais	Secteur
E	E073	Parc de la Pointe-de-l'Île	Urbain
E	E074	Parc de l'Île-des-Moulins	Urbain regionale
E	E075	Parc du Souvenir	Urbain
E	E076	Parc Jardins Vitré	Urbain
E	E077	Parc Donat-Bélisle	Voisinage
F	F078	Parc des Vignobles	Municipal
F	F079	Parc de Chablis	Voisinage
F	F080	Parc de Valençay	Secteur
F	F081	Parc Charles-Bruneau	Municipal
F	F082	Parc Sarrazin	Secteur
F	F083	Parc Florent	Voisinage
F	F084	Parc des Méandres	Voisinage
F	F085	Parc de l'Île-des-Lys	Secteur
F	F086	Parc Tournant des Rives	Voisinage
F	F087	Parc Dumais	Municipal

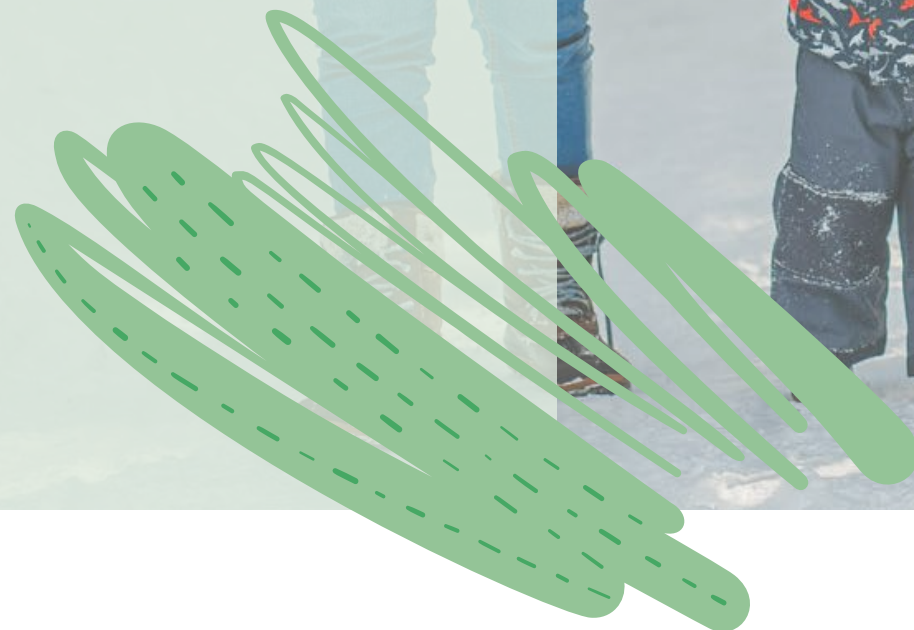
Secteur	#	Parc	Typologie
G	G088	Parc Maurice	Voisinage
G	G089	Parc Saint-Denis	Voisinage
G	G090	Parc les Berges Aristide-Laurier	Urbain
G	G091	Parc de la Volière	Voisinage
G	G092	Parc Louis-Laberge	Municipal
G	G093	Parc des Grands-Prés	Secteur
G	G094	Parc Pierre-Le Gardeur	Secteur
G	G095	Parc du Croissant	Voisinage
G	G096	Parc Fafard	Voisinage
G	G097	Parc Arc-en-Ciel	Municipal
G	G098	Parc Ludovic-Ricard	Voisinage
G	G099	Parc Pierre-Laporte	Secteur
G	G100	Parc du Havre	Voisinage
G	G101	Parc Terrasse-Mathieu	Voisinage
G	G102	Parc de l'Engouevent	Secteur
G	G103	Parc des Pionniers	Voisinage





**Section 2**

# **Portrait sociodémogra- phique**





## 2.1 Évolution de la population

### 2.1.1 Une croissance forte et constante

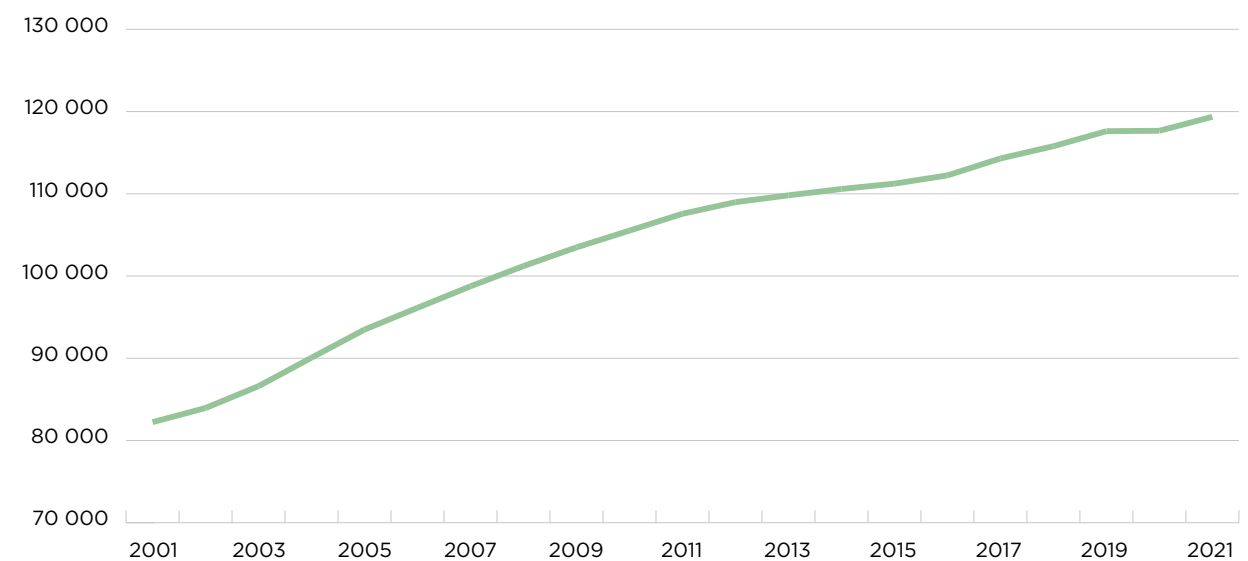
La ville de Terrebonne est en forte croissance depuis plusieurs années. Entre 2006 et 2016, la population est passée de 94 710 habitants à 111 575 habitants. Cette augmentation de 16 865 personnes représente une variation de 17,8 % et est supérieure à celle de la région métropolitaine de recensement de Montréal (RMR) qui se situait à 12,7 % et à celle de l'ensemble de la province du Québec qui se situait à 8,2 %. Cette croissance démographique importante se poursuit encore aujourd'hui alors que la ville de Terrebonne dénombre maintenant 119 360 habitants selon le décret de 2021 du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Évolution de la population 2006-2016, ville de Terrebonne, RMR de Montréal et province de Québec

	2006	2011	2016	Variation 2006-2016
Ville de Terrebonne	94 710	106 330	111 575	17,8 %
RMR de Montréal	3 635 556	3 934 078	4 098 927	12,7 %
Province de Québec	7 546 131	7 903 001	8 164 361	8,2 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006, 2011 et 2016, Traitement : Groupe BC2

Évolution de la population de la ville de Terrebonne entre 2001 et 2019



### 2.1.2 La structure des âges

L'analyse de la composition de la population par groupe d'âge est pertinente à la réflexion entourant l'élaboration d'un plan directeur des parcs, des équipements et des plateaux extérieurs afin d'assurer une meilleure cohérence entre la clientèle et les installations. Cette analyse révèle une croissance significative pour tous les groupes d'âge à l'exception des 15 à 19 ans et des 25 à 44 ans qui ont connu des baisses respectives de 175 et de 125 personnes entre 2006 et 2016, soit des diminutions de 2,4 % et de 0,4 %.

À l'instar de l'ensemble de la province de Québec, la croissance la plus importante s'est produite chez les 65 ans et plus qui ont connu une croissance de 85,3 % passant de 7 195 personnes en 2006 à 13 335 personnes en 2016. Les 0 à 4 ans, les 20 à 24 ans et les 45 à 64 ans ont également connu des croissances significatives de 21,5 %, 30,6 % et 26,0 % respectivement.

L'analyse des poids relatifs des groupes d'âge révèle que le groupe des 65 ans et plus de la ville de Terrebonne possède un poids relatif plus faible dans la ville de Terrebonne pour la RMR de Montréal et l'ensemble de la province de Québec. Ces écarts de 4,4 points de pourcentage avec la RMR et de 6,4 points de pourcentage avec l'ensemble de la province sont les plus grandes différences observées en ce qui concerne l'analyse des poids relatifs des groupes d'âge.



De manière inverse, les poids relatifs des groupes des 0 à 4 ans, des 5 à 14 ans et des 15 à 19 ans sont tous supérieurs dans la ville de Terrebonne. La ville présente donc des poids relatifs généralement représentatifs d'une population plus jeune que la moyenne de la RMR de Montréal ou de l'ensemble de la province de Québec.

L'analyse de l'évolution du poids relatif des groupes d'âge révèle d'abord que les 65 ans et plus ont vu leur poids relatif augmenter très fortement entre 2006 et 2016. La même tendance est présente pour ce qui est de la RMR de Montréal et de la province de Québec, mais de manière moins prononcée.

Les 0 à 4 ans, les 20 à 24 ans et les 45 à 64 ans de la ville de Terrebonne ont également vu leur poids relatif augmenter entre 2006 et 2016. De manière inverse, les 5 à 14 ans, les 15 à 19 ans et les 25 à 44 ans ont tous connu une diminution de leur poids relatif depuis 2006.

La comparaison de l'évolution du poids relatif des groupes d'âge démontre aussi que le poids relatif des 20 à 24 ans a augmenté de manière significative dans la ville de Terrebonne alors que le poids relatif de ce groupe d'âge était plutôt stable pour la RMR et la province. Une situation similaire est présente pour les 45 à 64 ans.

#### Évolution de la population par groupe d'âge 2006-2016, ville de Terrebonne

	2006	2011	2016	Variation 2006-2016
0 à 4 ans	5 685	7 520	6 910	21,5 %
5 à 14 ans	14 230	13 650	15 790	11,0 %
15 à 19 ans	7 310	8 250	7 135	-2,4 %
20 à 24 ans	5 270	6 505	6 880	30,6 %
25 à 44 ans	29 470	29 975	29 345	-0,4 %
45 à 64 ans	25 540	30 545	32 180	26,0 %
65 ans et plus	7 195	9 900	13 335	85,3 %
<b>Total</b>	<b>94 710</b>	<b>106 330</b>	<b>111 575</b>	<b>17,8 %</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006, 2011 et 2016, Traitement : Groupe BC2

#### Comparaison du poids relatif des groupes d'âge, ville de Terrebonne, RMR de Montréal et province de Québec, 2016

	Ville de Terrebonne	RMR de Montréal	Province de Québec
0 à 4 ans	6,2 %	5,6 %	5,4 %
5 à 14 ans	14,2 %	11,2 %	10,9 %
15 à 19 ans	6,4 %	5,5 %	5,3 %
20 à 24 ans	6,2 %	6,6 %	6,1 %
25 à 44 ans	26,3 %	27,4 %	25,3 %
45 à 64 ans	28,8 %	27,3 %	28,6 %
65 ans et plus	12,0 %	16,4 %	18,3 %
<b>Total</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, Traitement : Groupe BC2

#### Comparaison de l'évolution du poids relatif des groupes d'âge, ville de Terrebonne, RMR de Montréal et province de Québec, 2006-2016

	Ville de Terrebonne	RMR de Montréal	Province de Québec
0 à 4 ans	3,2 %	7,6 %	9,6 %
5 à 14 ans	-5,8 %	-5,3 %	-6,4 %
15 à 19 ans	-17,1 %	-10,9 %	-16,4 %
20 à 24 ans	10,8 %	1,7 %	-2,1 %
25 à 44 ans	-15,5 %	-7,6 %	-8,2 %
45 à 64 ans	7,0 %	1,1 %	-1,1 %
65 ans et plus	57,3 %	20,2 %	27,9 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006 et 2016, Traitement : Groupe BC2

### 2.1.3 Population par secteur

Comme nous l'avons mentionné en décrivant le territoire à l'étude, sept secteurs ont été définis dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur des parcs, des équipements et des plateaux extérieurs, permettant une analyse plus approfondie du territoire.

Les deux premiers tableaux de la page suivante présentent la population selon ces sept secteurs et par groupe d'âge pour les années 2006 et 2016. Le tableau subséquent montre la variation de la population par secteur et par groupe d'âge entre 2006 et 2016.

Notons d'abord que le secteur A a connu une croissance de 24,8 %, étant passé de 19 415 habitants en 2006 à 24 235 en 2016. Cette croissance est notamment attribuable à la forte augmentation des 65 ans et plus qui sont passés de 940 personnes en 2006 à 2 160 personnes en 2016, une augmentation de près de 130 %. Les 0 à 4 ans, les 20 à 24 ans et les 45 à 64 ans ont aussi connu des augmentations importantes de 27,1 %, 45,2 % et 50,7 % respectivement.

Le secteur B est l'un des deux secteurs ayant connu une baisse de sa population entre 2006 et 2016. Toutefois, comme mentionné dans la note ci-dessus, ces baisses sont attribuables à la division d'un secteur de recensement en deux secteurs de recensement distincts entre 2006 et 2011. En se basant uniquement sur les données de 2011 et de 2016, il est possible de valider que le secteur B a plutôt connu une croissance de près de 600 habitants, soit une augmentation de 7,2 % entre 2011 et 2016. Cette croissance est attribuable notamment aux groupes d'âge des 5 à 14 ans et des 65 ans et plus.

Le secteur C, lui, a connu une augmentation globale de sa population de 70,1 % entre 2006 et 2016. Cette augmentation s'explique par la forte croissance de l'ensemble des groupes d'âge.

En ce qui concerne le secteur D, nous pouvons observer une croissance globale de 13,6 % entre 2006 et 2016. Notons une forte croissance des 65 ans et plus, avec une augmentation de 106,3 % sur la période. Les 0 à 4 ans, 20 à 24 ans et 45 à 64 ans ont eux aussi connu une augmentation appréciable de 36,5 %, 20,6 % et 16,4 % respectivement, tandis que les 15 à 19 ans ont diminué de 20,3 %.

Pour ce qui est du secteur E, nous remarquons une légère décroissance de l'ordre de 2,2 % entre 2006 et 2016. La décroissance marquée d'une majorité des groupes d'âge est compensée par une croissance appuyée des 0 à 4 ans et des 65 ans et plus, respectivement de 27,1 % et de 27,4 %.

Le secteur F présente entre 2006 et 2016, une augmentation de sa population de l'ordre de 42,7 %, avec une augmentation particulièrement marquée des 65 ans et plus, de 124,6 %.

Le secteur G a quant à lui, connu une croissance de sa population de 32,9 % entre 2006 et 2016, appuyée très fortement par l'augmentation des 65 ans et plus, de 212,4 %. Il convient toutefois ici de se rapporter à notre note, et d'analyser ces fortes augmentations de la population des secteurs F et G avec prudence.

Le dernier tableau présente le poids relatif des groupes d'âge pour les 7 secteurs de la Ville de Terrebonne. Les secteurs A, B et C sont les trois secteurs qui présentent la plus grande proportion de jeunes de 0 à 4 ans, de 5 à 14 ans et de 25 à 44 ans, des groupes d'âge généralement associés aux jeunes familles. Le poids relatif des 65 ans et plus est aussi beaucoup plus faible dans ces secteurs que dans les autres secteurs de la ville. Inversement, les secteurs D, E, F et G présentent des poids relatifs les plus élevés pour les 45 à 64 ans et pour les 65 ans et plus.

Les tableaux de cette analyse ont été réalisés à partir des données de Statistique Canada à l'échelle des secteurs de recensement. Toutefois, en 2006 le secteur de recensement comprenant la population du secteur F comprenait également une section du secteur G. Ce secteur de recensement a toutefois été divisé en deux à partir du recensement de 2011, correspondant à partir de ce moment exactement aux territoires des secteurs F et G. Ceci explique l'obtention de variations importantes pour ces deux secteurs, en ce qui concerne la population entre 2006 et 2016. Une situation similaire est observable dans le cas du secteur B, créant de ce fait une baisse artificielle de la population.

De plus, il convient de spécifier que des différences peuvent être observées entre la population pour l'ensemble du territoire et celle divisée par secteur, s'expliquant par le découpage des secteurs de recensement au fil des ans.

**Population par secteur et par groupes d'âge, 2016**

	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	<b>E</b>	<b>F</b>	<b>G</b>
	La Plaine	Saint-François	Terrebonne Ouest	Terrebonne Centre	Vieux-Terrebonne	Terrebonne Est	Lachenaie
<b>0 à 4 ans</b>	1 760	690	845	1 515	540	1 095	675
<b>5 à 14 ans</b>	3 775	1 530	1 855	3 640	1 095	2 675	1 790
<b>15 à 19 ans</b>	1 655	535	620	1 910	600	1 255	820
<b>20 à 24 ans</b>	1 445	460	485	2 050	810	1 080	715
<b>25 à 44 ans</b>	7 090	2 675	3 055	6 785	2 845	4 665	3 110
<b>45 à 64 ans</b>	6 350	2 210	2 525	9 780	3 375	5 050	3 865
<b>65 ans et plus</b>	2 160	700	925	3 900	2 815	1 860	1 365
<b>Total</b>	<b>24 235</b>	<b>8 800</b>	<b>10 310</b>	<b>29 580</b>	<b>12 080</b>	<b>17 680</b>	<b>12 310</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, Traitement : Groupe BC2

**Population par secteur et groupes d'âge, 2006**

	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	<b>E</b>	<b>F</b>	<b>G</b>
	La Plaine	Saint-François	Terrebonne Ouest	Terrebonne Centre	Vieux-Terrebonne	Terrebonne Est	Lachenaie
<b>0 à 4 ans</b>	1 385	705	510	1 110	425	845	705
<b>5 à 14 ans</b>	3 430	1 370	860	3 785	1 270	1 920	1 595
<b>15 à 19 ans</b>	1 560	680	365	2 395	780	825	705
<b>20 à 24 ans</b>	995	410	250	1 700	850	681	384
<b>25 à 44 ans</b>	6 890	3 270	2 180	6 770	2 990	4 092	3 278
<b>45 à 64 ans</b>	4 215	2 245	1 495	8 400	3 830	3 199	2 156
<b>65 ans et plus</b>	940	490	400	1 890	2 210	828	437
<b>Total</b>	<b>19 415</b>	<b>9 170</b>	<b>6 060</b>	<b>26 050</b>	<b>12 355</b>	<b>12 390</b>	<b>9 260</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006, Traitement : Groupe BC2

**Variation de la population par secteur entre 2006 et 2016**

	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	<b>E</b>	<b>F</b>	<b>G</b>
	La Plaine	Saint-François	Terrebonne Ouest	Terrebonne Centre	Vieux-Terrebonne	Terrebonne Est	Lachenaie
<b>0 à 4 ans</b>	27,1 %	-2,1 %	65,7 %	36,5 %	27,1 %	29,6 %	-4,3 %
<b>5 à 14 ans</b>	10,1 %	11,7 %	115,7 %	-3,8 %	-13,8 %	39,3 %	12,2 %
<b>15 à 19 ans</b>	6,1 %	-21,3 %	69,9 %	-20,3 %	-23,1 %	52,1 %	16,3 %
<b>20 à 24 ans</b>	45,2 %	12,2 %	94,0 %	20,6 %	-4,7 %	58,6 %	86,2 %
<b>25 à 44 ans</b>	2,9 %	-18,2 %	40,1 %	0,2 %	-4,8 %	14,0 %	-5,1 %
<b>45 à 64 ans</b>	50,7 %	-1,6 %	68,9 %	16,4 %	-11,9 %	57,9 %	79,3 %
<b>65 ans et plus</b>	129,8 %	42,9 %	131,3 %	106,3 %	27,4 %	124,6 %	212,4 %
<b>Total</b>	<b>24,8 %</b>	<b>-4,0 %</b>	<b>70,1 %</b>	<b>13,6 %</b>	<b>-2,2 %</b>	<b>42,7 %</b>	<b>32,9 %</b>

Source : Statistique Canada, Recensement de 2006 et 2016, Traitement : Groupe BC2

**Poids relatif des groupes d'âge dans la population, 2016**

	<b>A</b>	<b>B</b>	<b>C</b>	<b>D</b>	<b>E</b>	<b>F</b>	<b>G</b>
	La Plaine	Saint-François	Terrebonne Ouest	Terrebonne Centre	Vieux-Terrebonne	Terrebonne Est	Lachenaie
<b>0 à 4 ans</b>	7,3 %	7,8 %	8,2 %	5,1 %	4,5 %	6,2 %	5,5 %
<b>5 à 14 ans</b>	15,6 %	17,4 %	18,0 %	12,3 %	9,1 %	15,1 %	14,5 %
<b>15 à 19 ans</b>	6,8 %	6,1 %	6,0 %	6,5 %	5,0 %	7,1 %	6,7 %
<b>20 à 24 ans</b>	6,0 %	5,2 %	4,7 %	6,9 %	6,7 %	6,1 %	5,8 %
<b>25 à 44 ans</b>	29,3 %	30,4 %	29,6 %	22,9 %	23,6 %	26,4 %	25,3 %
<b>45 à 64 ans</b>	26,2 %	25,1 %	24,5 %	33,1 %	27,9 %	28,6 %	31,4 %
<b>65 ans et plus</b>	8,9 %	8,0 %	9,0 %	13,2 %	23,3 %	10,5 %	11,1 %

Source : Statistique Canada, Recensement de 2016, Traitement : Groupe BC2



## 2.2 Perspectives démographiques

Selon les estimations de l'évolution des populations des municipalités du Québec produit par l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), la Ville de Terrebonne devrait atteindre une population totale de 128 244 habitants en 2036, soit une augmentation de 16 669 habitants ou de 15 % pour une période de 20 ans. Le groupe d'âge qui devrait connaître la plus grande croissance est celui des 65 ans et plus qui devrait voir sa population augmenter de 121,3 %.

Le poids relatif de chacun des groupes d'âge devrait rester relativement constant ou diminuer légèrement à l'exception du groupe des 65 ans et plus qui devrait voir son poids relatif augmenter significativement, passant de 12,0 % en 2016 à 23,0 % en 2036.

### Estimation de l'évolution de la population de la Ville de Terrebonne et du poids relatif des groupes d'âge, 2016-2036

	Population			Poids relatif	
	2016	2036	Variation	2016	2036
0 à 4 ans	6 910	6 308	-8,7 %	6,2 %	4,9 %
5 à 14 ans	15 790	14 927	-5,5 %	14,2 %	11,6 %
15 à 19 ans	7 135	7 858	10,1 %	6,4 %	6,1 %
20 à 24 ans	6 880	7 405	7,6 %	6,2 %	5,8 %
25 à 44 ans	29 345	30 047	2,4 %	26,3 %	23,4 %
45 à 64 ans	32 180	32 185	0,0 %	28,8 %	25,1 %
65 ans et plus	13 335	29 516	121,3 %	12,0 %	23,0 %
<b>Total</b>	<b>111 575</b>	<b>128 244</b>	<b>14,9 %</b>		

Source : Institut de la Statistique du Québec, Perspectives démographiques, 2016-2036, Traitement : Groupe BC2

### 2.2.1 Projets de développement immobilier en cours et potentiels

En fonction des projets de développement immobilier ayant déjà été approuvés par la Ville de Terrebonne et de ceux potentiellement à venir au cours des prochaines années, nous pouvons obtenir une autre appréciation des perspectives démographiques. Le tableau suivant détaille divers projets en cours et potentiels.

Ainsi, au terme de chacun de ces projets de développement immobilier, environ 25 000 unités seront ajoutées au territoire de la Ville de Terrebonne. Ces 25 000 unités, multipliées par un estimé conservateur de 1,5 personne par ménage au courant des prochaines années, témoignent d'une augmentation d'environ 37 500 habitants à moyen terme, soit une hausse de 32 % par rapport à la population en 2016. Nous pouvons donc constater que les divers projets de développement immobilier au sein de la Ville de Terrebonne risquent de produire une croissance de la population supérieure à celle envisagée par l'Institut de la statistique du Québec. Il est toutefois à noter que ces données sont approximatives et prévisionnelles, et ne constituent en rien une certitude.

### Projets de développement immobilier en cours et potentiels

	Unités
Urbanova	16 000
Jardins d'Angora - Phase 2	1 500
Croisée urbaine	5 500
Requalification du secteur Léveillé	2 400
<b>Total</b>	<b>25 400</b>

Source : Ville de Terrebonne

## Faits saillants de l'analyse sociodémographique

- La Ville de Terrebonne est en forte croissance. Elle est passée de 94 710 habitants en 2006 à 111 575 habitants en 2016, soit une variation de 17,8 %. Cette variation est supérieure à celle de la Région métropolitaine de Montréal (12,7 %) et à celle de la province de Québec (8,2 %);
- Le groupe d'âge ayant connu la croissance la plus importante est celui des 65 ans et plus avec une variation de 85,3 %, passant de 7 195 personnes à 13 335 personnes entre 2006 et 2016;
- L'analyse des poids relatifs des groupes d'âge révèle que malgré cette augmentation, le groupe des 65 ans et plus de la Ville de Terrebonne possède encore un poids relatif plus faible que ceux de la RMR de Montréal et la province de Québec;
- Au niveau de l'analyse démographique par secteur :
  - Le **secteur A** (La Plaine) a connu une augmentation de 24,6 % entre 2006 et 2016. Cette croissance est principalement attribuable à la forte augmentation des 65 ans et plus (129,8 %), des 45 à 64 ans (50,7 %) et des 20 à 24 ans (45,2 %);
  - Le **secteur B** (Saint-François) a connu une croissance de près de 600 habitants entre 2011 et 2016, soit une augmentation de 7,2 %. Cette croissance est attribuable notamment aux groupes des 5 à 14 ans et des 65 ans et plus;
  - Le **secteur C** (Terrebonne Ouest) a connu une augmentation de sa population de 70,1 % entre 2006 et 2016, qui s'explique par la forte croissance de l'ensemble des groupes d'âge;
  - Le **secteur D** (Terrebonne Centre) a connu une croissance de 13,6 % entre 2006 et 2016, liée à l'augmentation des 0 à 4 ans (36,5 %), des 20 à 24 ans (20,6 %), des 45 à 64 ans (16,4 %) et des 65 ans et plus (106,3 %);
  - Le **secteur E** (Vieux-Terrebonne) a connu une décroissance de 2,2 % entre 2006 et 2016;
  - Le **secteur F** (Terrebonne Est) a vu sa population augmenter de 42,7 % entre 2006 et 2016, grâce notamment à une croissance de 124,6 % des 65 ans et plus;
  - Le **secteur G** (Lachenaie) a connu une croissance de sa population de 32,9 % entre 2006 et 2016, liée à une forte augmentation des 65 ans et plus, de 212,4 %.
- Selon l'Institut de la statistique du Québec, la forte croissance de la Ville de Terrebonne devrait se poursuivre dans les prochaines années alors que la population devrait atteindre 128 244 habitants en 2036, une augmentation de 14,9 %;
- Les projets de développement immobilier en cours et potentiels démontrent pour leur part une croissance possible de la population de la Ville de Terrebonne de l'ordre de 40 000 habitants, soit une hausse de 36 %.





A young child wearing a green hoodie and a brown hat is climbing a blue rope structure on a playground. The child is holding a yellow and red ball. The background shows trees and a building. A green decorative graphic is in the bottom right corner.

**Section 3**

**Démarches de  
consultation**

## 3.1 Ateliers de consultation

Au cours de la réalisation du Plan directeur des parcs, des équipements et des plateaux extérieurs de la Ville de Terrebonne, des ateliers de consultation ont été menés auprès d'organismes et d'institutions du territoire. Le contexte sanitaire particulier a fait en sorte que l'ensemble de ces séances se sont tenues de manière virtuelle, via la plateforme Zoom. Plus spécifiquement, trois séances d'ateliers ont eu lieu :

- Atelier n° 1 : connaissance et enjeux;
- Atelier n° 2 : tendances et vision;
- Atelier n° 3 : aménagement et programmation.

Ces ateliers ont permis de dégager d'enrichissantes discussions une synthèse des principaux enjeux actuels, les tendances en matière d'aménagement, les composantes à intégrer dans l'identité des parcs, ainsi que la programmation et les aménagements à prioriser.

Cette démarche n'aurait été possible sans l'investissement des représentants d'organismes et d'institutions de Terrebonne que voici :

- Union Lanaudière Sud;
- Cité GénérAction 55 +;
- Groupe Plein Air Terrebonne;
- Nourri-Source Lamater;
- Réseau Underground Terrebonne;
- MRC Les Moulins;
- CISSS de Lanaudière;
- Centre de services scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles;
- Programme camp de jour - GVL Inc.;
- Club de pickleball Terrebonne;
- Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de Lanaudière;
- Association des personnes handicapées physiques Rive-Nord;
- Loisir et sport Lanaudière;
- Lachenaie Action jeunesse, maison des jeunes.

### 3.1.1 Atelier n° 1 : connaissance et enjeux

Le premier atelier, tenu le 29 mars 2021 et regroupant 13 participants, a permis de discuter de la connaissance qu'avaient les participants des parcs de Terrebonne, et de définir les principaux enjeux actuels en la matière.

À la suite de stimulants échanges, cinq grands enjeux ont été relevés :

- L'importance de la connectivité et de l'accessibilité à travers le réseau de parcs;
- La quête d'un équilibre au sein de la diversité d'utilisateurs et entre la polarité et la proximité des parcs, du fait de la grandeur du territoire;
- La mise en valeur des spécificités du territoire dans l'aménagement des parcs;
- L'amélioration de l'aspect accueillant et sécuritaire des lieux, en plus de leur accessibilité universelle;
- L'actualisation de certaines infrastructures et l'amélioration de l'accès aux services.



### 3.1.2 Atelier n° 2 : tendances et vision

Le second atelier s'est tenu le 31 mars 2021 et a rassemblé 13 participants, permettant d'échanger au sujet des tendances actuelles en aménagement et des composantes de l'identité des parcs nécessaires à l'élaboration d'une vision porteuse.

La figure suivante, sous forme d'un nuage de mots, présente la synthèse des composantes à intégrer dans l'identité des parcs de Terrebonne. Nous pouvons remarquer l'importance du mot « diversité », entendu par les participants tant au niveau des usages que des usagers. Ensuite, les notions de « sécurité » et d'« accessibilité » sont également ressorties de la discussion.

#### Synthèse des composantes de l'identité des parcs



Les différents échanges ayant eu lieu lors de cette séance ont également fait ressortir des tendances en matière d'aménagement, dont voici les principales :

- Évasion et mise en valeur des éléments naturels;
- Aménagements libres et flexibles et activités non structurées;
- Intergénérationnalité et diversité des usagers (genre et âge);
- Accessibilité, connectivité et mise en réseau;
- Adaptation des aménagements et des équipements en fonction de la typologie de parc;
- Développement de pôles sportifs et équité entre les différents secteurs de la ville.

### 3.1.3 Atelier n° 3 : aménagement et programmation

Le troisième et dernier atelier, tenu le 7 avril 2021 et regroupant 16 participants, a permis d'échanger au sujet de la programmation et des aménagements à prioriser dans le développement et l'entretien des parcs.

Une discussion, lors de laquelle l'implication de chacun des participants s'est fait sentir, a fait ressortir les éléments à prioriser suivants :

- Réfection et pérennisation des installations actuelles;
- Accessibilité universelle des infrastructures, du mobilier et des accès aux parcs;
- Communications et diffusion en ligne pour présenter chacun des parcs et faire découvrir leurs attraits particuliers;
- Importance de la spontanéité et de l'expérience proposée pour attirer les jeunes et favoriser les saines habitudes de vie;
- Présence d'éléments naturels selon la typologie des parcs;
- Anticipation des changements démographiques, ainsi que culturels et technologiques;
- Consultation de la population tout au long de la mise en œuvre du Plan directeur et suivi par le biais d'indicateurs.

## 3.2 Sondage en ligne





















Dans le cadre de l'élaboration du Plan directeur des parcs, des équipements et des plateaux extérieurs de la Ville de Terrebonne, un sondage en ligne a été mené du 10 mars au 9 avril 2021, via la plateforme ArcGIS Survey123. Ce sondage a permis de recueillir l'avis de 1 273 répondants.

Les questions portaient sur :

- La qualité des équipements et plateaux sportifs;
- La quantité des équipements et plateaux sportifs;
- La proximité des équipements et plateaux sportifs;
- La diversité des équipements et plateaux sportifs;
- L'appréciation des équipements aquatiques extérieurs;
- L'accessibilité universelle;
- Le profil des répondants.





















Afin de simplifier la lecture des résultats, ceux-ci seront présentés par type de plateaux sportifs pour ce qui est des questions abordant la qualité, la quantité, la proximité et la diversité des équipements et plateaux sportifs.

## Appréciation des plateaux sportifs

		QUALITÉ						QUANTITÉ					
													
		Sans opinion*	Avec opinion	Très insatisfait	Plutôt insatisfait	Assez satisfait	Très satisfait	Sans opinion*	Avec opinion	Très insatisfait	Plutôt insatisfait	Assez satisfait	Très satisfait
	Terrains de sport de balle (baseball)	58 %	42 %	10 %	22 %	55 %	13 %	57 %	43 %	11 %	21 %	54 %	14 %
	Terrains de tennis	41 %	59 %	4 %	13 %	61 %	22 %	40 %	60 %	7 %	25 %	52 %	16 %
	Terrains de pickleball	84 %	16 %	14 %	27 %	46 %	13 %	82 %	18 %	20 %	32 %	40 %	9 %
	Terrains de soccer et football	43 %	57 %	7 %	19 %	56 %	18 %	45 %	55 %	7 %	18 %	56 %	18 %
	Patinoires extérieures et sentiers glacés	18 %	82 %	15 %	31 %	44 %	9 %	17 %	83 %	11 %	31 %	45 %	13 %
	Parcs de planche à roulettes	58 %	42 %	15 %	29 %	47 %	10 %	58 %	42 %	19 %	36 %	37 %	8 %
	Terrains de pétanque	88 %	12 %	15 %	26 %	48 %	11 %	87 %	13 %	18 %	28 %	41 %	13 %
	Terrains de volleyball	76 %	24 %	18 %	32 %	44 %	7 %	71 %	29 %	23 %	38 %	33 %	6 %
	Terrains de basketball	59 %	41 %	15 %	31 %	47 %	7 %	58 %	42 %	13 %	32 %	44 %	10 %
	Buttes à glisser	33 %	67 %	14 %	29 %	46 %	11 %	30 %	70 %	16 %	38 %	37 %	9 %
	Parcs canins	74 %	26 %	38 %	31 %	22 %	9 %	71 %	29 %	46 %	28 %	18 %	9 %
	Équipements aquatiques extérieurs	27 %	73 %	12 %	26 %	51 %	11 %	—	—	—	—	—	—

\* Répondants ayant sélectionné « Ne sais pas / n'utilise pas »



	PROXIMITÉ						NOMBRE SUFFISANT			
										
	Sans opinion*	Avec opinion	Très insatisfait	Plutôt insatisfait	Assez satisfait	Très satisfait	Sans opinion*	Avec opinion	Non	Oui
 Terrains de sport de balle (baseball)	50 %	50 %	8 %	22 %	46 %	24 %	49 %	51 %	30 %	70 %
 Terrains de tennis	33 %	67 %	10 %	13 %	45 %	32 %	34 %	66 %	43 %	57 %
 Terrains de pickleball	80 %	20 %	19 %	23 %	39 %	19 %	78 %	22 %	59 %	41 %
 Terrains de soccer et football	39 %	61 %	9 %	16 %	48 %	27 %	37 %	63 %	28 %	72 %
 Patinoires extérieures et sentiers glacés	17 %	83 %	10 %	16 %	45 %	30 %	18 %	82 %	43 %	57 %
 Parcs de planche à roulettes	53 %	47 %	19 %	22 %	38 %	21 %	50 %	50 %	59 %	41 %
 Terrains de pétanque	85 %	15 %	17 %	24 %	39 %	20 %	81 %	19 %	44 %	56 %
 Terrains de volleyball	68 %	32 %	21 %	27 %	36 %	17 %	64 %	36 %	62 %	38 %
 Terrains de basketball	54 %	46 %	13 %	18 %	44 %	25 %	53 %	47 %	45 %	55 %
 Buttes à glisser	29 %	71 %	18 %	26 %	39 %	17 %	28 %	72 %	60 %	40 %
 Parcs canins	69 %	31 %	46 %	22 %	21 %	11 %	63 %	37 %	67 %	33 %
 Équipements aquatiques extérieurs	24 %	76 %	11 %	18 %	40 %	31 %	31 %	69 %	50 %	50 %

\* Répondants ayant sélectionné « Ne sais pas / n'utilise pas »

### **3.2.1 Terrains de sports de balle**

En ce qui concerne les terrains de sports de balle, les répondants au sondage sont majoritaires à ne pas avoir d'opinion ou à ne pas utiliser ces plateaux. Au niveau des répondants utilisant les terrains de sports de balle, 68 % s'estiment satisfaits de la qualité des terrains, 68 % de leur quantité et 70 % de la proximité de ces plateaux avec leur domicile. De plus, 70 % des répondants utilisant les terrains de sports de balle jugent leur nombre adéquat.

### **3.2.2 Terrains de tennis**

Au niveau des terrains de tennis, 83 % des répondants utilisant ceux-ci sont satisfaits de leur qualité, 68 % de leur quantité et 77 % de leur proximité avec le domicile. De plus, 57 % des répondants utilisant ces plateaux sportifs estiment qu'il y a suffisamment de terrains de tennis à Terrebbonne, alors que 43 % sont d'avis qu'il y a un déficit en la matière.

### **3.2.3 Terrains de pickleball**

Pour ce qui est des terrains de pickleball, vu la relative nouveauté de ce sport, une très forte proportion des répondants affirme ne pas avoir d'opinion ou ne pas utiliser ces plateaux. Ces répondants mis à part, 59 % des utilisateurs se montrent satisfaits de la qualité des terrains et 58 % de leur proximité avec le domicile. Mentionnons toutefois que 52 % des répondants utilisant ces plateaux sportifs en jugent la quantité insatisfaisante.

Un constat similaire est observable quant à savoir si le nombre de terrains de pickleball est suffisant selon les utilisateurs : 59 % pensent que non et 41 % pensent que oui.

### **3.2.4 Terrains de soccer et football**

En ce qui concerne les terrains de soccer et football, au-delà des répondants affirmant ne pas avoir d'opinion ou ne pas utiliser ces plateaux, 74 % des utilisateurs se montrent satisfaits de la qualité et de la quantité des terrains et 75 % de la proximité de ceux-ci avec leur domicile. Dans une proportion de 72 %, les répondants qui utilisent ces plateaux sportifs jugent que la Ville de Terrebbonne possède un nombre suffisant de terrains de soccer et football.

### **3.2.5 Patinoires extérieures et sentiers glacés**

Au sujet des patinoires extérieures et des sentiers glacés, 53 % des répondants qui les utilisent se montrent satisfaits de leur qualité, 58 % de leur quantité et 75 % de la proximité de ceux-ci avec leur lieu de résidence. De plus, 57 % des répondants qui utilisent les patinoires extérieures et les sentiers glacés jugent leur nombre suffisant, alors que 43 % l'estiment insuffisant.

### **3.2.6 Parcs de planche à roulettes**

Au niveau des parcs de planche à roulettes, une majorité de répondants n'affiche pas d'opinion ou n'utilise pas ces plateaux. Cela dit, les avis des utilisateurs démontrent que 57 % de ceux-ci sont satisfaits de la qualité des parcs de planche à roulettes et 59 % de la proximité avec leur domicile. Toutefois, 55 % des répondants utilisateurs s'avèrent insatisfaits de la quantité de ces plateaux. Par ailleurs, 59 % des utilisateurs estiment le nombre de parcs de planche à roulettes à Terrebbonne insuffisant, alors que 41 % le croient suffisant.

### **3.2.7 Terrains de pétanque**

Pour ce qui est des terrains de pétanque, comme nous pouvons le constater dans la section abordant le profil des répondants, peu de gens de 65 et plus ont répondu au sondage en ligne. Ce manque de représentativité des aînés, généralement les principaux utilisateurs des terrains de pétanque, peut expliquer les forts taux de répondants affirmant ne pas avoir d'opinion ou ne pas utiliser ces plateaux.

Cependant, en ce qui concerne les utilisateurs de ces terrains ayant répondu au sondage, 59 % s'avèrent satisfaits de la qualité de ces plateaux, 54 % de leur quantité et 59 % de leur proximité avec le domicile. De plus, 56 % de ces derniers estiment le nombre de terrains de pétanque à Terrebbonne suffisant, alors que 44 % le jugent insuffisant.

### **3.2.8 Terrains de volleyball**

En ce qui concerne les terrains de volleyball, une majorité de répondants n'affiche pas d'opinion ou n'utilise pas ces plateaux. Cela dit, au niveau des utilisateurs de ceux-ci, 51 % affirment être satisfaits de la qualité des terrains de volleyball et 53 % de la proximité de ceux-ci avec leur domicile. Au contraire, 61 % des répondants utilisateurs s'estiment insatisfaits de la quantité de ces plateaux. Par ailleurs, 62 % jugent le nombre de terrains de volleyball à Terrebbonne comme étant insuffisant, alors que 38 % le trouvent adéquat.

### **3.2.9 Terrains de basketball**

À propos des terrains de basketball, une majorité de répondants n'a pas d'opinion ou n'utilise pas ces plateaux. Au-delà de ceux-ci, 53 % des utilisateurs jugent être satisfaits de la qualité de ces plateaux, 54 % de leur quantité et 69 % de leur proximité avec le domicile. De plus, 55 % de ces utilisateurs trouvent le nombre de terrains à Terrebbonne adéquat, tandis que 45 % l'estiment insuffisant.

### **3.2.10 Buttes à glisser**

Au sujet des buttes à glisser, les avis des répondants sont relativement partagés. En effet, avec les patinoires extérieures et les sentiers glacés, les buttes à glisser sont les plateaux envers lesquels les répondants ont manifesté le plus d'intérêt. Ainsi, 57 % des utilisateurs s'estiment satisfaits de la qualité de buttes à glisser, et 56 % de leur proximité avec le domicile. Toutefois, 54 % de ceux-ci se montrent insatisfaits de la quantité de ces plateaux. De plus, 60 % des utilisateurs trouvent que le nombre de buttes à glisser à Terrebbonne est insuffisant, alors que 40 % sont d'avis qu'il est adéquat.

### **3.2.11 Parcs canins**

En ce qui concerne les parcs canins, une majorité de répondants déclare n'avoir pas d'opinion ou ne pas utiliser ces plateaux. Au-delà de ceux-ci, 69 % des utilisateurs s'estiment insatisfaits de la qualité des parcs canins, 74 % de leur quantité et 68 % de leur proximité avec le domicile. De plus, 67 % des répondants jugent le nombre de ces parcs insuffisant, alors que 33 % le trouvent suffisant.

### 3.2.12 Appréciation des équipements aquatiques extérieurs

Au sujet des équipements aquatiques extérieurs, 34 % des répondants affirment ne pas en faire usage. Pour ce qui est des utilisateurs, 33 % disent les utiliser une à deux fois durant la saison, 16 % une fois par mois, 29 % une fois par semaine et 22 % plus d'une fois par semaine.




En ce qui a trait à leur appréciation de ces équipements, 62 % des utilisateurs se montrent satisfaits de leur qualité et 71 % de leur proximité avec le domicile. De plus, 50 % des répondants estiment leur nombre insuffisant, tandis que la même proportion le juge adéquat.






Finalement, 58 % des répondants ne sont pas du tout ou peu intéressés quant à la fréquentation d'une piscine extérieure, alors que 43 % d'entre eux se déclarent assez ou très intéressés.

### 3.2.13 Accessibilité universelle

Pour ce qui est de l'accessibilité universelle des équipements et aménagements extérieurs de la Ville de Terrebonne, 79 % des répondants ayant une opinion sur le sujet se montrent satisfaits, tandis que 21 % s'estiment insatisfaits.





#### Fréquentation des équipements aquatiques extérieurs

		FRÉQUENTATION					
							
		Pas utilisé	Utilisé	1 à 2 fois durant la saison	1 fois par mois	1 fois par semaine	Plus de 1 fois par semaine
	Équipements aquatiques extérieurs	34 %	66 %	33 %	16 %	29 %	22 %

		INTÉRÊT ENVERS LA FRÉQUENTATION					
							
		Sans opinion*	Avec opinion	Pas du tout intéressé	Peu intéressé	Assez intéressé	Très intéressé
	Équipements aquatiques extérieurs	6 %	94 %	35 %	23 %	20 %	23 %

\* Répondants ayant sélectionné « Ne sais pas »

#### Satisfaction envers l'accessibilité universelle des équipements et aménagements extérieurs

		SATISFACTION					
							
		Sans opinion*	Avec opinion	Très insatisfait	Plutôt insatisfait	Assez satisfait	Très satisfait
	Accessibilité universelle des équipements et aménagements extérieurs	8 %	92 %	5 %	16 %	68 %	11 %

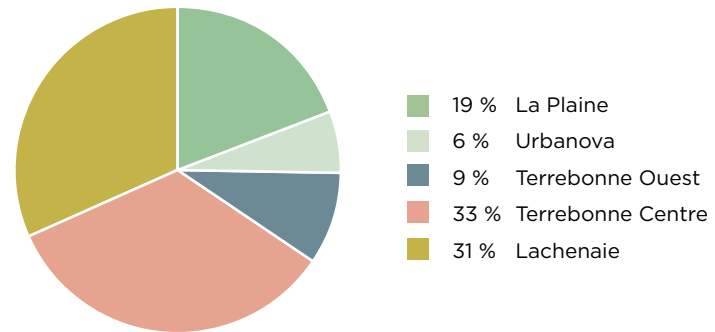
\* Répondants ayant sélectionné « Ne sais pas / n'utilise pas »



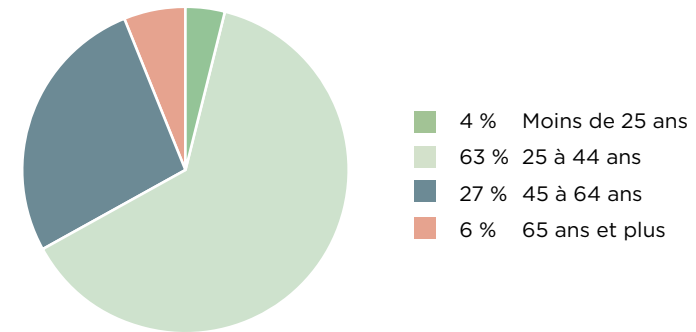
### 3.2.14 Profil des répondants

Les répondants au sondage en ligne demeurent majoritairement à Terrebonne Centre (33 %) et à Lachenaie (31 %), et dans une plus faible proportion dans les autres secteurs de la ville, soit La Plaine (19 %), Terrebonne Ouest (9 %) et Urbanova (6 %). Ceux-ci sont à 66 % des femmes, et appartiennent à 63 % au groupe d'âge des 25 à 44 ans, à 27 % aux 45 à 64 ans, et dans une plus faible proportion, à 6 % aux 65 ans et plus et à 4 % aux moins de 25 ans. La prépondérance du groupe d'âge des 25 à 44 ans explique que 86 % des répondants au sondage affirment avoir au moins un enfant dans leur ménage.

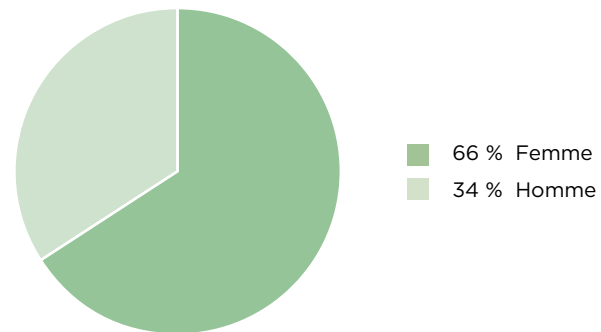
Secteur de résidence des répondants



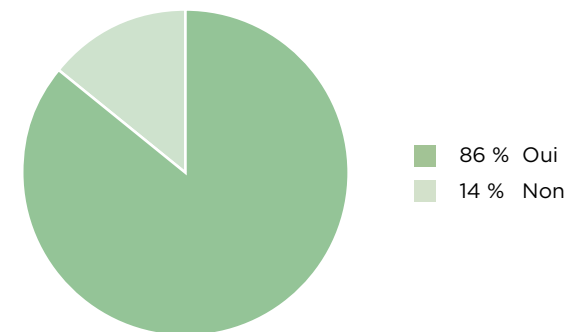
Groupe d'âge des répondants



Sexe des répondants



Présence d'au moins un enfant dans le ménage





**Section 4**

**Portrait des tendances actuelles en aménagement et pratiques sportives et récréatives**





## 4.1 Tendances sociales

Le réaménagement de parcs existants ainsi que la réparation ou le remplacement des équipements de parc sont des tâches délicates pour les administrateurs d'une ville. Ceux-ci sont souvent confrontés à des demandes multiples et à des ressources limitées. Cependant, des approches innovatrices dans la planification de ces espaces offrent des outils de conception et des options viables afin de répondre aux différentes demandes de la communauté. Ces approches permettent également de répondre aux préoccupations environnementales ainsi qu'à celles en lien avec la sécurité, tout en atteignant les objectifs budgétaires d'immobilisation et d'entretien à long terme.

Ainsi, aujourd'hui, la tendance est de se rapprocher des conceptions de parc ou de rénovation d'une manière plus globale, en prenant en compte notamment les besoins des utilisateurs du parc, la démographie existante et projetée, les influences culturelles et ethniques, la capacité d'entretien de la municipalité ainsi que le budget disponible pour les coûts de construction.

Dans ce contexte, les principales tendances à considérer en matière d'aménagement de parcs et de terrains sportifs sont présentées afin que celles-ci soient prises en considération dans la planification de futurs parcs de la Ville de Terrebonne.

Plusieurs études réalisées au cours des cinq dernières années démontrent que le taux de participation à du loisir actif demeurent assez constant, mais on observe une diminution de la pratique d'activités

sportives organisées à la faveur d'activités libres. Selon l'Observatoire québécois du loisir, cette tendance s'expliquerait en partie par le phénomène social de la réduction du temps libre parmi la population active. Cela se traduit par une baisse de la pratique du loisir et par une moins grande capacité à être présent à une activité sur une base régulière. Le vieillissement de la population contribue aussi à ce phénomène, car on observe que le taux de participation aux sports organisés diminue de manière constante avec l'augmentation en âge. Mentionnons toutefois une progression des inscriptions chez les jeunes aux plus de 600 programmes Sport-études existants à travers l'ensemble du Québec.

Dans ce contexte où le temps de loisir est restreint chez la population active, on tend à valoriser le loisir en famille, où parent et enfant peuvent retirer une expérience positive de la pratique de l'activité, que ce soit en partageant une activité où le parent et l'enfant participent ensemble, ou en favorisant les contacts sociaux ou autres conditions qui font en sorte que tous les membres de la famille qui sont présents lors d'une activité en retirent une expérience agréable. Le « parc » devient alors un lieu de socialisation et de vivre-ensemble.

La popularité grandissante des jeux électroniques a un impact sur le taux de participation aux activités de loisirs actifs. L'attrait des jeux virtuels fait compétition aux jeux extérieurs. Ces derniers doivent donc être encore plus attrayants et offrir une expérience de qualité afin d'attirer les gens à l'extérieur.

**Les activités physiques les plus répandues chez les Québécois de 15 ans et plus sont celles qui se pratiquent en dehors des milieux organisés (56 %) et qui sont peu coûteuses. Ainsi, les activités libres, non encadrées et non programmées qui offrent un cadre et des horaires souples sont en croissance. Selon un sondage effectué en 2014, la marche (84 %), jardinage ou l'horticulture (74 %), les exercices à la maison (65 %), la natation (58 %), le jogging ou la course (49 %) et la bicyclette (49 %), sont les activités les plus populaires.**



## 4.2 Tendances des grands principes en aménagement

### 4.2.1 Offre variée au sein du réseau de parcs

L'intégration de réseaux verts au sein de la planification urbaine actuelle facilite les déplacements actifs dans la ville et fait en sorte d'augmenter la capacité des résidents, même les enfants, à accéder à plusieurs parcs dans leur quartier, et non juste à celui situé le plus près de la maison, à moins d'une barrière physique importante (grand boulevard, autoroute, voie ferrée, etc.). Cette nouvelle dynamique fait en sorte qu'il devient intéressant de varier les aménagements d'un parc à l'autre, de manière à offrir des activités ou des expériences différentes selon le parc fréquenté.

Il importe alors de concevoir la programmation des parcs et des équipements en complémentarité au sein d'un secteur d'accès. Les équipements sont complémentaires lorsqu'ils permettent la pratique d'activités différentes, qu'ils offrent des défis particuliers et peuvent aussi intégrer une thématique spéciale. Ce faisant, on crée une expérience unique au sein de chaque parc et on incite les usagers à utiliser différents parcs selon l'activité qu'ils souhaitent pratiquer ou l'ambiance recherchée.

### 4.2.2 Accès universel et design inclusif

Depuis quelques années, la notion d'accessibilité a évolué vers du design inclusif au sein des équipements de jeux pour enfants. Les surfaces de réception en paillis et en caoutchouc facilitent l'accès aux équipements pour tous et les jeux sont adaptés pour permettre leur utilisation par tous, favorisant la participation de chacun selon ses capacités propres, sans qu'il soit nécessaire d'avoir un équipement spécifique pour les enfants atteints de déficit moteur ou autre. Cette règle peut s'adapter à d'autres types d'équipements comme les exercices, les chalets de parc, les piscines (entrée en plage), etc.

**Il est recommandé de concevoir quelques parcs entièrement accessibles plutôt que de prévoir de petites interventions ponctuelles dans un plus grand nombre de parcs. En effet, le but ici est d'offrir un accès universel complet pour la personne à mobilité réduite, soit du stationnement jusqu'à l'accès aux différents équipements du parc.**

### 4.2.3 Polyvalence

L'aménagement d'un parc est un investissement important pour une municipalité. Une des façons d'optimiser ces investissements est de miser sur des équipements polyvalents, pouvant être utilisés de différentes manières, ou s'adressant à plusieurs groupes d'utilisateurs, selon les besoins et les saisons. Par exemple, certains équipements, comme une surface multisports ou une patinoire réfrigérée couverte permettent la pratique du hockey l'hiver, de la danse ou du roller-hockey ou encore la tenue d'événements culturels l'été, même lorsqu'il pleut. Ceci permet de réduire les investissements requis pour créer des aménagements distincts pour chacune de ces activités et limite l'espace requis pour l'aménagement des parcs.

On peut aussi viser plusieurs groupes d'utilisateurs lors du choix des équipements ou installations à offrir. Certains équipements, comme les stations d'entraînement, les pistes de randonnées ou les pistes cyclables, s'adressent à une large portion de la population et non un segment précis de celle-ci. Des aires multiusages permettent de répondre à plusieurs demandes pour des sports et des activités émergents en favorisant la tenue d'activités d'initiations liées à celles-ci.

En maximisant le nombre d'utilisateurs potentiels des différents aménagements, on répond de manière plus globale aux besoins en loisirs de la population en plus de favoriser l'interaction entre les différents groupes d'âge plutôt que leur isolement au sein d'activités distinctes.



Parc Pie XII, Trois-Rivières

Source : simexco.com



Piste cyclable

Source : Shutterstock



**Parvis du parc Frédéric-Back, Montréal**



Source : BC2

**Parc régional du ruisseau de feu, Terrebonne**



Source : BC2

#### **4.2.4 Développement durable**

Aucune autre tendance n'a été plus prédominante dans les cinq dernières années en planification de parcs que l'adoption d'une approche alignée sur les principes de développement durable. En effet, les municipalités sont maintenant plus conscientes de l'impact des parcs et des espaces verts sur l'environnement, la qualité de vie citoyenne et la cohésion sociale. Il est donc de plus en plus important que des pratiques responsables relatives au développement fassent partie intégrante des étapes de planification urbaine.

##### **— Traitement végétal**

L'apport de végétation sur un site est un atout majeur offrant plusieurs bénéfices environnementaux. Outre la création d'une ambiance distinctive par l'implantation d'arbres et de plantations contrastantes, un ajout de végétation limite l'effet d'îlots de chaleur lié à la présence de grandes surfaces minéralisées. Ainsi, une conservation et une intégration suffisante de superficies végétales sur le territoire à travers les parcs et espaces verts permettent de maintenir un climat urbain tempéré.

Dans le cas d'intégration d'une nouvelle végétation dans un parc, le choix des végétaux résistants, bien adaptés aux conditions du site, exempts de maladies et ne demandant pas d'apport d'eau important, est primordial.

L'utilisation d'une variété de graminées à gazon de croissance lente et demandant peu de tonte

est également un aspect non négligeable lié aux coûts d'entretien des parcs. De plus, procéder par ensemencement au lieu de l'engazonnement en plaque, lorsque cela est possible, réduit les besoins de transport des matériaux et s'inscrit donc pleinement en lien avec les principes de développement durable, tout en offrant un plus grand choix d'espèces adaptées à des conditions particulières (ombre, milieux secs ou humides, etc.).

L'intégration de végétation indigène au sein des parcs favorise la biodiversité, en offrant à la faune des habitats auxquels elle est adaptée et en permettant le maintien des espèces végétales locales dans les milieux urbanisés. Par ailleurs, la conservation des boisés joue un rôle important dans le maintien de la biodiversité en milieu urbain.

Un des enjeux actuels est sans aucun doute le contrôle de la végétation envahissante. Certaines espèces exotiques particulièrement agressives peuvent envahir les milieux naturels et remplacer la flore indigène. Cela a pour effet de transformer les habitats fauniques, ceux-ci devenant moins adaptés à subvenir aux besoins de la faune. Il est donc important de pouvoir identifier ces espèces (nerprun, phragmites, etc.) et de les éradiquer au sein des parcs afin d'en éviter la propagation.

##### **— Gestion des eaux de ruissellement et bassins de rétention**

La gestion des eaux pluviales constitue une étape cruciale lors de la conception d'un parc. En effet, celle-ci requiert une planification réfléchie, particulièrement dans un contexte où l'on désire privilégier les aménagements à l'aide de végétaux dédiés à ces fins. Dans le cadre d'un projet, cette considération doit donc être présente dès la conception du parc. Le but étant de favoriser une gestion des eaux in situ et ainsi minimiser les impacts environnementaux associés à une modification du cycle hydrologique tout en favorisant des espaces de socialisation intéressants au moyen de la végétation.

Dans cette perspective, les structures vertes de gestion des eaux pluviales permettent au final un contrôle de l'érosion accélérée des cours d'eau et la recharge de la nappe phréatique en régularisant les débits d'eau rejetés dans les milieux récepteurs.

Le bassin de rétention est une des structures de gestion des eaux pluviales souvent employée pour capter les eaux d'une grande récurrence. De concert avec le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), plusieurs politiques existent sur l'élaboration du type de bassins et décrivent les fonctions qu'ils doivent assurer. Souvent conçus de prime abord comme lieu d'entreposage d'eau pluviale, sa fonctionnalité peut également devenir une opportunité pour les municipalités d'aménager ces espaces de manière intégrée au programme d'activités d'un parc.



En effet, de plus en plus de bassins de rétention sont conçus et aménagés en vue d'offrir des espaces de promenade avec notamment la présence de mobilier, de sentiers et de panneaux d'interprétation voués à la sensibilisation. Ces ouvrages de retenue, autrefois peu aménagés, sont aujourd'hui considérés comme un attrait d'un parc servant les besoins autant des utilisateurs que ceux de la petite et moyenne faune.

#### – Utilisation de matériaux récupérés

Faisant partie intégrante des principes en lien avec les notions de développement durable, l'utilisation de matériaux récupérés sur un site lors de la planification et la construction d'un projet permet de réduire considérablement l'empreinte écologique. En effet, lors de la construction d'un parc par exemple, des matériaux minéraux tels que le pavé de béton, la brique, la pierre plate, etc., peuvent être récupérés afin d'être réutilisés comme matériaux de pavage pour les sentiers et autres chemins de service. De la même façon, les végétaux en bonne condition peuvent également servir à replanter le site et ainsi éviter le coût de rachat.

Principalement économique, cette récupération des matériaux permet également de minimiser les effets néfastes du transport de matériaux jusqu'au site.

#### – Éclairage

Les tendances en matière d'éclairage au-dessus des trottoirs, des pistes cyclables et dans les parcs, s'orientent dorénavant vers un éclairage « à l'échelle humaine ». Auparavant, les pratiques visaient principalement un éclairage adapté au transport véhiculaire. Le mouvement Dark-Sky a notamment contribué à sensibiliser la population en faveur du respect d'un ciel étoilé. Ce mouvement, dédié au contrôle de la pollution lumineuse, propose de diminuer les effets de l'éclairage artificiel sur l'environnement et de réduire la consommation d'énergie.

Ainsi, l'éclairage des espaces extérieurs est maintenant conçu pour l'humain et est sensiblement différent de l'éclairage prévu pour la voirie et les chemins. Plus petites et plus compactes, les nouvelles technologies en éclairage permettent d'obtenir une lumière plus performante tout en assurant une baisse générale de la consommation d'énergie. De plus, offrant une plus grande gamme de modèles et de dimensions, ces équipements s'intègrent davantage à leur environnement. On peut aussi utiliser des lampadaires alimentés à l'énergie solaire, programmés pour différentes intensités d'éclairage ou avec détecteur de mouvement.

Une autre tendance qui se dégage actuellement dans l'industrie en éclairage extérieur vise la création d'ambiances. Il s'agit donc de concevoir un type d'éclairage spécifique pour créer une ambiance dans un espace donné. Les résultats de recherches commencent à démontrer que l'éclairage ambiant fournit non seulement un effet calmant pour l'observateur, mais augmente également la sécurité d'un site tout en réduisant le risque de vandalisme. L'éclairage ambiant est donc devenu très rapidement un standard sur la plupart des projets extérieurs.

L'évolution des équipements d'éclairage se transpose également au niveau de l'aménagement des plateaux sportifs. Ainsi, l'éclairage directionnel ou asymétrique permet de concentrer la lumière vers le terrain de sport et loin des maisons environnantes. De plus, l'éclairage des terrains sportifs propose également un éclairage d'intensité variable qui permet aux administrateurs de la Ville de moduler ce dernier selon l'utilisation sur le terrain. À titre d'exemple, pendant une pratique de soccer, l'intensité de la lumière sera plus faible que lors d'un match, limitant ainsi des coûts énergétiques importants. L'éclairage pourra aussi être réduit au minimum pour en assurer la surveillance lorsque le terrain n'est pas utilisé.



Source : BC2



Source : BC2



#### 4.2.5 Art urbain

L'art urbain est de plus en plus couramment utilisé par les villes afin de renforcer les qualités esthétiques de l'espace urbain tout en contribuant à accroître le caractère distinctif, unique et attractif de celui-ci.

Se retrouvant pour la plupart du temps dans des lieux transitoires ou de rencontres, tels que des places publiques et des parcs, l'art urbain sert de repère, de dialogue, de symbole identitaire et de point de rassemblement pour ces lieux. En effet, les municipalités québécoises se définissent souvent, ou à tout le moins leurs centres-villes, leurs quartiers touristiques ou leurs entrées de villes et leurs grands espaces naturels, grâce à l'installation d'œuvre d'art public.

Considéré comme un moteur culturel, économique, social et communautaire, l'art urbain permet aux artistes, souvent locaux, d'exprimer librement leur créativité et d'utiliser l'espace public comme une galerie d'art à aire ouverte. L'art urbain peut également se révéler être un formidable levier de redéveloppement ou de requalification pour des espaces sous-utilisés ou même abandonnés.

L'art public peut prendre bien des formes afin de répondre aux besoins particuliers d'un lieu : il peut être de petite ou de grande envergure, temporaire ou permanent, constitué de matériaux nobles ou recyclés, inviter à l'admiration, au jeu, ou au rire. Du point de vue de l'aménagement urbain, le sujet ou la matérialité de l'art public a moins d'importance que la qualité de son insertion dans le milieu, le rappel ou l'affirmation de l'identité ou du « génie » du lieu (*sense of place*) et le caractère unique et mémorable de l'installation. Comme bien des gestes de design, l'élément le plus important est l'appropriation de l'œuvre par les citoyens. Aussi, les nouvelles formes d'art relationnel et de performance pourraient gagner à être présentées dans des lieux extérieurs dédiés pour les pratiquer. L'expérience, le discours et la réflexion sont ainsi mis de l'avant dans une rencontre avec les artistes et différents types de pratiques artistiques in situ.



Source : claudecormier.com

#### 4.2.6 Design actif et rues partagées

Le design actif est un concept urbanistique qui a pour objectif de croiser et de mettre à profit différentes stratégies issues de l'aménagement urbain dans le but de valoriser la mobilité des collectivités et, plus précisément, d'encourager de saines habitudes et un mode de vie actif. En invitant l'ensemble des professionnels et des acteurs concernés de près ou de loin par l'espace urbain à travailler ensemble, les alternatives d'interventions sont nombreuses et peuvent s'appliquer tant à l'échelle de quartier qu'à une échelle beaucoup plus élargie. En effet, que ce soit par l'aménagement d'une promenade connectant plusieurs points d'intérêts ou encore la création d'un marché en plein cœur d'un quartier, les initiatives de design actif sont en nombre croissant au Québec et ailleurs dans le monde et proposent des solutions aux problématiques de santé occasionnées, notamment, par la sédentarité en ville.

Le concept de rue partagée s'inscrit dans cette mouvance en proposant des voies publiques marquées par l'absence de ségrégation physique ou réglementaire entre les différents modes de déplacements. En effet, les configurations plus classiques de rue hiérarchisent la voie publique en réservant des espaces précis et exclusifs tant pour les automobiles que pour les cyclistes et les piétons, occasionnant souvent des déplacements à des vitesses plus élevées et réduisant du même coup le confort et la sécurité des déplacements actifs. À l'inverse, les rues partagées visent à améliorer la cohabitation entre les différents modes de déplacement, tout en

optimisant l'espace dans son ensemble et renforçant par le fait même sa polyvalence (ex. : fermeture de rue pour certains événements). Plusieurs principes sont à la base de cette redéfinition de l'espace public :

- L'absence de limite physique clairement définie dans la voie publique : les piétons et les cyclistes peuvent circuler sur l'ensemble de la chaussée. Pour y parvenir, les vitesses de circulation autorisées sont réduites à environ 20 km/h ou moins;
- La réglementation et la priorisation dans les déplacements sont modifiées. Plutôt que de structurer les déplacements autour de la signalisation, c'est la vulnérabilité des usagers qui établit l'ordre de priorité des déplacements soit le piéton d'abord, puis le cycliste et ensuite l'automobiliste. On priorisera aussi les déplacements des autobus et des autres transports collectifs sur ceux de tout autre usager, y compris les piétons.

#### 4.2.7 Inondation et aménagement de berge

La Ville de Terrebonne étant bordée par la rivière des Mille-Îles, il en va de soi que le fonctionnement de cette dernière ainsi que les tendances et autres alternatives d'aménagements qui en découlent soient intégrés au plan directeur. En effet, plusieurs comportements hydrauliques tels que les crues des eaux printanières, l'accumulation de frasil ou encore les embâcles de glace ont une incidence directe sur l'espace riverain en occasionnant des inondations à proximité des différentes limites de récurrence d'inondation. Les interventions proposées à l'intérieur de ces zones doivent donc être appropriées et cohérentes avec ces phénomènes hydrauliques.

Au printemps, si les inondations issues des crues lentes peuvent être bénéfiques pour les berges en y apportant des limons fertilisants, les crues plus violentes peuvent au contraire provoquer des inondations néfastes pour les berges et les résidents à proximité. Elles peuvent notamment dégrader la végétation existante et déraciner les nouvelles plantations, déposer des matériaux grossiers sur l'ensemble de la rive ou encore créer des sillons dans le sol.

Sachant que les berges ont des fonctions très importantes, tant d'un point de vue hydrologique (infiltration de l'eau dans le sol), physico-chimique (filtration des matières polluantes et autres sédiments contenus dans l'eau), écologique (diversité écologique très élevée) que paysagère (paysage naturel et diversité visuelle), la préservation de ces dernières est très importante. C'est dans ce contexte que la Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (PPRLPI) a été créée par le gouvernement du Québec pour donner certaines balises de développement à respecter pour les différentes municipalités du Québec et aussi afin d'orienter les différents professionnels œuvrant dans le domaine (horticulteurs, biologistes, architectes paysagistes, ingénieurs forestiers, etc.). Bien qu'il existe d'autres lois ou règlements pouvant réglementer les aménagements des berges, la PPRLPI constitue un cadre pour les normes minimales à respecter pour les travaux situés à l'intérieur de la rive.

La politique indique d'ailleurs les ouvrages interdits, tels que les travaux de remblayage de la rive, ainsi que les ouvrages pouvant être permis et pouvant faire l'objet d'une autorisation au préalable. Notons, par exemple, la plantation et l'ensemencement de végétaux indigènes adaptés aux rives, les travaux de stabilisation de berge, la construction de certains types de quais ou encore l'aménagement d'une ouverture d'une largeur maximale de cinq mètres sur un plan d'eau. C'est également en ce sens que plusieurs organisations s'intéressant à la préservation des berges (Fédération interdisciplinaire de l'horticulture ornementale du Québec, Regroupement des Organismes de Bassins Versants du Québec, Institut de technologie agroalimentaire) recommandent l'interdiction de la plupart des constructions au profit d'une végétalisation des rives, notamment à des fins de stabilisation de berge.

Tandis que les différentes pratiques en termes de végétalisation en berge suggèrent une meilleure gestion de l'infiltration de l'eau dans le sol, d'autres alternatives proposent une captation et une rétention des eaux lors des pluies intenses. Les waters square, par exemple, constituent des lieux aménagés comme des places publiques standards et ayant comme particularité de se remplir d'eau de pluie temporairement lors des précipitations plus importantes, un peu comme le fait un bassin de rétention. Le water square de Rotterdam aux Pays-Bas, par exemple, capte les eaux de ruissellement des toits et des rues situées à proximité et les achemine à l'intérieur des différents bassins de la place publique, dits water square, pour une durée maximale de 48 h. La place publique peut donc être partiellement submergée d'eau, avant de se vider progressivement vers les égouts souterrains ou encore à l'intérieur des lits de plantations et rendre de nouveau accessible le terrain de basketball et les autres équipements de la place publique.

À Montréal, un document intitulé « Vers de nouvelles solutions en matière de gestion des eaux pluviales : Évaluation de la possibilité de réaliser un projet-pilote de "Water Square" à Montréal » produit par la Commission permanente sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs a d'ailleurs été publié en 2017 afin d'évaluer la faisabilité des waters square à Montréal.



Sources : urbanisten.nl





Source : Ville de Québec



Source : Akcelos

**Ski de fond, Parc linéaire de la Rivière-Saint-Charles**

**Kayak, Vieux Canal de Beauharnois**

#### 4.2.8 Parcs pour tous

La notion de parc pour tous fait la promotion d'un processus de planification alliant l'approche par groupe d'âge et la connaissance des divers groupes d'usagers et de leurs différents modes d'occupation des espaces extérieurs : familles, milieu scolaire, communautés culturelles, personnes handicapées, ligues et clubs, etc.

Cette approche se base sur une connaissance approfondie du milieu et des populations, qui se développe au travers de données statistiques, d'observations et de consultations avec le milieu. Elle implique également une compréhension des différents groupes d'âge et des aménagements de parc répondant à leurs besoins spécifiques. Cette connaissance du milieu permet d'orienter la planification et les aménagements afin de prévoir des équipements répondant aux besoins et intérêts de l'ensemble de la population. L'objectif est de favoriser le sentiment de sécurité et de communauté, l'appropriation et la fréquentation des parcs.

Toutefois, cette approche n'implique pas que l'ensemble des parcs répondent à l'ensemble des besoins des groupes, mais plutôt que le réseau des parcs y réponde. C'est d'ailleurs l'approche adoptée dans ce présent plan directeur.

#### 4.2.9 Plein air urbain

Le plein air urbain est une tendance grandissante. Il mise sur l'accessibilité des populations urbaines aux milieux naturels à des fins actives et récréatives. Cette tendance est également un vecteur de mise en valeur des milieux naturels et de reconnaissance de l'importance de leur préservation auprès de la population.

Le développement de réseaux et d'infrastructure de plein air encourage également une équité d'accès à la nature, les bienfaits de ce contact sur la santé physique et psychologique étant largement reconnus. L'offre de plein air urbain se construit généralement autour de trois grands réseaux :

- Le réseau bleu : activité en lien avec les plans et cours d'eau. Ex. : accessibilité aux rivières pour la pratique du canot, kayak, etc.
- Le réseau vert : activité en lien avec les milieux terrestres et boisés. Ex. : randonnée pédestre, vélo, vélo de montagne, etc.
- Le réseau blanc : activités en lien avec les activités hivernales. Ex. : raquette, ski de fond, patin, randonnée, etc.

La présence d'infrastructures permettant un accès à ces réseaux représente également un facteur d'attractivité pour les municipalités qui en font la promotion. Les installations doivent toutefois être de qualité, sécuritaire et bien balisée afin d'assurer une cohabitation harmonieuse des usagers et des milieux naturels. Les

aménagements favorisant une fréquentation récréative conviviale de ces milieux comportent entre autres :

- Des chalets ou installations d'accueil, incluant des stationnements;
- La présence de signalétique interprétative et directionnelle;
- Des sentiers permettant un accès à une majorité de la population;
- Des aménagements favorisant la contemplation de la nature : belvédère, aire de repos, aire de pique-nique, etc.



## 4.3 Tendances en équipements sportifs, récréatifs et créatifs

### 4.3.1 Équipements thématiques

La création de thèmes dans les parcs permet aux résidents de profiter d'une plus grande variété de styles à l'intérieur du réseau de parcs existants. Le thème du parc peut être appliqué à tous les éléments, y compris les structures de jeux, les jeux nautiques et même le choix des végétaux. En développant des thèmes différents au sein du réseau de parcs, des lieux de destination spécifiques sont créés. Les utilisateurs vont ainsi reconnaître certains éléments du parc comme uniques et sauront qu'une caractéristique différente sera accessible dans un autre parc de la ville. Le terme « modules de jeux » pour indiquer les modules des différents groupes d'âge (18 mois-5 ans et 5-12 ans), auquel fait souvent référence le présent rapport, s'appuie principalement sur la classification et la terminologie de la norme CSA.

On trouve aujourd'hui une panoplie de familles de modules de jeux se démarquant davantage des modules plus « standards ». En effet, les fabricants de jeux semblent mettre des efforts considérables sur le développement de modules de jeux avec des thématiques originales et ludiques avec des formes, des couleurs et des composantes distinctives.

### 4.3.2 Jeux d'eau

L'arrivée des équipements de jeux d'eau au Québec remonte aux années 1990, et leur popularité continue de croître depuis. Ils sont particulièrement populaires auprès de la clientèle des jeunes. Les jeux d'eau offrent de nombreux avantages pour les municipalités, car l'absence de bassin élimine les risques de noyade et fait en sorte qu'il n'est pas nécessaire d'offrir une surveillance constante comme pour une piscine. Ceci permet de donner un accès libre aux équipements plutôt que de devoir limiter l'utilisation aux heures où la surveillance est disponible. Cela permet aussi d'étendre la saison d'utilisation au printemps et à l'automne. De plus, les jeux d'eau offrent un accès universel pour tous les usagers.

L'offre de jeux d'eau est complémentaire à celle des piscines qui demeurent nécessaires pour permettre l'apprentissage de la natation, les compétitions de nage et l'entraînement physique en milieu aquatique qui est très apprécié en particulier par la clientèle adulte et aînée.

Les tendances en aménagement d'aires de jeux d'eau sont :

- Création de secteurs avec jeux adaptés pour tout-petits dans une zone à l'écart de la circulation intensive;
- Utilisation de modules de jeu ayant un style « abstrait » dont le design risque moins de passer de mode et qui s'intègre au reste du parc de manière plus sculpturale;
- Création d'équipement de jeu à faible consommation d'eau et système à « eau perdue », sans équipements de traitement de l'eau;
- Création de complexes aquatiques mettant en lien l'aire de piscine et celle des jeux d'eau lors des heures d'ouverture de la piscine, mais en laissant le jeu d'eau accessible après la fermeture de celle-ci.



Source : BC2



Source : BC2

**Place Saint-Sacrement, Terrebonne**



Source : BC2

**Parc Jean-Drapeau, Montréal**



Source : parcjeandrapeau.com

### 4.3.3 Skatepark en béton de type « street plaza »

D'abord considéré comme une tendance éphémère, le sport de la planche à roulettes est en pleine croissance et sa popularité ne cesse d'augmenter notamment pour les groupes d'âge de 12 à 19 ans. En effet, l'Institut national de santé publique du Québec recensait qu'en 2004, 348 000 personnes avaient affirmé avoir pratiqué ce sport comparativement à 432 000 personnes pour le baseball au cours de la même année. Cette statistique permet donc de confirmer que la planche à roulettes est maintenant une pratique confirmée et répandue.

Aujourd'hui, les nouvelles tendances en aménagement de site éloignent les anciens principes d'installation de simples modules et des skateparks modulaires. Ces types d'installations ne font d'ailleurs plus partie des standards d'aménagement des grandes villes. En effet, les skateparks ne sont plus perçus comme marginaux, mais sont désormais de véritables infrastructures récréatives. L'arrivée du skatepark street plaza est un bon exemple de l'évolution et de la progression de ce sport. Ces « nouveaux » skateparks allient look urbain

et éléments structuraux nécessaires à la pratique de ce sport. Longtemps relégué à des espaces périphériques et clôturés dans les parcs, le skatepark est de plus en plus utilisé comme élément d'animation au sein de l'espace public et à une intégration réfléchie dans l'ensemble d'un parc avec des aires de repos, des bancs ou estrades à proximité ainsi que des plantations aux alentours.

Le skatepark s'est récemment démocratisé en accueillant aussi les usagers de trottinettes. Certains usagers de BMX, de même que certains adeptes du patin à roues alignées fréquentent également les skateparks. Cette dynamique fait en sorte que le skatepark a le potentiel de rassembler une vaste gamme d'usagers qui pratiquent ensemble des activités similaires et où les plus jeunes apprennent en observant les plus vieux. Ces nouveaux usages amènent également l'opportunité de conjuguer les skateparks avec de nouveaux équipements émergents comme les pumtracks.

### 4.3.4 Entraînement extérieur

On observe une augmentation des activités d'entraînement à l'extérieur, tant par une offre structurée telle que le cardio plein air, le yoga, le tai-chi, la danse ou par la pratique d'entraînement autonome à l'aide de nouveaux équipements spécifiquement conçus pour l'installation dans les parcs. Ces équipements peuvent être utilisés par tous, à l'exception des jeunes enfants, et sont souvent complémentaires à d'autres activités telles que le jogging ou la marche. Leur positionnement dans le site affecte leur popularité. Ces équipements devraient être situés dans des endroits assez paisibles, sans être isolés, loin des voies de circulation automobile. La proximité des aires de jeux pour enfants peut être un atout pour permettre aux parents de s'entraîner tout en accompagnant les enfants au parc.

Pour les cours structurés, la présence d'un abri permettant d'offrir un espace abrité du soleil et de la pluie est un atout pour favoriser la pratique de ces activités. L'ajout d'alimentation électrique pour l'installation de système de sonorisation mobile est aussi un atout.



### 4.3.5 Patinoires extérieures réfrigérées et/ou couvertes

Les changements climatiques observés depuis les dernières années ont un impact direct sur la pratique du patinage sur glace extérieur l'hiver. Les nombreuses périodes de redoux hivernal font en sorte qu'il devient très difficile de maintenir la glace dans des conditions adéquates plus de quelques semaines par année, tout en demandant de plus en plus d'entretien.

Il existe néanmoins, depuis quelques années, des systèmes de glaces extérieures réfrigérées permettant d'augmenter la qualité et de prolonger l'offre d'une surface glacée (mi-novembre à mi-mars), et ce, même avec des conditions climatiques peu clémentes. Ces patinoires extérieures réfrigérées peuvent ainsi répondre à la forte demande citoyenne tout en réduisant les opérations d'entretien de la surface à long terme. Ce type d'infrastructure permet également de rationaliser le nombre de patinoires sur le territoire sans néanmoins réduire l'offre pour les citoyens.

Les surfaces peuvent être couvertes ou non. Ce choix doit être fait au départ, car l'ajout d'un toit sur une surface existante a un impact sur les aménagements connexes tels que l'éclairage, les gradins, etc., ce qui entraîne des coûts supplémentaires importants par rapport à l'installation de la toiture au moment de la réalisation initiale.

- Les avantages d'une surface couverte en hiver sont :
  - Protection contre le soleil qui fait fondre ou ramollir la glace;
  - Protection contre la neige. Réduction des besoins en déneigement;
  - Globalement : augmentation des heures d'utilisation de la glace.
- En été, les avantages sont :
  - Protection contre le soleil et la chaleur intense;
  - Protection contre la pluie;
  - Création d'espace polyvalent protégé;
  - Globalement : augmentation des heures d'utilisation potentielles.
- Inconvénients des systèmes de glace réfrigérée :
  - Investissement important (environ 3 M\$);
  - Idéalement, entretenu avec machinerie spécialisée pour obtenir une glace de grande qualité.

### 4.3.6 Terrains synthétiques : un outil de gestion

Les grands plateaux sportifs tels que ceux de soccer, de football ou de rugby sont typiquement faits de gazon naturel et sont soumis à un usage intensif lors du jeu. Ceci restreint leur potentiel d'utilisation si on souhaite maintenir des surfaces de qualité, puisqu'elles doivent pouvoir se régénérer entre les périodes d'utilisation. De plus, les surfaces gazonnées sont susceptibles de se dégrader encore plus rapidement si elles sont utilisées lorsqu'elles sont détremées. La pression est forte dans la majorité des villes pour utiliser les terrains disponibles plus que le nombre d'heures souhaitable pour les maintenir en bonne condition (10 à 15 h/sem. max).

Les terrains en surfaces synthétiques n'ont pas les mêmes contraintes et peuvent être utilisés sans interruption durant toute la saison. L'ajout d'un terrain synthétique au sein d'un réseau de plateaux sportifs devient un outil de gestion qui permet de répondre à la demande des usagers tout en réduisant la pression sur les surfaces naturelles. Cela permet aussi d'éviter d'avoir à construire plusieurs nouvelles surfaces naturelles afin de combler les besoins, ce qui s'avère souvent plus dispendieux, ou impossible à cause du manque d'espace pour l'implantation de nouveaux plateaux sportifs.

Idéalement, ces surfaces synthétiques prennent la forme d'un complexe multisports, c'est-à-dire que le lignage et la configuration de l'espace permettent d'accueillir plus d'un sport. Les bénéfices reliés à la surface synthétique sont donc d'autant plus mis à profit, tout en optimisant l'espace dédié aux installations sportives.



Source : BC2



Source : BC2





Source : Shutterstock



Source : spikeball.com

### 4.3.7 Activités émergentes

De nouvelles activités apparaissent chaque année. Il est très difficile d'identifier, parmi ces nouveautés, lesquelles conserveront la faveur populaire à long terme et lesquelles ne seront que des modes éphémères. Parmi les activités émergentes, on note entre autres :

- Le **pickleball** : Ce nouveau sport de raquette a fait son apparition au Québec depuis quelques années et gagne en popularité. Hybride entre le tennis, le ping-pong et le badminton, le pickleball se joue sur un terrain de badminton avec une balle en plastique perforée de la grosseur d'une balle de tennis et une raquette pleine, semblable à une raquette de ping-pong, mais plus grande. Ce sport a l'avantage d'être moins rapide et de demander moins de puissance que le tennis ou le badminton. Il permet à de jeunes enfants de se familiariser avec les sports de raquette ou à des personnes moins agiles de jouer à un sport moins exigeant que les autres sports de raquette. Il a aussi l'avantage de pouvoir se jouer autant à l'intérieur qu'à l'extérieur. La Fédération québécoise de pickleball, fondée en 2011, rassemble une vingtaine de clubs et associations au Québec, comptant plus de 3 000 membres.
- Le **disk-golf** : Ce sport allie les principes d'un parcours de golf, mais à l'aide d'un frisbee au lieu d'un bâton, d'une balle et de paniers à la place des trous. Il existe une association de disk-golf au Québec et on retrouve près d'une vingtaine de parcours officiels dans les différentes régions du Québec, dont sept dans la grande région de Montréal et en Montérégie. Ce sport a l'avantage d'être très peu dispendieux à pratiquer et d'être accessible à tous les âges.
- Le **parkour** : Ce sport de haute intensité utilise uniquement le corps pour franchir différents obstacles. Le parkour s'est développé comme discipline extérieure, utilisant les obstacles présents dans l'environnement comme base au développement du circuit. Ce sport se développe tranquillement et est enseigné en salle à quelques endroits au Québec, mais il n'existe présentement pas de circuit de parkour officiel à l'extérieur. Bien que souvent pratiqué par de jeunes adultes, ce sport peut être accessible à une plus grande population en fonction de la difficulté des obstacles et des circuits choisis.
- Le **vélo**, la **planche à roulettes** et la **trottinette électriques** : L'ajout d'électricité à ces équipements offre la possibilité d'augmenter les distances parcourues et de réduire l'effort requis, permettant à un plus grand nombre d'utilisateurs d'utiliser les voies cyclables et améliorer leur mobilité sans dépendre de la voiture.
- Les **pumptracks** : Bien que principalement destinés à une utilisation par des vélos (BMX et vélo de montagne), ces nouveaux équipements peuvent également être utilisés par des planches à roulettes et des trottinettes et représentent donc un équipement récréatif très recherché par les adolescents et les plus jeunes. L'accessibilité et la clientèle visée par les pumptracks varient grandement selon la taille et les matériaux choisis pour l'équipement.
- Le **futsal** : Cette version plus compacte du soccer se joue sur un terrain de handball (20 m x 40 m) avec cinq joueurs par équipe au lieu de 11. Les règles générales du soccer s'appliquent, mais le petit terrain rend le jeu très rapide et intense. Le ballon est plus petit et moins rebondissant. Ce sport a été introduit comme complément intérieur en hiver au soccer conventionnel extérieur, mais a ses adeptes propres. Il peut se jouer à l'intérieur des limites d'une patinoire permanente. Ce sport s'adresse principalement aux adolescents et jeunes adultes.
- Le **volleyball de plage** : Comme son nom l'indique, ce sport est un dérivé du volleyball intérieur. Le volleyball de plage se joue à l'extérieur, sur une surface recouverte de sable. Un autre élément qui distingue les deux est le nombre de joueurs, soit deux contre deux pour le volleyball de plage versus six contre six pour le volleyball intérieur.
- Le **deck-hockey** : Ce sport a enregistré un immense essor au Québec au cours des dernières années. Contrairement au hockey cosmopolite qui est plus répandu et qui se joue dans un gymnase, le deck-hockey se pratique à l'extérieur, sur une surface formée de petites tuiles en plastique procurant plusieurs avantages pour les joueurs, tels que des mouvements latéraux qui réduisent la pression sur les muscles et les articulations, un meilleur contrôle sur les rebonds de la balle, etc.
- Le **speedminton** : Il s'agit d'une variante du badminton où l'équipement a été modifié pour permettre la pratique extérieure. On peut y jouer de façon informelle, sur tout type de surface (terrain de tennis, gazon, sable ou même neige). Il existe aussi une version avec règle. Le court est alors formé de deux carrés de 5,5 m de côté espacés de 12,8 m. Ce sport s'adresse à tous, selon l'intensité avec laquelle il est pratiqué.



- **Parcours d'agilité pour chiens** : Contrairement à la croyance populaire, ces parcours ne font pas bouger que les chiens, mais aussi leurs maîtres qui les accompagnent durant l'entraînement. Des équipements de circuit d'agilité pour chiens pour installation extérieure sont maintenant disponibles auprès de certains fabricants de modules de jeux.

Plusieurs activités plus marginales font aussi leur apparition :

- Échasses urbaines;
- Le bâton sauteur (pogo stick);
- Le fat bike ou autres variations du vélo standard (unicycle, vélostep, etc.);
- Le paddleboard.

Il est présentement difficile d'établir l'impact qu'aura l'apparition de ces nouveaux sports et activités sur la pratique de l'activité physique à l'extérieur et l'aménagement des parcs dans le futur.

#### 4.3.8 Chalet de parc

L'observation de divers projets intégrant la construction de chalets de parc a permis de révéler des caractéristiques communes suivantes :

- La majorité des nouveaux chalets sont conçus comme des bâtiments communautaires, intégrant une salle polyvalente pouvant accueillir des groupes variés entre 40 et 50 personnes;
- Les autres services comprennent habituellement :
  - Services sanitaires et fontaine d'eau potable intérieure et extérieure;
  - Bureau de gardien de parc;
  - Conciergerie et aire d'entreposage du mobilier;
  - Installations pour Wi-Fi et sonorisation intérieure et extérieure;
  - Installations pour traiteur, cuisinette ou machines distributrices;
  - Vestiaires (si jeux d'eau ou piscine);
  - Dans des conditions plus spécifiques, on retrouve aussi des services de location et d'entretien d'équipement de location.
- L'aménagement de l'espace polyvalent est très vitré, en relation avec l'environnement extérieur;
- Les bâtiments sont de plain-pied avec le site et offrent un accès sans obstacle;
- Ces bâtiments sont souvent de conception architecturale de qualité et forment un élément signature au sein de l'aménagement.

#### 4.3.9 Connectivité

Les technologies connectées font de plus en plus partie de notre quotidien et il y a une demande grandissante afin que celles-ci puissent nous suivre facilement dans nos loisirs à l'extérieur. L'installation d'infrastructures pour fournir du Wi-Fi dans les parcs, ainsi que des bornes de recharges font partie des équipements installés régulièrement au sein des espaces publics extérieurs.

Les activités sportives et récréatives sont très populaires au Québec. Selon l'Institut national de santé publique du Québec en 2009-2010, plus de 93 % des personnes âgées de 6 à 74 ans ont participé à au moins une activité sportive et récréative durant la dernière année. Évidemment, cette proportion varie énormément selon les différents groupes d'âge considéré. En effet, plus la personne est âgée, moins elle est susceptible de s'engager dans une nouvelle activité.



Parc des Éperviers, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot

Source : BC2



Connectivité

Source : Shutterstock

## 4.4 Tendances par groupe d'utilisateurs des activités sportives et récréatives



Sources : Shutterstock

### 4.4.1 Les enfants

La sédentarité grandissante chez les enfants est une préoccupation d'ordre de santé publique. L'utilisation d'appareils électroniques débute de plus en plus jeune grâce à la disponibilité d'appareils intuitifs comme les tablettes et les téléphones intelligents. Il importe donc d'offrir aux jeunes enfants une grande palette d'activités extérieures intéressantes pour les inciter à développer un mode de vie sain et actif en bas âge afin d'éviter les problèmes de santé tels que le surplus de poids, l'hypertension et le diabète.

Il est en effet recommandé que les enfants fassent au moins une heure d'activités physiques structurées et au moins une heure de jeux libres, et ce, à chaque jour. L'accessibilité à des équipements de jeux adaptés à leur besoin et stimulants, situés à proximité du milieu de vie, peut contribuer à faire en sorte que les enfants bougent davantage au quotidien.

### 4.4.2 Les jeunes

Au cours des dernières années, une demande grandissante pour la pratique du soccer ainsi que pour diverses activités récréatives telles que le vélo et la baignade sont observables. Ces activités sont notamment pratiquées dans tous les jeunes groupes d'âge, soit de 6 à 24 ans. Pour les plus jeunes, les activités récréatives disponibles dans les parcs les plus populaires restent néanmoins les modules de jeux pour enfants. Les activités de jeux d'eau et de baignade demeurent également des activités hautement prisées par les jeunes.

En ce qui a trait aux activités pratiquées les plus populaires dans les parcs auprès des jeunes de 12 à 19 ans, la marche, la bicyclette, la natation, le basketball, la course à pied, le patin à roues alignées, le volleyball, le baseball et le hockey dominant. Le basketball trouve également de nombreux adeptes, non seulement chez les adolescents, mais aussi chez des groupes plus jeunes. Le baseball vit un certain regain en popularité depuis quelques années et qui devrait se poursuivre. D'autre part, la planche à roulettes et le patin à roues alignées ont également gagné en popularité chez les adolescents.

Pour les activités hivernales les plus pratiquées, une tendance est nettement marquée envers la pratique du patinage sur glace, bien que cette activité comporte des contraintes importantes dues au climat.



#### 4.4.3 Les adultes

La marche, la bicyclette et la natation sont les principales activités pratiquées par les adultes. Le jardinage, les exercices à domicile et la danse sociale sont également des activités largement répandues.

Pour ce qui est des activités pratiquées dans les parcs, les adultes s'adonnent également, bien que dans des proportions plus faibles, au patin à roues alignées, à la course à pied, au patin sur glace, au baseball, au volleyball, au tennis, au hockey et au basketball. Le conditionnement physique reste également toujours parmi les activités populaires avec, notamment, une tendance apparaissant pour les modules d'exercices ou d'étirements dans les parcs.

#### 4.4.4 Les personnes âgées

Les personnes âgées sont un groupe d'âge en forte croissance et elles disposent généralement d'un plus grand nombre d'heures à consacrer à une ou plusieurs activités récréatives ou sportives. Toutefois, à l'inverse des autres groupes d'âge, il s'agit de celui où les personnes sont les moins enclines à s'engager dans de nouvelles activités. Les activités choisies par les personnes encore actives de ce groupe demeurent des activités non compétitives telles que la marche, la bicyclette et la natation, bien que la montée en popularité du pickleball, ce nouveau sport de raquette, soit notable. L'aménagement de sentiers pour la promenade et l'implantation de végétaux aux alentours sont des plus appréciés des aînés.



Sources : Shutterstock





**Section 5**

**Portrait de  
l'offre en  
matière de parcs  
d'équipements  
et de plateaux  
extérieurs**





## 5.1 Méthodologie

La première étape du travail consistait à dresser un portrait sociodémographique et à mettre en lumière des facteurs pouvant influencer la demande d'activités récréatives, sportives et culturelles sur le territoire de la Ville de Terrebonne.

Par la suite, un inventaire des parcs de la Ville a été réalisé sur la base d'une analyse approfondie du territoire et de ses résidents afin que le plan directeur réponde aux besoins actuels et futurs de la communauté. Cet inventaire a été complété par une visite détaillée de tous les parcs du territoire et a permis d'analyser la quantité et la qualité des installations et des aménagements pour chacun des parcs. Cet inventaire a été effectué en novembre et décembre 2020.

L'inventaire propose un sommaire de chaque parc sur des fiches synthétiques, résumant sa programmation, mais également l'appréciation générale des lieux. Il a permis de recenser l'ensemble du mobilier, des installations ainsi que les aménagements connexes pour tous les parcs, le résultat permettant de comptabiliser la totalité des équipements récréatifs et sportifs, tout en y ajoutant une description spécifique et une appréciation de chacun. Il est toutefois à souligner que l'inventaire a eu lieu en période semi-hivernale, de sorte que certains éléments purent être observés seulement partiellement pour certains parcs. Par exemple, la présence de neige au sol a pu rendre difficile l'observation de la qualité des surfaces des terrains sportifs ou encore la condition des bordures et surfaces de réception des aires de jeux.

Le résultat de cet inventaire a été utilisé pour effectuer une analyse de la problématique et des enjeux afin d'établir un diagnostic clair de l'état de l'offre actuelle et des besoins pour les années à venir.

À cet effet, les fiches d'inventaire présentent des notes et des commentaires spécifiques sur les conditions (bonne, moyenne, mauvaise) relevées pour des équipements de parc, des équipements sportifs et des aménagements connexes. Sur la page suivant l'inventaire, les recommandations par parc présentent les différents investissements proposés.

Les besoins de réfection (mineure ou majeure) et d'aménagement en profondeur, à court, moyen et long terme, sont ciblés en fonction de variables telles que les perspectives sociodémographiques, l'offre actuelle au sein des parcs existants et les tendances en matière de sports et loisirs. Cette manière de faire permet de faire ressortir les caractéristiques propres à la population de Terrebonne en matière d'utilisation des parcs.

### 5.1.1 Classification typologique des parcs

Les parcs sont des lieux où la pratique d'activités récréatives extérieures est proposée. Selon leur dimension et la composition de leurs installations, les parcs sont classés en différentes catégories, incluant parc municipal, parc de secteur, parc de voisinage, etc. (voir le tableau suivant). La Ville de Terrebonne offre à ses résidents une grande quantité et variété de parcs. À la typologie de parc municipal, la Ville de Terrebonne intègre également la notion de parc urbain régional. En plus des activités associées à la typologie municipale, ces parcs offrent une vocation axée sur l'attractivité touristique, la mise en valeur du patrimoine et la promenade.

Sur l'ensemble de son territoire, la Ville de Terrebonne regroupe un total de 102 parcs existants, aménagés et déclinés en trois catégories principales :

- Parc municipal et urbain régional (22);
- Parc de secteur (26);
- Parc de voisinage (55);

Il est toutefois à noter que les superficies des parcs de la Ville de Terrebonne sont généralement plus petites que celles proposées dans la norme. Leur classification typologique s'est donc surtout appuyée sur leurs vocations et le type d'équipements y étant offerts.

La Ville de Terrebonne possède également plusieurs espaces verts, dédiés à la conservation et à la récréation. Bien que ces espaces importants puissent rendre des services écologiques et récréatifs à la population, leur mission diverge de celle des parcs urbains. Ces derniers sont identifiés à la carte de localisation des parcs et espaces verts, mais ne sont pas pris en compte dans l'inventaire et le diagnostic et ne feront pas l'objet de recommandations.

La classification typologique des parcs sur le territoire permet également de mesurer leur rayonnement en desserte en se basant sur différentes études et normes, comme la National Recreation and Park Association (NRPA), indiquant les distances raisonnables à parcourir par la population pour accéder à un espace parc. Dans

le cas d'un parc de voisinage, par exemple, une distance de 400 m à parcourir à pied est jugée raisonnable pour accéder au parc, ce qui représenterait un itinéraire de cinq minutes de marche. Les parcs de secteurs et municipaux, quant à eux, nécessitent des rayons de desserte de 800 m et 1 200 m respectivement.

#### Typologie des parcs

Typologie	Définition	Normes actuellement recommandées		Normes anciennement utilisées par la Ville	
		Superficie <sup>1</sup>	Rayon de desserte	Superficie	Rayon de desserte
<b>Parc municipal / urbain</b>	Une grande polyvalence et un pouvoir d'attraction, desservant souvent plusieurs arrondissements et fortement fréquentée. Ils possèdent également une variété d'équipements récréatifs et sportifs ainsi que des espaces multifonctionnels.  Les parcs urbains offrent également une vocation axée sur l'attractivité touristique, la mise en valeur du patrimoine et la promenade.	30 à 100 Ha (300 000 à 1 000 000 m <sup>2</sup> )	1 200 m	10 Ha (100 000 m <sup>2</sup> )	800 m
<b>Parc de secteur</b>	Parc de verdure visant à offrir une variété d'équipements sportifs, récréatifs et des aires libres pour le loisir, la socialisation et les jeux libres.	3 à 30 Ha (30 000 à 300 000 m <sup>2</sup> )	800 m	2 Ha (20 000 m <sup>2</sup> )	800 m
<b>Parc de voisinage</b>	Parc de verdure destiné essentiellement à des fins de détente et de récréation quotidienne dans le prolongement de l'habitat familial. Aire de jeux, aire de détente.	Jusqu'à 3 Ha* (Jusqu'à 30 000 m <sup>2</sup> *)	400 m	0,5 Ha (5 000 m <sup>2</sup> )	400 m
<b>Espace vert</b>	Espace aménagé essentiellement de pelouses, de massifs de verdure, de végétaux et d'arbres, dans le seul but de contribuer à l'embellissement du territoire.	N/A	N/A	N/A	N/A

Source : Ville de Montréal et National Recreation and Park Association

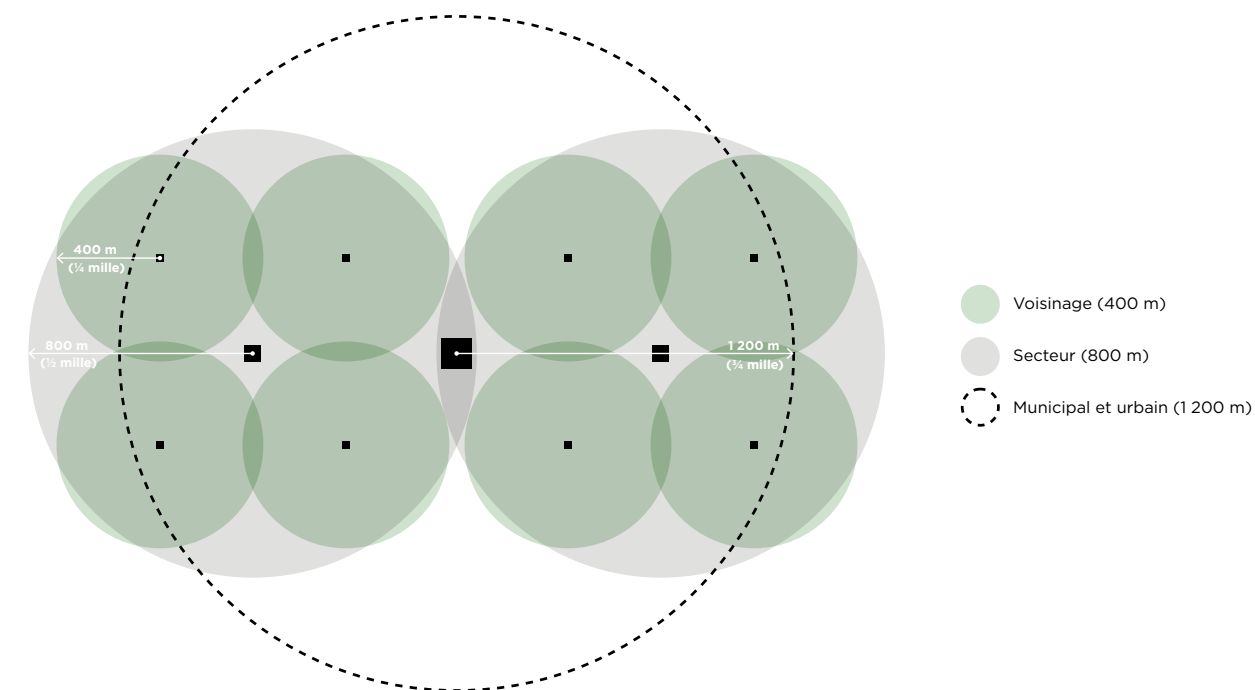
1. Notons que les catégories « définition » et « superficie » sont à nuancer en ce sens qu'ils fournissent des paramètres généralement applicables pour les différentes typologies de parc.  
\*Norme adaptée partiellement par Groupe BC2



### 5.1.2 Modèle théorique de la desserte des parcs

Un réseau municipal de parcs peut être planifié selon un modèle théorique de desserte. Le parc municipal, les parcs de quartier et les parcs de voisinage constituent la structure de base pour offrir les services récréatifs à tous les groupes d'âge et selon une répartition géographique qui assure l'accessibilité à tous. Il est important de souligner l'importance de la proximité du parc de voisinage avec son rayon de desserte d'environ 400 m, qui représente une distance raisonnable à la marche pour une personne d'accéder à un espace parc.






















#### Modèle théorique de desserte des parcs



### 5.1.3 Classification des équipements et plateaux extérieurs en fonction du groupe d'âge et des typologies de parcs

Le tableau de la page suivante dresse une liste des équipements en fonction des utilisateurs et des types de parcs dans lesquels on les retrouve principalement. Ils sont également identifiés par une icône, ce qui permet de les repérer plus facilement tout au long du document.

## Classification des équipements

			Principaux utilisateurs					Type de parc		
			18 mois - 5 ans	5 - 12 ans	Adolescents	Adultes	Aînés	Voisinage	Secteur	Municipal et urbain
	Piscine	Bassin artificiel destiné à la natation et à la baignade.	x	x	x	x	x		•	•
	Jeux d'eau	Série de jets d'eau disposés sur une surface rigide sans accumulation d'eau.	x	x	x			•	•	•
	Plage	Aire dégagée d'un rivage, de faible pente, constituée de sable ou de galets.	x	x	x	x	x			•
	Terrain de basketball	Terrain rectangulaire de dimensions variables recouvert d'asphalte et pourvu d'un panier à chaque extrémité.		x	x	x			•	•
	Terrain de tennis	Surface dure séparée en deux par un filet servant à jouer au tennis. Les surfaces de jeu sont clôturées.		x	x	x	x		•	•
	Terrain de soccer	Surface naturelle ou synthétique incluant deux buts aux extrémités servant à jouer au soccer.		x	x	x			•	•
	Terrain de balle	Surface en gazon naturel avec surface en terre battue incluant les buts servant au baseball ou à la balle molle		x	x	x			•	•
	Terrain de football	Surface naturelle ou synthétique incluant deux buts aux extrémités servant à jouer au football.		x	x	x			•	•
	Terrain de volleyball de plage	Surface recouverte de sable incluant un filet central servant à jouer au volleyball de plage.			x	x			•	•
	Piste d'athlétisme	Surface plane et ovale avec corridors distinctifs permettant la pratique de sports en général de course. On y pratique habituellement d'autres activités reliées à l'athlétisme, dont les disciplines du lancer et du saut.		x	x	x				•
	Pumptrack	Espace qui contient différentes installations dédiées à la pratique du BMX		x	x	x			•	•
	Parc de planche à roulettes	Surface dédiée à la pratique du « skateboard », du patin à roues alignées et du BMX. Espace qui contient différents modules sur lesquels les utilisateurs peuvent rouler, glisser, sauter, etc.		x	x	x			•	•
	Aire de jeux 18 mois - 5 ans	Ensemble de jeux composé de modules conçus pour développer l'équilibre, l'adresse et la motricité des enfants de 18 mois à 5 ans et dont les paliers sont généralement inférieurs à 1,2 m.	x					•	•	•
	Aire de jeux 5 - 12 ans	Ensemble de jeux composé de modules conçus pour développer l'équilibre, l'adresse et la motricité des enfants de 5 à 12 ans (balançoires, balançoires à bascule, glissoires, jeux sur ressort, dômes géodésiques, etc.).		x				•	•	•
	Module d'exercice (trekfit)	Série de modules conçus pour développer la motricité des usagers			x	x	x		•	•
	Pétanque/Bocce/Boulingrin	Terrain plat, formé d'une ou plusieurs allées, sur lequel deux équipes de joueurs lancent des boules en métal en tentant de s'approcher le plus possible d'une petite boule servant de cible.				x	x		•	•
	Parc canin	Espace clôturé réservé aux chiens et leurs propriétaires ou gardiens, permettant la socialisation et l'exercice libre des chiens. On peut y retrouver du mobilier de parc et/ou des équipements dédiés à l'entraînement canin.				x	x		•	•
	Sentier de promenade	Sentier pavé ou non permettant la marche, la randonnée pédestre, le ski de fond, la raquette, etc.	x	x	x	x	x			•
	Piste cyclable ou multifonctionnelle	Sentier hors chaussée avec revêtement solide permettant le déplacement facile à pied, à vélo, etc.	x	x	x	x	x			•
	Patinoire sans bande	Surface d'eau glacée sur laquelle on peut faire du patinage ou du hockey sur glace.	x	x	x	x	x		•	•
	Patinoire avec bande	Surface d'eau glacée sur une surface dure sur laquelle on peut faire du patinage ou du hockey sur glace l'hiver ou du patin à roues alignées l'été.	x	x	x	x	x		•	•
	Butte à glisser	Pente aménagée pour la glissade. Clientèle variable selon la hauteur et l'inclinaison de la pente	x	x	x	x		•	•	•
	Anneau de glace	Surface d'eau glacée sur une surface dure sur laquelle il est possible de faire du patinage en hiver.	x	x	x	x	x		•	•



## 5.2 Inventaire des parcs

### 5.2.1 Classement des parcs existants par typologie

#### Parcs municipaux et urbains

Secteur	#	Parc	Superficie (ha)
A	A011	Parc Philippe-Villeneuve	7,98
A	A014	Parc du Boisé	4,44
B	B024	Parc André-Guérard	3,96
C	C031	Parc Marcel-de la Sablonnière	5,10
C	C032	Parc de la Rivière	18,15
D	D045	Parc Joseph-Bourgouin	5,89
D	D051	Parc écologique de la Coulée	21,50
D	D053	Parc Angora	13,58
D	D058	Parc Vaillant	11,81
E	E062	Parc-école Armand-Corbeil	4,56
E	E065	Parc Saint-Sacrement	2,17
E	E071	Parc Léandre-Beausoleil	3,23
E	E073	Parc de la Pointe-de-l'Île	1,94
E	E074	Parc de l'Île-des-Moulins	4,60
E	E075	Parc du Souvenir	1,33
E	E076	Parc Jardins Vitré	0,04
F	F078	Parc des Vignobles	5,83
F	F081	Parc Charles-Bruneau	4,03
F	F087	Parc Dumais	3,40
G	G090	Parc les Berges Aristide-Laurier	5,76
G	G092	Parc Louis-Laberge	2,38
G	G097	Parc Arc-en-Ciel	6,25
			<b>137,92</b>

#### Parcs de secteur

Secteur	#	Parc	Superficie (ha)
A	A004	Parc Charles-Édouard-Renaud	0,80
A	A005	Parc Jean-Guy-Chaput	1,14
A	A006	Parc du Geai-Bleu	2,33
A	A008	Parc Trudel	1,34
A	A009	Parc de l'Hortensia	1,31
A	A012	Parc Laurier	1,51
A	A019	Parc du Ruisseau	2,92
B	B022	Parc Bigras	1,82
B	B028	Parc des Vignes	0,81
C	C029	Parc de la Pommeraie	1,56
C	C030	Parc Louis-Gilles-Ouimet	2,78
D	D034	Parc Comtois	2,23
D	D038	Parc de l'Étincelle	2,91
D	D043	Parc le Castelet	1,34
D	D044	Parc des Bois-Francs	1,17
D	D048	Parc du Gouffre	1,72
E	E069	Parc Fernand-Champagne	0,53
E	E070	Parc Léveillé	0,97
E	E072	Parc Daunais	0,83
F	F080	Parc de Valençay	1,21
F	F082	Parc Sarrazin	0,96
F	F085	Parc de l'Île-des-Lys	1,59
G	G093	Parc des Grands-Prés	1,21
G	G094	Parc Pierre-Le Gardeur	1,76
G	G099	Parc Pierre-Laporte	3,74
G	G102	Parc de l'Engoulevent	1,20
			<b>47,70</b>

**Parcs de voisinage**

Secteur	#	Parc	Superficie (ha)
A	A001	Parc Rose des Vents	0,06
A	A002	Parc-école Saint-Joachim	0,40
A	A003	Parc des Aînés	0,10
A	A007	Parc Forest	0,12
A	A010	Parc de l'Hémérocalle	0,91
A	A013	Parc-école du Boisé	1,03
A	A015	Parc des Coccinelles	1,14
A	A016	Parc-école l'Orée-des-bois	0,30
A	A017	Parc des Mésanges	0,95
A	A018	Parc Guillemette	1,35
A	A020	Parc du Ruisseau Noir	0,11
A	A021	Parc Gérôme	0,55
B	B023	Parc Roch-Juteau	0,09
B	B025	Parc Paradis	0,26
B	B026	Parc de Montpellier	0,92
B	B027	Parc Boisvert	0,58
D	D033	Parc Havre-du-Lac	2,04
D	D035	Parc de la Pinière	0,94
D	D036	Parc de Melbourne	0,30
D	D037	Parc de Poitiers	0,58
D	D039	Parc-école de l'Étincelle	0,08
D	D040	Parc de Larochele	0,68
D	D041	Parc Frontenac	0,72
D	D042	Parc le Castelet	1,09
D	D046	Parc des Outardes	0,92
D	D047	Parc des Tilleuls	1,23
D	D049	Parc de la Grotte	0,56
D	D050	Parc Vallée des Rois	3,62

D	D052	Parc-école de la Sablière	0,94
D	D054	Parc de Cazaux	0,27
D	D055	Parc Simone-Berthiaume	0,49
D	D056	Parc de Pontoise	0,22
D	D057	Parc-école Esther-Blondin	0,14
D	D059	Parc de Varennes	0,21
D	D060	Parc Longchamps	1,37
D	D061	Parc de Vérone	1,07
E	E063	Parc Saint-Malo	0,75
E	E064	Parc Dumont	0,09
E	E066	Parc Jacques-Cournoyer	0,35
E	E067	Parc-école Léopold-Gravel	0,42
E	E068	Parc-école Saint-Louis	0,66
E	E077	Parc Donat-Bélisle	3,56
F	F079	Parc de Chablis	0,55
F	F083	Parc Florent	0,21
F	F084	Parc des Méandres	0,23
F	F086	Parc Tournant des Rives	0,31
G	G088	Parc Maurice	0,24
G	G089	Parc Saint-Denis	0,09
G	G091	Parc de la Volière	0,50
G	G095	Parc du Croissant	0,40
G	G096	Parc Fafard	0,31
G	G098	Parc Ludovic-Ricard	0,22
G	G100	Parc du Havre	0,46
G	G101	Parc Terrasse-Mathieu	1,58
G	G103	Parc des Pionniers	0,22
			<b>37,51</b>

<b>Grand total</b>	<b>217,13 ha</b>
--------------------	------------------

### 5.2.2 Desserte actuelle des parcs sur le territoire

Terrebonne offre un territoire qui est relativement bien desservi en parcs, c'est-à-dire que l'ensemble des zones urbanisées sont couvertes par le rayon de desserte d'au moins une typologie de parcs. Les zones où aucun cercle de desserte n'est présent correspondent généralement à des espaces agricoles ou naturels.

Pour les parcs municipaux/urbains (rayon de 1 200 m), on remarque que leur desserte couvre correctement l'ensemble des zones urbanisées, à l'exception de certaines ruptures dans le secteur F et C. Le nord du secteur A et du secteur D n'est toutefois pas couvert.

Pour les parcs de secteur (rayon de 800 m), on observe plusieurs ruptures dans la desserte. Le secteur A est le secteur le mieux desservi en parc de secteur, presque tous les cercles se touchant. Tous les autres secteurs présentent des zones de lacunes au niveau de la desserte. Toutefois, ces zones sont généralement toutes desservies par un parc municipal ou urbain pouvant offrir des équipements similaires.

C'est au niveau des parcs de voisinage (rayon de 400 m) que la desserte présente le plus de lacunes, peu de rayons se touchant. Cette situation s'observe particulièrement dans les secteurs B, C et F. Dans ces secteurs, les milieux sont souvent seulement desservis par un parc municipal. Cette situation est plus problématique, car elle indique également une iniquité dans l'accessibilité à un espace de récréation et de détente de proximité dans la population. Les secteurs A et D sont toutefois relativement bien desservis.

Considérant le découpage des secteurs et la présence de barrières importantes entre ces derniers, qui limitent le déplacement des habitants, il est opportun d'observer les faits saillants de l'analyse de desserte pour chacun d'entre eux.

#### — Secteur A (La Plaine)

- Le nord du secteur n'est pas desservi par un parc municipal/urbain.
- Le sud du secteur est bien desservi en parcs municipaux/urbains et en parcs de secteur.
- La desserte en parcs de voisinage présente des lacunes et cette typologie devrait être priorisée advenant un développement du secteur et la création de nouveaux parcs.

#### — Secteur B (Saint-François)

- Le seul parc municipal/urbain du secteur dessert correctement le secteur. Il est le seul parc facilement accessible pour les résidents au centre du secteur.
- La présence d'un parc de secteur compense pour l'absence de parcs de voisinage au nord-ouest du secteur. Advenant un développement à l'est du secteur, la création d'un parc de secteur pourrait être envisagée.
- La desserte en parcs de voisinage présente des lacunes et cette typologie devrait être priorisée advenant un développement du secteur et la création de nouveaux parcs.

#### — Secteur C (Terrebonne-Ouest)

- Deux parcs municipaux/urbains couvrent presque l'ensemble de la zone plus urbanisée. Ils sont toutefois la seule offre en parc à cet endroit.
- Deux parcs de secteur couvrent l'extrémité ouest du secteur.
- Aucun parc de voisinage n'est présent dans le secteur. Cette typologie devrait être priorisée advenant un développement du secteur et la création de nouveaux parcs.
- Deux parcs municipaux sont projetés, dont le Parc Gabrielle-Roy.

#### — Secteur D (Terrebonne Centre)

- La desserte du secteur en parcs municipaux/urbains est bonne; à l'exception de la petite zone au nord de l'autoroute.
- La desserte en parcs de secteur est bonne au nord du secteur, mais présente des lacunes au sud.
- Les parcs de voisinage sont répartis également dans le secteur et offrent une desserte homogène, bien que présentant certaines ruptures.

#### — Secteur E (Vieux-Terrebonne)

- Malgré des petites lacunes au niveau de la desserte en parc de voisinage, le secteur est correctement couvert par l'ensemble des typologies et on peut assumer que la population a un accès convenable à une variété d'équipements.

#### — Secteur F (Terrebonne Est)

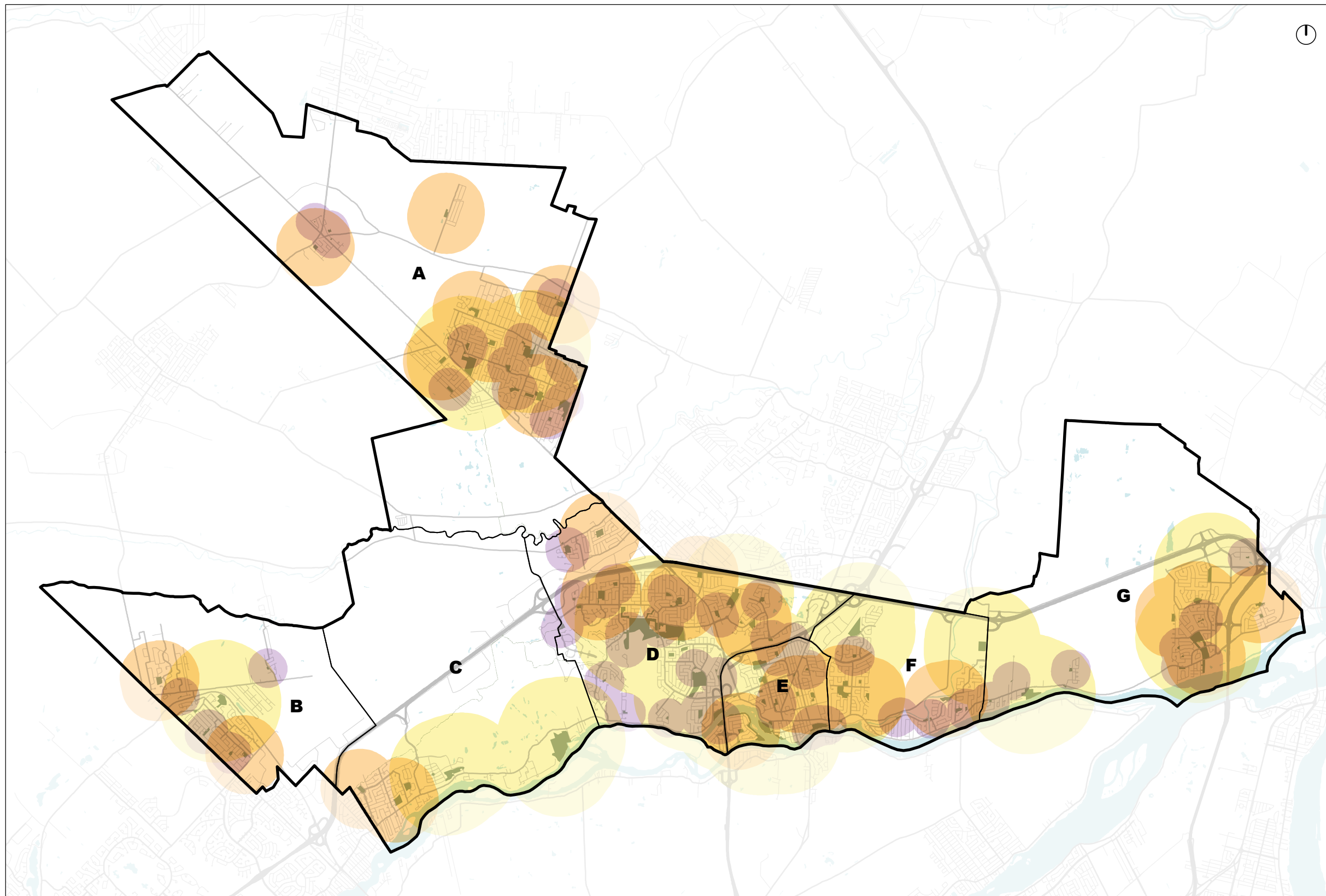
- Le secteur est correctement desservi en parcs municipaux/urbains, mais ceux-ci constituent les seuls parcs accessibles dans le nord du secteur.
- Les parcs de secteur se concentrent au sud du secteur et leur desserte permet de couvrir cette zone.
- La desserte en parcs de voisinage est surtout faible à l'ouest du secteur, mais adéquate au sud-est.
- Advenant un développement du nord du secteur, la création de parcs de voisinage ou de secteur devrait être envisagée.

#### — Secteur G (Lachenaie)

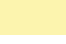


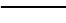

- Le secteur est adéquatement desservi en parcs municipaux/urbains et de secteur.
- La desserte en parcs de voisinage présente des lacunes, particulièrement à l'est de l'autoroute.

En résumé, ces informations nous indiquent que dans les endroits où les rayons de desserte ne se touchent pas, une partie de la population est plus limitée quant à l'accessibilité à des infrastructures de loisirs et de jeu. On pourrait donc tenir compte de cette analyse à l'échelle de l'ensemble de la Ville et lors de la création de nouveaux parcs de manière à faire des choix en lien avec les besoins en desserte de parcs pour la population.





**Légende**

-  Parc municipal et urbain (1 200 m)
-  Parc de secteur (800 m)
-  Parc de voisinage (400 m)
-  Limite secteur d'analyse
-  Limite municipale

**Liste des secteurs d'analyse :**

- A** La Plaine
- B** Saint-François
- C** Terrebonne Ouest
- D** Terrebonne Centre
- E** Vieux-Terrebonne
- F** Terrebonne Est
- G** Lachenaie



### 5.2.3 Analyse de l'offre et objectif normatif

La norme du MLCP (ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche) date de 1989, la norme MCRSFD (Ministry of Culture and Recreation Sports and Fitness Division) publiée en 2013 provient de l'Ontario et la norme NRPA (National Recreation and Park Association) publiée en 1995 et mise à jour il y a quelques années, est américaine. Depuis l'élaboration de ces normes, les tendances en pratiques sportives ont changé et ne sont pas nécessairement à jour (voir section 4.3). Les propositions doivent également tenir compte du profil des usagers de Terrebonne et des activités sportives des équipes en place. C'est ce que ce plan directeur met davantage de l'avant

Pour le besoin de cette analyse quantitative, la norme ontarienne sera privilégiée sur les deux autres normes. Celle-ci correspond davantage à la réalité géographique et à la pratique sportive de la Ville que la norme américaine. Elle est également plus à jour avec les tendances actuelles que la norme du MLCP.

Selon les normes américaines et ontariennes des parcs, un objectif normatif moyen de 2,5 ha (25 000 m<sup>2</sup>) de parc/1 000 habitants devrait être visé. Il permet de déterminer rapidement l'offre en superficie de parcs pour sa population. Cet objectif est donc appliqué dans le cadre de la présente étude.

La norme se décompose telle qu'illustrée dans le tableau suivant et exclut les espaces verts ainsi que les espaces de conservation, fleuve et de boisé protégé. Le ratio a été calculé sur la base de la population de la Ville de Terrebonne lors du dernier recensement en 2016, soit de 111 575 habitants.

La norme sur la récréation et les parcs, la norme du National Recreation and Park Association et la norme ontarienne des parcs sont en fait des outils de calcul qui évaluent le ratio d'espace parc existant selon une population donnée. Ce ratio, en ha/1 000 habitants permet ensuite de comparer l'offre en espaces de parc d'une municipalité.

En fonction du ratio d'espace parc, on remarque que la Ville de Terrebonne est en déficit de 617 792 m<sup>2</sup> (ou 62 ha) en superficie de parcs existants, comparativement au besoin en superficie de la norme. Toutefois, de nouveaux parcs sont déjà prévus, dont le parc Gabrielle-Roy dans le secteur C (120 000 m<sup>2</sup>).

Par ailleurs, la Ville profite d'un bon réseau d'espaces verts, qui permet d'atteindre le ratio proposé par la norme. Effectivement, lorsqu'on ajoute leurs superficies à celle des parcs aménagés, Terrebonne présente un surplus de 385 908 m<sup>2</sup> (ou 39 ha). Par contre, il est important de préciser que ces espaces verts ne jouent pas le même rôle que les parcs aménagés, qui ont pour vocation un usage récréatif, sportif ou de détente, et comportent en général des éléments permettant de telles activités, notamment des aires de jeux, des équipements sportifs divers, des bancs ou encore des tables à pique-nique. Ceci étant dit, la création de parcs devrait continuer d'être intégrée à la planification du développement de la Ville, particulièrement dans son contexte actuel où une bonne croissance de la population est prévue.

Effectivement, dans les prochaines années, 16 000 nouvelles unités d'habitation sont prévues dans le secteur Urbanova seulement. En incluant les autres projets de développement, on observe un ajout de 25 000 unités à l'échelle de la Ville et une augmentation de la population de 37 500 habitants. Le tableau suivant reprend l'analyse de l'objectif normatif de la population en y intégrant la croissance de population prévue, mais

aussi les superficies de parcs planifiée ou anticipée par la Ville. On ajoute donc une superficie de 65 ha ou 650 000 m<sup>2</sup> à la situation existante.

Dans l'optique où la situation des parcs resterait la même, le déficit en superficie de parc passerait à -91 ha ou 905 592 m<sup>2</sup>. De plus, le total incluant les espaces verts passerait à un surplus de 10 ha ou 98 408 m<sup>2</sup>. Suivant la norme, 2,5 ha de parc par 1 000 habitants est l'objectif à atteindre et des parcs devraient donc être créés pour maintenir l'offre.

Puisque la croissance de population est majoritairement prévue pour le secteur Urbanova, la création de parcs devrait y être privilégiée et intégrée au développement du secteur. Actuellement, l'offre en parc de ce secteur se compose de parcs de secteurs et de parc municipaux/urbains. De plus, le parc municipal Gabrielle-Roy (12 ha) viendra s'ajouter à cette offre. La création de nouveaux parcs devrait donc prioriser les parcs de voisinages (0-30 000 m<sup>2</sup>), puis les parcs de secteurs (30 000-300 000 m<sup>2</sup>), afin d'assurer un équilibre de l'offre et de la desserte.

#### Superficies totales actuelles en rapport à l'objectif normatif

	(ha/1 000 m <sup>2</sup> )	Norme	Besoin pour Terrebonne	Situation existante	Écart	Situation
<b>Total parcs</b>	ha m <sup>2</sup>	2,5 25 000	278,9 2 789 375	217,2 2 171 583	-62 -617 792	<b>Déficit</b>
<b>Total parcs et espaces verts*</b>	ha m <sup>2</sup>	2,5 25 000	278,9 2 789 375	317,5 3 175 283	39 385 908	<b>Surplus</b>

\* Inclus les espaces verts ainsi que les boisés protégés

#### Superficies totales incluant la croissance de population prévue (+ 37 500 pop.)

	(ha/1 000 m <sup>2</sup> )	Norme	Besoin pour Terrebonne	Situation anticipée*	Écart	Situation
<b>Total parcs</b>	ha m <sup>2</sup>	2,5 25 000	372,7 3 726 875	282,2 2 821 583	-91 -905 292	<b>Déficit</b>
<b>Total parcs et espaces verts**</b>	ha m <sup>2</sup>	2,5 25 000	372,7 3 726 875	382,5 3 825 283	10 98 408	<b>Surplus</b>

\* Inclus les superficies en parcs planifiées ou anticipée par la Ville

\*\* Inclus les espaces verts ainsi que les boisés protégés

## **5.3 Inventaire des équipements et plateaux extérieurs**

La présente section vise à apprécier l'écart existant entre l'offre et la demande relative aux équipements et plateaux sportifs extérieurs de la Ville de Terrebonne.

Sont présentés dans cette section :

- Les terrains de soccer-football;
- Les terrains de basketball;
- Les terrains de sports de balle;
- Les terrains de tennis et de pickleball;
- Les installations aquatiques extérieures;
- Les patinoires extérieures et les buttes à glisser;
- Les terrains de volleyball;
- Les parcs de planche à roulettes;
- Les quais et descentes de bateaux;
- Les jardins communautaires;
- Autres plateaux extérieurs.

De plus, la capacité d'accueil d'événements sportifs extérieurs d'envergure sera également abordée, de manière générale, pour l'ensemble des plateaux traités dans une section à part.





### 5.3.1 Les terrains de soccer-football

La Ville de Terrebonne dispose de 71 terrains de soccer sur son territoire. Ces terrains sont des dimensions suivantes :

- 14 terrains sont de dimension à 11 joueurs;
- 2 terrains sont de dimension à 9 joueurs;
- 34 terrains sont de dimension à 7 joueurs;
- 16 terrains sont de dimension à 5 joueurs;
- 5 terrains sont de dimension à 4 joueurs.

Parmi ces 14 terrains de dimension à 11 joueurs, 13 sont munis d'un système d'éclairage.

Au niveau de la pratique du football, la Ville de Terrebonne dispose de trois terrains, à savoir ceux des parcs Arc-en-Ciel, Armand-Corbeil et Saint-Sacrement.

Tel que présenté au tableau du nombre d'inscriptions, le Club de soccer de Terrebonne a connu une baisse de 4,8 % de ses inscriptions entre 2017 et 2019, passant de 2 044 à 1 951. En effet, malgré une augmentation du nombre d'inscriptions de la part des non-résidents, le nombre de résidents a, lui, connu une baisse significative, de 1 833 à 1 607.

Au niveau du Club de soccer de La Plaine, nous pouvons observer une diminution généralisée du nombre d'inscriptions de 26,9 % entre 2017 et 2019, tant pour les résidents que les non-résidents, de 727 à 573.

Pour ce qui est de l'Association de soccer de Bois-des-Filion, regroupant l'ouest du territoire de Terrebonne, nous remarquons une baisse marquée du nombre d'inscription, de 74,4 % entre 2017 et 2019, en ce qui a trait aux résidents, de 935 à 536.

En qui concerne l'Association de football régionale Laurentides-Lanaudière, nous pouvons noter une baisse significative des membres, résidents et non-résidents, entre 2017 et 2019, passant de 615 à 332 (85,2 %).

#### — Résumé et recommandations :

Offrant un nombre intéressant de terrains de soccer de tailles variées, la Ville de Terrebonne pourrait miser davantage sur le maintien et l'entretien de ceux-ci, plutôt que sur le développement de nouveaux terrains. La baisse du nombre d'inscriptions au sein des trois associations de soccer locales entre 2017 et 2019, telles que détaillées plus haut, vient également appuyer ce constat. De plus, le nombre actuel de terrains permet de soutenir un taux de participation des mineurs de Terrebonne de 13 % (nombre d'inscriptions des mineurs/population de 5 à 19 ans), similaire à celui pour l'ensemble du Québec.

Par ailleurs, eu égard au développement du secteur Urbanova dans le secteur C et de la population qui sera appelée à y croître au cours des prochaines années, 2 terrains synthétiques à 11 seront construits dans le parc Gabrielle-Roy. Le terrain de soccer à 11 du parc Philippe-Villeneuve, pour sa part, sera converti en surface synthétique.

#### Inventaire des terrains soccer-football

Secteur	#	Parc	Soccer	Football	Catégorie	Dimensions	Éclairage
A	A008	Trudel	x		Soccer à 11	56 x 100	●
			x		Soccer à 7	34 x 60	●
			x		Soccer à 7	34 x 60	●
			x		Soccer à 5	25 x 45	●
A	A011	Philippe-Villeneuve	x		Soccer à 11	100 x 65	●
			x		Soccer à 7	40 x 60	●
			x		Soccer à 7	40 x 60	●
			x		Soccer à 11	54 x 100	●
			x		Soccer à 7	40 x 60	●
			x		Soccer à 7	40 x 60	●
A	A014	du Boisé	x		Soccer à 11	51 x 105	●
			x		Soccer à 9	45 x 57	●
			x		Soccer à 9	45 x 57	●
			x		Soccer à 7	40 x 60	●
A	A015	Coccinelles	x		Soccer à 7	40 x 60	●
			x		Soccer à 5	25 x 43	⊗
			x		Soccer à 5	25 x 45	⊗
B	B022	Bigras	x		Soccer à 4	18 x 30	⊗
			x		Soccer à 7	40 x 60	⊗
			x		Soccer à 11	68 x 100	●
B	B024	André-Guérard	x		Soccer à 7	45 x 60	●
			x		Soccer à 7	45 x 60	●
B	B026	de Montpellier	x		Soccer à 5	25 x 45	⊗

Secteur	#	Parc	Soccer	Football	Catégorie	Dimensions	Éclairage
<b>C</b>	C029	de la Pommeraie	x		Soccer à 7	40 x 60	⊗
			x		Soccer à 5	-	⊗
			x		Soccer à 5	-	⊗
<b>D</b>	D044	des Bois-Francis	x		Soccer à 7	34 x 50	⊗
			x		Soccer à 5	20 x 40	⊗
			x		Soccer à 5	20 x 40	⊗
			x		Soccer à 5	20 x 30	⊗
			x		Soccer à 5	25 x 45	⊗
<b>D</b>	D053	Angora	x		Soccer à 11	68 x 105	●
			x		Soccer à 7	45 x 60	●
			x		Soccer à 7	45 x 60	●
			x		Soccer à 11	68 x 105	●
			x		Soccer à 7	45 x 60	●
			x		Soccer à 7	45 x 60	●
<b>D</b>	D058	Vaillant	x		Soccer à 7	40 x 60	⊗
			x		Soccer à 4	18 x 25	⊗
			x		Soccer à 4	18 x 25	⊗
			x		Soccer à 4	18 x 25	⊗
			x		Soccer à 7	34 x 60	⊗
			x		Soccer à 5	25 x 40	⊗
			x		Soccer à 5	25 x 40	⊗
			x		Soccer à 7	40 x 60	⊗
					Soccer à 11	46 x 90	⊗

Secteur	#	Parc	Soccer	Football	Catégorie	Dimensions	Éclairage
<b>E</b>	E062	Armand-Corbeil	x	x	Soccer à 11	60 x 138	●
			x		Soccer à 7	42 x 66	●
			x		Soccer à 7	42 x 66	●
			x		Soccer à 11	49 x 90	●
			x		Soccer à 7	40 x 55	●
<b>E</b>	E065	Saint-Sacrement	x	x	Soccer à 11	65 x 100	●
			x		Soccer à 7	40 x 60	●
			x		Soccer à 7	40 x 60	●
<b>F</b>	F078	des Vignobles	x		Soccer à 11	54 x 90	●
			x		Soccer à 7	40 x 60	●
<b>F</b>	F080	de Valençay	x		Soccer à 7	40 x 60	●
			x		Soccer à 5	25 x 45	⊗
<b>F</b>	F081	Charles-Bruneau	x		Soccer à 5	25 x 45	⊗
			x		Soccer à 5	25 x 45	⊗
<b>F</b>	F087	Dumais	x		Soccer à 11	60 x 90	●
<b>F</b>	F087	Dumais	x		Soccer à 7	32 x 52	●
<b>G</b>	G092	Louis-Laberge	x		Soccer à 11	60 x 90	●
<b>G</b>	G97	Arc-en-Ciel	x	x	Soccer à 7	40 x 60	⊗
			x		Soccer à 7	40 x 60	⊗
<b>G</b>	G099	Pierre-Laporte	x		Soccer à 11	60 x 138	●
			x		Soccer à 7	-	●
<b>G</b>	G099	Pierre-Laporte	x		Soccer à 7	40 x 60	⊗
			x		Soccer à 7	40 x 60	⊗

**Nombre d'inscriptions - Club de soccer de Terrebonne**

	2017		2018		2019	
	Résidants	Non-résidants	Résidants	Non-résidants	Résidants	Non-résidants
U4 à U6	316	30	317	24	222	17
U7 à U10	616	42	572	40	553	55
U11 à U18	586	107	610	121	676	125
Senior	180	174	157	135	156	147
<b>Total</b>	<b>1 833</b>	<b>211</b>	<b>1 629</b>	<b>320</b>	<b>1 607</b>	<b>344</b>
	<b>2 044</b>		<b>1 949</b>		<b>1 951</b>	

**Nombre d'inscriptions - Association de soccer de Bois-des-Filion**

	2017		2018		2019	
	Résidants	Non-résidants	Résidants	Non-résidants	Résidants	Non-résidants
U4 à U6	134	49	133	-	103	-
U7 à U10	236	72	234	-	210	-
U11 à U18	189	117	186	-	213	-
Senior	49	89	48	-	40	-
<b>Total</b>	<b>608</b>	<b>327</b>	<b>601</b>	<b>-</b>	<b>536</b>	<b>-</b>
	<b>935</b>		<b>601</b>		<b>536</b>	

**Nombre d'inscriptions - Club de soccer de La Plaine**

	2017		2018		2019	
	Résidants	Non-résidants	Résidants	Non-résidants	Résidants	Non-résidants
U4 à U6	157	27	164	24	141	0
U7 à U10	218	26	234	19	211	0
U11 à U18	175	12	177	15	200	0
Senior	25	14	12	9	20	1
<b>Total</b>	<b>654</b>	<b>73</b>	<b>617</b>	<b>67</b>	<b>572</b>	<b>1</b>
	<b>727</b>		<b>684</b>		<b>573</b>	

**Nombre d'inscriptions - Association régionale de football Laurentides-Lanaudière**

	2017		2018		2019	
	Résidants	Non-résidants	Résidants	Non-résidants	Résidants	Non-résidants
Mineurs	115	452	-	-	53	279
Majeurs	12	36	-	-	-	-
<b>Total</b>	<b>127</b>	<b>488</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>53</b>	<b>279</b>
	<b>615</b>		<b>-</b>		<b>332</b>	





### 5.3.2 Les terrains basketball

La Ville de Terrebbonne possède 18 terrains de basketball, répartis dans l'ensemble des secteurs composant son territoire. 13 de ces 18 terrains sont éclairés. Les données récoltées font état de deux terrains très fréquentés, à savoir ceux des parcs André-Guérard et Philippe-Villeneuve.

#### — Résumé et recommandations :

La Ville de Terrebbonne offre un nombre intéressant de terrains de basketball, répartis au sein de ses sept secteurs. Ainsi, elle pourrait miser en priorité sur le maintien et l'entretien de ceux-ci, plutôt que sur le développement de nouveaux terrains. Toutefois, en regard de la popularité grandissante de ce sport, notamment chez les jeunes, il pourrait s'avérer judicieux de vérifier ponctuellement l'intérêt des citoyens quant à l'ajout de terrains lors de consultations pour le réaménagement de parcs donnés. En ce sens, la réfection du terrain du parc Philippe-Villeneuve en 2017 pourrait servir d'exemple à reproduire.

De plus, le développement du secteur Urbanova dans le secteur C au fil des ans, reste évidemment à prendre en considération dans l'optique de l'ajout de nouveaux terrains de basketball. À cet effet, un terrain est prévu au parc Gabrielle-Roy.

#### Inventaire des terrains de basketball

Secteur	#	Parc	Nombre de terrain complet	Fréquentation	Éclairage	Qualité du terrain
<b>A</b>	A004	Charles-Édouard-Renaud	1	-	●	-
<b>A</b>	A009	de l'Hortensia	1	-	●	-
<b>A</b>	A011	Philippe-Villeneuve	1	Très fréquenté	●	Refait en 2017
<b>B</b>	B024	André-Guérard	1	Très fréquenté	●	Refait en 2021
<b>C</b>	C029	de la Pommeraie	1	-	●	-
<b>C</b>	C031	Marcel-de la Sablonnière	1	-	●	-
<b>D</b>	D044	des Bois-Francs	1	-	⊗	-
<b>D</b>	D045	Joseph-Bourgouin	1	-	●	-
<b>D</b>	D046	des Outardes	1	-	⊗	-
<b>D</b>	D053	Angora	1	-	●	À refaire
<b>D</b>	D058	Vaillant	1	-	⊗	-
<b>E</b>	E063	Saint-Malo	1	-	⊗	-
<b>E</b>	E072	Daunais	1	-	●	-
<b>F</b>	F078	des Vignobles	2	-	●	-
<b>F</b>	F085	de l'Île-des-Lys	1	-	●	-
<b>G</b>	G088	Maurice	1	-	⊗	-
<b>G</b>	G102	de l'Engoulevent	1	-	●	-



### 5.3.3 Les terrains de sports de balle

La Ville de Terrebonne dispose de 18 terrains de sports de balle sur son territoire. Deux terrains permettent d'accueillir les catégories Novice et Atome, trois les catégories de Novice à Moustique, sept les catégories de Novice à Pee wee, trois les catégories de Novice à Bantam, un les catégories de Novice à Midget et deux l'ensemble des catégories. Ces deux terrains de pleine dimension sont éclairés et bénéficient d'un monticule. Par ailleurs, deux parcs accueillent plus d'un terrain : trois au parc Philippe-Villeneuve et quatre au parc Vaillant.

Avec ces 18 terrains, la Ville de Terrebonne présente un ratio de 1 terrain de balle pour 6 198 habitants (111 575 habitants/18 terrains). La Ville de Drummondville, qui est généralement reconnue pour la qualité et la quantité de ses terrains de balle, présente un ratio de 1 pour 7 500 habitants. À titre indicatif, la Ville de Montréal, elle, présente un ratio de 1 pour 9 970 habitants.

Les tableaux de la page suivante brossent le portrait du nombre d'inscriptions pour chacune des associations et ligues de sports de balle sur le territoire de la Ville de Terrebonne. Parmi les trois associations de baseball mineur, nous remarquons une relative stabilité du nombre d'inscriptions entre 2017 et 2019. De leur côté, les 11 ligues de balle molle ont augmenté leur nombre d'inscrit entre 2017 et 2018, passant notamment de 290 à 502 résidents. Les données pour 2019 sont pour leur part partielles et ne nous permettant pas de préciser la tendance à la hausse au niveau des inscriptions dans le temps.

#### – Résumé et recommandations :

Tel que mentionné précédemment, la Ville de Terrebonne possède un bon ratio de terrain de balle par habitant. Au vu du nombre d'inscriptions au sein des associations de baseball mineur et des ligues de balle molle au cours des dernières années, ainsi que du vieillissement de la population, la Ville pourrait se concentrer sur le maintien et l'entretien des terrains.

Toutefois, comme le secteur Urbanova représentera à terme environ 18 000 nouveaux ménages au sein du territoire, l'ajout de l'équivalent de 2 terrains senior s'avérerait judicieux, dans l'optique d'anticiper une croissance de la demande. L'un de ces deux terrains seniors, ainsi qu'un terrain bantam, tous deux avec estrade, seront construits au parc Gabrielle-Roy.

#### Inventaire des terrains de sports de balle

Secteur	#	Parc	Éclairage	Monticule	Catégorie*
<b>A</b>	A005	Jean-Guy-Chaput	●	✘	Novice, Atome et Moustique
			●	✘	Toutes
<b>A</b>	A011	Philippe-Villeneuve	●		Novice, Atome, Moustique et Pee wee
			●		Novice et Atome
<b>B</b>	B024	André-Guérard	●	✘	Toutes
<b>C</b>	C030	Louis-Gilles-Ouimet	●		Novice, Atome, Moustique et Pee wee
<b>D</b>	D038	de l'Étincelle	●		Novice, Atome, Moustique et Pee wee
<b>D</b>	D042	le Castelet	⊗		Novice, Atome et Moustique
			●		Novice, Atome, Moustique, Pee wee et Bantam
			⊗		Novice, Atome, Moustique et Pee wee
<b>D</b>	D058	Vaillant	●		Novice, Atome, Moustique, Pee wee et Bantam
			⊗		Novice, Atome et Moustique
<b>E</b>	E062	Armand-Corbeil	⊗		Novice, Atome, Moustique, Pee wee et Bantam
<b>E</b>	E070	Léveillé	⊗		Novice, Atome, Moustique et Pee wee
<b>F</b>	F081	Charles-Bruneau	●		Novice, Atome, Moustique et Pee wee
<b>F</b>	F082	Sarrazin	⊗		Novice et Atome
<b>F</b>	F087	Dumais	●	✘	Novice, Atome, Moustique, Pee wee, Bantam et Midget
<b>G</b>	G099	Pierre-Laporte	⊗		Novice, Atome, Moustique et Pee wee

\* Novice, Atome, Moustique, Pee wee, Bantam, Midget, Junior et Senior

**Nombre d'inscriptions - Association de softball féminin Lachenaie-La Plaine-Terrebonne**

	2017		2018		2019	
	Résidants	Non-résidants	Résidants	Non-résidants	Résidants	Non-résidants
Adultes	11	1	13	3	8	-
<b>Total</b>	<b>11</b>	<b>1</b>	<b>13</b>	<b>3</b>	<b>8</b>	<b>-</b>
	<b>12</b>		<b>16</b>		<b>8</b>	

**Nombre d'inscriptions - Association de baseball mineur La Plaine**

	2017		2018		2019	
	Résidants	Non-résidants	Résidants	Non-résidants	Résidants	Non-résidants
Novice (7 ans et moins)	138	6	-	-	17	5
Atome (8-9 ans)	27	6	-	-	27	5
Moustique (10-11 ans)	26	6	115	-	20	5
Pee-Wee (12-13 ans)	27	6	-	-	12	-
Bantam (14-15 ans)	11	-	-	-	22	-
<b>Total</b>	<b>229</b>	<b>24</b>	<b>115</b>	<b>-</b>	<b>98</b>	<b>15</b>
	<b>253</b>		<b>115</b>		<b>13</b>	

**Nombre d'inscriptions - Association de baseball mineur BLRT**

	2017		2018		2019	
	Résidants	Non-résidants	Résidants	Non-résidants	Résidants	Non-résidants
Novice (7 ans et moins)	26	-	24	-	29	-
Atome (8-9 ans)	19	-	34	-	25	-
Moustique (10-11 ans)	30	-	32	-	22	-
Pee-Wee (12-13 ans)	17	244	26	241	32	-
Bantam (14-15 ans)	5	-	10	-	13	-
Midget (16-17 ans)	2	-	4	-	3	-
<b>Total</b>	<b>99</b>	<b>244</b>	<b>130</b>	<b>241</b>	<b>124</b>	<b>-</b>
	<b>343</b>		<b>371</b>		<b>124</b>	

**Nombre d'inscriptions - Association de baseball mineur de Terrebonne**

	2017		2018		2019	
	Résidants	Non-résidants	Résidants	Non-résidants	Résidants	Non-résidants
Novice (7 ans et moins)	109	-	103	1	112	-
Atome (8-9 ans)	83	-	91	1	70	-
Moustique (10-11 ans)	74	-	77	1	84	-
Pee-Wee (12-13 ans)	53	-	58	1	63	-
Bantam (14-15 ans)	38	-	36	-	48	-
Midget (16-17 ans)	32	3	38	-	44	-
Adultes	-	-	15	3	-	-
<b>Total</b>	<b>393</b>	<b>3</b>	<b>418</b>	<b>7</b>	<b>98</b>	<b>15</b>
	<b>396</b>		<b>425</b>		<b>113</b>	

**Nombre d'inscriptions - Ligues de balle molle**

	2017		2018		2019	
	Résidants	Non-résidants	Résidants	Non-résidants	Résidants	Non-résidants
Amicale 4/40 de Terrebonne	-	-	33	7	33	7
Au féminin	18	4	24	6	-	-
Des Moulins +	-	-	60	6	-	-
Féminine de la Seigneurie	48	10	-	-	-	-
La Seigneurie	-	-	66	14	65	15
Lachenaie	77	5	76	5	-	-
Les BB boomers	29	7	14	4	-	-
Les jeunes de cœur	-	-	112	14	-	-
Old Timers	35	5	34	5	-	-
St-Patrick	76	8	76	6	-	-
Les tigres de Terrebonne-Mascouche	7	13	7	11	8	11
<b>Total</b>	<b>290</b>	<b>52</b>	<b>502</b>	<b>78</b>	<b>106</b>	<b>33</b>
	<b>342</b>		<b>580</b>		<b>139</b>	





### 5.3.4 Les terrains de tennis et de pickleball

La Ville de Terrebonne possède présentement 40 terrains de tennis extérieurs, répartis sur l'ensemble de son territoire. Tous ces terrains sont éclairés, à l'exception des deux du parc de la Pinière et des deux du parc de Poitiers. Le revêtement de l'ensemble des terrains est fait d'acrylique. Trois parcs proposent actuellement une configuration convenant à la pratique du pickleball, et trois autres s'ajouteront dans les années à venir.

La Ville de Terrebonne possède un ratio de 1 terrain de tennis pour 2 789 habitants (111 575/40 terrains). En comparaison, les villes de Repentigny, Drummondville et Blainville sont généralement reconnues pour la qualité de leur offre en terrain de tennis par habitant, et possèdent des ratios respectifs de 1 terrain pour 2 478 habitants, de 1 terrain pour 2 586 habitants et de 1 terrain pour 2 806 habitants.

Le nombre d'inscriptions au Club de tennis de Terrebonne semble peu fluctuer entre 2017 et 2019. Le Club de pickleball Terrebonne, quant à lui, a vu son nombre d'inscriptions augmenter considérablement entre 2018 et 2019.

#### — Résumé et recommandations :

Forte de son bon ratio de terrain par habitant et du nombre d'inscriptions relativement élevé et stable à travers les ans au Club de tennis, signe de la popularité du sport, la Ville de Terrebonne pourrait miser sur l'entretien et le maintien des terrains existants. À l'inverse, le pickleball est un sport qui gagne considérablement en popularité avec les années et le vieillissement de la population. Ainsi, l'aménagement de terrains dédiés au pickleball au sein de la Ville de Terrebonne serait une avenue intéressante à poursuivre. À ce titre, mentionnons qu'en plus de terrains de tennis, des terrains dédiés au pickleball sont prévus au parc Gabrielle-Roy, dans le secteur Urbanova, s'ajoutant au lignage de 5 terrains sur la patinoire du parc Marcel-de la Sablonnière. Par ailleurs, un mur de pratique pour le tennis pourrait être aménagé, selon les opportunités et l'espace dans les projets à venir.

#### Nombre d'inscriptions - Club de tennis de Terrebonne

	2017		2018		2019	
	Résidants	Non-résidants	Résidants	Non-résidants	Résidants	Non-résidants
Mineurs	465	-	557	-	494	-
Majeurs	201	49	205	51	206	50
<b>Total</b>	<b>666</b>	<b>49</b>	<b>762</b>	<b>51</b>	<b>700</b>	<b>50</b>
		<b>715</b>		<b>813</b>		<b>750</b>

#### Nombre d'inscriptions - Club de pickleball Terrebonne

	2017		2018		2019	
	Résidants	Non-résidants	Résidants	Non-résidants	Résidants	Non-résidants
Mineurs	-	-	0	0	0	0
Majeurs	-	-	121	29	211	41
<b>Total</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>121</b>	<b>29</b>	<b>211</b>	<b>41</b>
		<b>-</b>		<b>150</b>		<b>252</b>

**Inventaire des terrains de tennis et de pickleball**

Secteur	#	Parc	Nombre de terrains	Éclairage	Revêtement	Répartition tennis / pickleball
<b>A</b>	A004	Charles-Édouard-Renaud	1	●	Acrylique	-
<b>A</b>	A009	de l'Hortensia	1	●	Acrylique	-
<b>A</b>	A012	Laurier	2	●	Acrylique	-
<b>B</b>	B024	André-Guérard	2	●	Acrylique	+ 5 pickleball lignés sur patinoire
<b>C</b>	C029	de la Pommeraie	2	●	Acrylique	-
<b>C</b>	C030	Louis-Gilles-Ouimet	-	●	-	+ 5 pickleball lignés sur patinoire
<b>C</b>	C031	Marcel-de la Sablonnière	2	●	Acrylique	+ 5 pickleball lignés sur patinoire
<b>D</b>	D034	Comtois	1	●	Acrylique	-
<b>D</b>	D035	de la Pinière	2	⊗	Acrylique	-
<b>D</b>	D037	de Poitiers	2	⊗	Acrylique	-
<b>D</b>	D045	Joseph-Bourgouin	2	●	Acrylique	-
<b>D</b>	D048	du Gouffre	2	●	Acrylique	-
<b>D</b>	D053	Angora	8	●	Acrylique	-
<b>E</b>	E065	Saint-Sacrement	2	●	Acrylique	-
<b>E</b>	E069	Fernand-Champagne	-	●	-	+ 5 pickleball lignés sur patinoire
<b>E</b>	E072	Daunais	2	●	Acrylique	-
<b>F</b>	F078	des Vignobles	2	●	Acrylique	1 tennis et 4 pickleball + 5 pickleball lignés sur patinoire
<b>F</b>	F081	Charles-Bruneau	2	●	Acrylique	-
<b>G</b>	G092	Louis-Laberge	-	●	-	+ 5 pickleball lignés sur patinoire
<b>G</b>	G093	des Grands-Prés	2	●	Acrylique	-
<b>G</b>	G094	Pierre-Le Gardeur	2	●	Acrylique	-
<b>G</b>	G102	de l'Engoulevent	1	●	Acrylique	-



### 5.3.5 Les terrains de volleyball

La Ville de Terrebonne compte 10 terrains de volleyball sur son territoire. Tous ces terrains possèdent un revêtement de sable, et aucun d'entre eux n'est éclairé.

#### — Résumé et recommandations :

Vu la bonne répartition des terrains de volleyball au sein de ses différents secteurs, la Ville de Terrebonne pourrait miser en priorité sur leur entretien et leur maintien. Toutefois, le rassemblement de plusieurs terrains en un seul lieu pourrait s'avérer porteur, notamment dans l'optique de la tenue d'évènements. Le secteur Urbanova devrait également faire l'objet d'une attention particulière, du fait de sa croissance démographique à venir.

#### Inventaire des terrains de volleyball

Secteur	#	Parc	Nombre de terrains	Éclairage	Revêtement
<b>A</b>	A005	Jean-Guy-Chaput	1	⊗	Sable
<b>A</b>	A006	du Geai-Bleu	1	⊗	Sable
<b>A</b>	A011	Philippe-Villeneuve	1	⊗	Sable
<b>C</b>	C030	Louis-Gilles-Ouimet	1	⊗	Sable
<b>D</b>	D034	Comtois	1	⊗	Sable
<b>D</b>	D048	du Gouffre	1	⊗	Sable
<b>D</b>	D053	Angora	1	⊗	Sable
<b>F</b>	F078	des Vignobles	1	⊗	Sable
<b>G</b>	G093	des Grands-Prés	1	⊗	Sable
<b>G</b>	G094	Pierre-Le Gardeur*	1	⊗	Sable

\*Sera relocalisé en 2022.





### 5.3.6 Les patinoires extérieures et les buttes à glisser

La Ville de Terrebonne compte sur son territoire 35 parcs munis de patinoires avec bande, ronds ou sentiers de patinage. Au sein de ces 35 parcs, nous pouvons remarquer 27 patinoires avec bande, 11 ronds de glace et 19 sentiers de patinage. 31 de ces 35 parcs bénéficient d'éclairage et 22 patinoires sont de type permanent.

La Ville de Terrebonne présente également 9 buttes à glisser sur son territoire.

#### — Résumé et recommandations :

Selon une étude de Lemay Stratégies, les patinoires naturelles sont ouvertes en moyenne entre 7 et 10 semaines au sein de la Ville de Montréal (potentiel de 50 à 70 jours de patin), tandis que les patinoires réfrigérées sont ouvertes en moyenne entre 10 et 13 semaines (potentiel de 70 à 90 jours de patin) par saison<sup>1</sup>. De plus, depuis quelques années, un nombre grandissant de municipalités commence à se doter de patinoires réfrigérées couvertes. L'ajout d'une toiture protège la glace des intempéries, tout en fournissant un ombrage contre le soleil, permettant d'allonger la saison de patinage.

À cet effet, les expériences vécues tendent à démontrer le pouvoir d'attraction d'une patinoire munie d'une toiture et d'une patinoire munie d'un système de réfrigération. À titre d'exemple, la Ville de Drummondville dispose d'une patinoire réfrigérée à l'intérieur d'un réseau de 25 patinoires extérieures. Depuis son ouverture, lors de la saison 2015-2016, la fréquentation de cette patinoire représente près de 50 % de la fréquentation globale de la Ville.

Compte tenu du fort achalandage de près du tiers des patinoires extérieures et de l'intérêt démontré envers ces installations par les répondants au sondage, il est suggéré de procéder à l'ajout de toits sur les patinoires les plus fréquentées, afin de bonifier les heures d'utilisation possibles au cours de la saison hivernale. L'ajout de telles toitures pourrait notamment concerner les parcs du Boisé, André-Guérard, Louis-Gilles-Ouimet, Armand-Corbeil, Charles-Bruneau et Arc-en-Ciel.

De plus, une nouvelle patinoire couverte est prévue au parc Gabrielle-Roy, dans le secteur Urbanova, afin d'anticiper la demande future, en fonction de la croissance démographique que subira ce secteur au cours des années à venir.

Au niveau des buttes à glisser, la Ville de Terrebonne pourrait prioriser leur maintien et leur entretien, tout en formalisant les buttes des parcs Angora et Vaillant. Considérant l'intérêt pour ce type d'équipement dans le sondage, la Ville doit saisir l'occasion lors des réaménagements de parcs pour implanter de nouvelles buttes.

#### Inventaire des buttes à glisser

Secteur	#	Parc	Caractéristique	Fréquentation
<b>A</b>	A004	Charles-Édouard-Renaud	Butte	Forte
<b>A</b>	A010	de l'Hémérocalle	Butte	Forte
<b>B</b>	B024	André-Guérard	Butte	Forte
<b>C</b>	C031	Marcel-de la Sablonnière	Butte	Moyenne
<b>D</b>	D038	de l'Étincelle	Butte	Forte
<b>D</b>	D053	Angora*	Informelle	Forte
<b>D</b>	D058	Vaillant*	Butte	Moyenne
<b>F</b>	F078	des Vignobles	Butte	Moyenne
<b>F</b>	F081	Charles-Bruneau	Butte	Forte

\*En évaluation pour la formaliser.

1. Lemay Stratégies. (2017). *Étude visant à adapter le parc montréalais de patinoires extérieures aux changements climatiques*. Rapport final présenté à la Ville de Montréal, 83 p.

### Inventaire des patinoires extérieures

Secteur	#	Parc	Bande	Rond	Sentier	Éclairage	Type	Fréquentation
<b>A</b>	A002	Saint-Joachim	x			●	Temporaire	Moyenne
<b>A</b>	A005	Jean-Guy-Chaput	x			●	Temporaire	Moyenne
<b>A</b>	A006	du Geai-Bleu			x	●	-	Moyenne
<b>A</b>	A009	de l'Hortensia	x		x	●	Permanent	Moyenne
<b>A</b>	A012	Laurier	x		x	●	Temporaire	Moyenne
<b>A</b>	A014	du Boisé	x		x	●	Permanent	Forte
<b>A</b>	A017	des Mésanges			x	⊗	-	-
<b>A</b>	A019	du Ruisseau	x			●	Temporaire	Moyenne
<b>A</b>	A021	Gérôme	x		x	●	Permanent	Moyenne
<b>B</b>	B024	André-Guérard		x		●	Permanent	Forte
<b>B</b>	B028	des Vignes	x	x		●	Permanent	Moyenne
<b>C</b>	C030	Louis-Gilles-Ouimet		x		●	Permanent	Moyenne
<b>C</b>	C031	Marcel-de la Sablonnière	x		x	●	Permanent	Forte
<b>D</b>	D034	Comtois	x		x	●	Permanent	Moyenne
<b>D</b>	D038	de l'Étincelle	x	x		●	Permanent	Moyenne
<b>D</b>	D042	le Castelet	x	x		●	Permanent	Forte
<b>D</b>	D045	Joseph-Bourgouin	x		x	●	Permanent	Moyenne
<b>D</b>	D048	du Gouffre	x		x	●	Permanent	Moyenne
<b>D</b>	D058	Vaillant	x	x		●	Temporaire	Moyenne
<b>D</b>	D060	Longchamps		x		⊗	-	-

Secteur	#	Parc	Bande	Rond	Sentier	Éclairage	Type	Fréquentation
<b>E</b>	E062	Armand-Corbeil	x	x		●	Permanent	Forte
<b>E</b>	E069	Fernand-Champagne	x	x		●	Permanent	Moyenne
<b>E</b>	E072	Daunais	x	x		●	Permanent	Moyenne
<b>E</b>	E074	de l'Île-des-Moulins		x		●	Temporaire	Forte
<b>F</b>	F078	des Vignobles	x		x	●	Permanent	Forte
<b>F</b>	F081	Charles-Bruneau	x		x	●	Permanent	Forte
<b>F</b>	F083	Florent	x			●	Temporaire	Moyenne
<b>F</b>	F085	de l'Île-des-Lys	x		x	●	Permanent	Forte
<b>G</b>	G090	les Berges Aristide-Laurier	x		x	●	Permanent	Moyenne
<b>G</b>	G091	de la Volière	x			⊗	Temporaire	Moyenne
<b>G</b>	G092	Louis-Laberge	x		x	●	Permanent	Forte
<b>G</b>	G094	Pierre-Le Gardeur			x	●	-	Moyenne
<b>G</b>	G097	Arc-en-Ciel	x		x		Permanent	Forte
<b>G</b>	G100	du Havre			x	⊗	-	-
<b>G</b>	G102	de l'Engoulevent	x		x	●	Permanent	Moyenne



### 5.3.7 Les installations aquatiques extérieures

La Ville de Terrebonne présente 30 installations aquatiques extérieures sur son territoire, soit 27 jeux d'eau.

#### — Résumé et recommandations :

Offrant un nombre intéressant d'installations aquatiques extérieures réparties dans l'ensemble de son territoire, la Ville de Terrebonne pourrait miser en priorité sur le maintien et l'entretien de ces installations. À cet effet, l'orientation de la Ville de Terrebonne est de préconiser des jeux d'eau avec système de filtration en circuit fermé. Mentionnons également le projet d'une plage urbaine au parc de la Rivière, qui pourrait venir bonifier l'offre en installations aquatiques extérieures.

Par ailleurs, de manière générale, les villes de taille comparable possèdent un ratio de piscine extérieure par habitant aux alentours d'une piscine extérieure pour 12 000 habitants. En effet, la Ville de Brossard possède un ratio de 1 pour 14 287 habitants, la Ville de Longueuil de 1 pour 10 369, la Ville de Drummondville de 1 pour 9 428 et la Ville de Sherbrooke de 1 pour 13 444.

Les répondants au sondage sont généralement satisfaits de la qualité et de la proximité des installations aquatiques extérieures. Toutefois, 58 % des répondants ne se montrent pas du tout ou peu intéressés à l'idée d'ajouter une piscine à l'offre municipale en installations aquatiques extérieures. Il convient toutefois de nuancer ce résultat, sachant que les besoins pour ce type d'installations sont généralement plus grands en milieu urbain dense, ainsi que dans les secteurs défavorisés.

Dans ce contexte, l'orientation de la Ville de miser sur les jeux d'eau a favorisé la multiplication des îlots de rafraîchissement de proximité, ce à faible coût. Il importe de plus de considérer les enjeux actuels importants en matière de recrutement de la main-d'œuvre dans les installations aquatiques.

#### Inventaire des installations aquatiques extérieures

Secteur	#	Parc	Jeu d'eau
<b>A</b>	A005	Jean-Guy-Chaput	<b>x</b>
<b>A</b>	A006	du Geai-Bleu	<b>x</b>
<b>A</b>	A010	de l'Hémérocalle	<b>x</b>
<b>A</b>	A017	des Mésanges	<b>x</b>
<b>A</b>	A019	du Ruisseau	<b>x</b>
<b>B</b>	B022	Bigras	<b>x</b>
<b>B</b>	B024	André-Guérard	<b>x</b>
<b>B</b>	B028	des Vignes	<b>x</b>
<b>C</b>	C029	de la Pommeraie	
<b>C</b>	C030	Louis-Gilles-Ouimet	<b>x</b>
<b>C</b>	C031	Marcel-de la Sablonnière	<b>x</b>
<b>D</b>	D033	Havre-du-Lac	
<b>D</b>	D034	Comtois	<b>x</b>
<b>D</b>	D038	de l'Étincelle	<b>x</b>
<b>D</b>	D041	Frontenac	<b>x</b>
<b>D</b>	D045	Joseph-Bourgouin	<b>x</b>
<b>D</b>	D048	du Gouffre	<b>x</b>
<b>D</b>	D053	Angora	<b>x</b>
<b>D</b>	D057	Esther-Blondin	<b>x</b>

Secteur	#	Parc	Jeu d'eau
<b>E</b>	E062	Armand-Corbeil	<b>x</b>
<b>E</b>	E068	Saint-Louis	<b>x</b>
<b>E</b>	E072	Daunais	<b>x</b>
<b>E</b>	E074	de l'Île-des-Moulins	
<b>F</b>	F078	des Vignobles	<b>x</b>
<b>F</b>	F081	Charles-Bruneau	<b>x</b>
<b>F</b>	F085	de l'Île-des-Lys	<b>x</b>
<b>G</b>	G091	de la Volière	<b>x</b>
<b>G</b>	G094	Pierre-Le Gardeur	<b>x</b>
<b>G</b>	G097	Arc-en-Ciel	<b>x</b>
<b>G</b>	G102	de l'Engoulevent	<b>x</b>





### 5.3.8 Les parcs de planche à roulettes

La Ville de Terrebonne présente neuf parcs de planche à roulettes sur l'ensemble de son territoire. Tous ces parcs de planche à roulettes sont munis d'installations avec modules, à l'exception du parc Saint-Sacrement, qui propose plutôt une installation de type « street plaza ». L'entièreté de ces parcs est éclairée.

#### — Résumé et recommandations :

La Ville de Terrebonne dispose d'un intéressant réseau de parcs de planche à roulettes, ce dans l'ensemble de ses secteurs. Compte tenu de l'augmentation attendue du groupe d'âge des 15 à 19 ans jusqu'en 2036 et de l'utilisation actuelle de ces parcs, la Ville pourrait réfléchir à la réfection et à la bonification de son réseau, en remplaçant notamment certains modules par des parcs de type « street plaza ».

De plus, afin de répondre à la demande future pour ce type d'installation dans le secteur Urbanova, en pleine croissance, l'ajout d'un parc de type « street plaza » est prévu au parc Gabrielle-Roy.

#### Inventaire des parcs de planche à roulettes

Secteur	#	Parc	Dimensions	Éclairage	Type d'installation	Nombre de modules
<b>A</b>	A011	Philippe-Villeneuve*	1 200 m <sup>2</sup>	●	Avec modules	7
<b>B</b>	B024	André-Guérard	550 m <sup>2</sup>	●	Avec modules	7
<b>C</b>	C030	Louis-Gilles-Ouimet	580 m <sup>2</sup>	●	Avec modules	6
<b>D</b>	D034	Comtois	550 m <sup>2</sup>	●	Avec modules	7
<b>D</b>	D053	Angora	550 m <sup>2</sup>	●	Avec modules	7
<b>E</b>	E065	Saint-Sacrement	760 m <sup>2</sup>	● (Faible)	Street plaza	-
<b>F</b>	F081	Charles-Bruneau	550 m <sup>2</sup>	●	Avec modules	9
<b>F</b>	F085	de l'Île-des-Lys	550 m <sup>2</sup>	●	Avec modules	7
<b>G</b>	G097	Arc-en-ciel	900 m <sup>2</sup>	●	Avec modules	7

\* Modules devraient être remplacés dans le cadre de travaux.



### 5.3.9 Les terrains de pétanque et de fer

La Ville de Terrebonne compte actuellement 51 allées de pétanque et 5 allées de fer, réparties dans 7 parcs à travers le territoire. À l'exception des allées du parc du Souvenir, toutes sont éclairées. La fréquentation varie d'un parc à l'autre, selon le nombre d'allées disponibles. À ce sujet, nous pouvons constater que les parcs les plus achalandés sont les parcs-écoles du Boisé et Armand-Corbeil, ainsi que le parc Vaillant.

#### — Résumé et recommandations :

La Ville de Terrebonne disposant d'un nombre intéressant d'allées de pétanque, il est recommandé de voir à leur maintien et à leur entretien. Toutefois, le vieillissement de la population pourrait militer en faveur d'un nombre grandissant d'allées, notamment dans les secteurs B, C et F qui n'en possèdent présentement aucune. Plus spécifiquement, le développement du secteur Urbanova pourrait justifier l'ajout d'allées de pétanque dans certains parcs actuels ou projetés.

#### Inventaire des terrains de pétanque et de fer

Secteur	#	Parc	Dimensions	Éclairage	Nombre d'allées de pétanque	Nombre d'allées de fer	Fréquentation
<b>A</b>	A013	Du Boisé	3 m x 12 m	●	8	0	8 h/semaine
<b>D</b>	D058	Vaillant	2 m x 12 m	●	15	0	9,5 h/semaine
<b>E</b>	E062	Armand-Corbeil	3 m x 12 m	●	18	0	12,45 h/semaine
<b>E</b>	E065	Saint-Sacrement	4 m x 15 m	●	5	0	5 h/semaine
<b>E</b>	E075	Du Souvenir	-	-	3	2	Faible
<b>G</b>	G092	Louis-Laberge	-	●	2	0	Moyenne
<b>G</b>	G097	Arc-en-Ciel	-	●	0	3	Faible



### 5.3.10 Les quais d'embarcations de plein air

La Ville de Terrebonne compte sur son territoire deux quais ou descentes de bateaux. Toutefois, notons que cinq projets de ce type sont présentement à l'étude, notamment pour les canots et kayaks.

#### — Résumé et recommandations :

La Ville de Terrebonne ne comptant présentement que deux quais ou descentes de bateaux sur son territoire, il est recommandé de poursuivre la réflexion au sujet des cinq projets à l'étude présentés ci-bas, afin de bonifier l'accès à l'eau des citoyens. À ce sujet, mentionnons que la Ville de Terrebonne a mandaté le Groupe plein air Terrebonne pour produire des pistes d'aménagement. Finalement, rappelons que l'accès à l'eau en différents endroits au sein du territoire est ressorti des séances de consultation publique tenues auprès des organismes et institutions.

Il importe de considérer, lors de l'aménagement des mises à l'eau, le besoin de la sécurité civile d'accéder rapidement à la rivière pour les sauvetages d'urgence.

#### Inventaire des quais d'embarcations de plein air

Secteur	#	Parc	Dimensions	Descente pour embarcations de plein air	Descente pour bateaux moteurs
<b>C</b>	C032	de la Rivière	40 m	<b>x</b>	
<b>E</b>	E073	de la Pointe-de-l'Île*	8 m	<b>x</b>	
<b>G</b>	G090	les Berges Aristide-Laurier	50 m	<b>x</b>	
-	-	Étiage*	-	<b>x</b>	
-	-	Charles-Aubert*	-	<b>x</b>	
-	-	du Ruisseau de Feu*	-	<b>x</b>	
-	-	À confirmer*	-		<b>x</b>

\* Projet à l'étude.





### 5.3.11 Les parcs canins

La Ville de Terrebonne compte actuellement deux parcs canins sur son territoire, aux parcs du Ruisseau et Dumais. La Ville s'est toutefois dotée d'un guide d'implantation des parcs canins en février 2021, afin de répondre à la demande grandissante pour ce type d'installation. Ce guide a pour objectif de « guider le citoyen dans la préparation et le dépôt de sa demande d'implantation d'un parc canin, préciser les rôles et les responsabilités de la Ville et du citoyen promoteur, et permettre aux citoyens touchés par le projet d'être au cœur de la planification, de la réalisation et du suivi du projet »<sup>1</sup>.

#### — Résumé et recommandations :

La Ville de Terrebonne ne comptant que deux parcs canins, il est recommandé de voir à leur maintien et leur entretien, notamment en ce qui concerne la mise aux normes les plus récentes en la matière. Ajoutons qu'un nouveau parc canin verra le jour en 2022, découlant du processus citoyen mis en place à travers le guide d'implantation des parcs canins, au parc André-Guérard. Un autre parc canin sera réalisé au cours des prochaines années dans le secteur Urbanova, afin de desservir la population y étant en pleine croissance. L'accompagnement des citoyens désireux de proposer l'ajout de tels parcs, via le guide d'implantation élaboré, pourrait déboucher sur l'ajout de nouvelles installations au fil des ans.

1. Ville de Terrebonne. (2021). *Guide d'implantation des parcs canins*. Récupéré de [https://www.ville.terrebonne.qc.ca/uploads/\\_bibliotheque\\_medias/documents/loisirs/Parc\\_canin/Guide\\_d\\_implantation\\_des\\_parcs\\_canins\\_VF2.pdf](https://www.ville.terrebonne.qc.ca/uploads/_bibliotheque_medias/documents/loisirs/Parc_canin/Guide_d_implantation_des_parcs_canins_VF2.pdf)

#### Inventaire des parcs canins

Secteur	#	Parc
<b>A</b>	A019	du Ruisseau
<b>B</b>	B024	André-Guérard*
<b>C</b>	-	N/D*
<b>F</b>	F087	Dumais

\*Prévu en 2022.



### 5.3.12 Les jardins communautaires

La Ville de Terrebonne compte présentement sur son territoire deux jardins communautaires publics et deux jardins communautaires sur des terrains privés, pour un total de quatre.

#### — Résumé et recommandations :

L'agriculture urbaine est un phénomène en pleine croissance ces dernières années au sein des milieux urbains denses, ce à travers le Québec. La Ville de Terrebonne ne comptant que quatre jardins communautaires, dont deux sur des terrains privés, des ajouts de manière progressive pourraient être faits, notamment au parc Donat-Bélisle.

#### Inventaire des jardins communautaires

Secteur	#	Parc	Dimensions	Capacité
<b>C</b>	C031	Marcel-de la Sablonnière	10 000 m <sup>2</sup>	34 jardinets
<b>F</b>	F081	Charles-Bruneau	350 m <sup>2</sup>	30 jardinets
-	-	Jardinova	5 300 m <sup>2</sup>	-
-	-	Terrain privé	-	20 jardinets
-	-	Terrain privé	-	20 jardinets

En plus du jardin communautaire du parc Marcel-de la Sablonnière, une attention particulière devrait être accordée au secteur Urbanova, comme ce dernier se développe de manière plus dense que les autres secteurs de la ville, et que la demande pour ce type d'installation pourrait augmenter rapidement.

Le modèle de partenariat utilisé pour le parc Charles-Bruneau en 2021 avec la Coopérative de solidarité la Ruche, visant l'implantation d'un jardin communautaire, semble s'avérer une piste intéressante pour multiplier ce type d'installation sur le territoire.

L'ajout de plantes comestibles sur le territoire devrait être considéré.

### 5.3.13 Les aménagements à vocation culturelle

La Ville de Terrebonne présente actuellement sur son territoire deux scènes pouvant accueillir des événements et des activités festives, aux parcs Saint-Sacrement et de l'Île-des-Moulins. Ce dernier parc revêt un caractère patrimonial d'importance pour la ville.

En plus de ces scènes, des panneaux d'affichage de photographies ou de tableaux sont dispersés dans les parcs de la ville.

#### — Résumé et recommandations :

Il est recommandé de penser à l'inclusion d'aménagements à vocation culturelle lors de réfections majeures de parcs, afin d'en bonifier l'offre au fur et à mesure, ce sur l'ensemble du territoire.

De plus, une scène avec toit est prévue au parc Gabrielle-Roy, dans le secteur Urbanova.

### 5.3.14 La capacité d'accueil d'événements sportifs extérieurs d'envergure

La tenue d'événements sportifs extérieurs d'envergure, à l'instar des Finales des Jeux du Québec, commande le respect de normes en matière de plateaux sportifs et de capacité d'accueil, comme détaillé au tableau suivant.

#### — Résumé et recommandations :

Les ajouts de plateaux sportifs au parc Gabrielle-Roy, notamment au niveau des terrains de soccer, de baseball, de basketball et d'une piste d'athlétisme permettront de bonifier l'offre existante au sein du territoire et de mieux répondre aux exigences de la tenue de tels événements.

Il est toutefois recommandé de prévoir l'ajout ou l'installation ponctuelle d'estrades ou de gradins amovibles permettant de respecter la capacité d'accueil en spectateurs prescrite par discipline pour des événements sportifs d'envergure, telles les Finales des Jeux du Québec.

#### Normes minimales par plateau sportif pour la tenue des Finales des Jeux du Québec

Discipline	Nombre et type de plateau	Norme minimale	Capacité en spectateurs
<b>Soccer</b>	4 terrains de soccer	100 m x 60 m	500 à 800
<b>Baseball</b>	3 terrains de baseball éclairés	300 pieds au centre, 275 pieds sur les lignes et 2 monticules par côté	500
<b>Volleyball de plage</b>	7 terrains en sable	16 m x 8 m, avec une profondeur du sable à 35 cm	-
<b>Basketball</b>	4 terrains	28 m x 15 m	50 à 500
<b>Athlétisme</b>	Piste d'athlétisme	400 m en surface synthétique, avec 8 couloirs en ligne droite et 6 en courbe	1 000

Source : Code de candidature 2022, Finale des Jeux du Québec.





**Section 6**

**Portrait et  
recommanda-  
tions**



## 6.1 Diagnostic et orientations d'aménagement des parcs, équipements et plateaux extérieurs pour l'ensemble du territoire

L'ensemble des analyses présentées dans les sections précédentes et les observations faites sur le terrain lors des inventaires permettent d'établir un diagnostic général de l'offre en parc et équipements récréatifs. Ce diagnostic a par la suite guidé l'élaboration du plan d'investissement et la priorisation des interventions.

Les parcs aménagés de Terrebonne jouissent généralement d'une canopée appréciable, dont la moyenne varie autour de 30 %. De plus, dans plusieurs parcs présentant une canopée faible, des efforts de plantation sont observables et contribueront à accroître la canopée une fois les arbres à maturité. De plus, plusieurs zones boisées ou autres milieux naturels ont été conservés à l'intérieur des parcs, ce qui contribue grandement à leurs ambiances et constitue définitivement un atout pour l'expérience des usagers. Toutefois, la canopée étant souvent concentrée dans ces zones, les aires d'activités comme les aires de jeux se retrouvent parfois ensoleillées. D'autre part, peu d'aménagements paysagers sont présents dans les parcs alors qu'ils pourraient contribuer à rehausser l'ambiance et l'identité de ceux-ci. En ce sens, le plan d'investissement intègre l'implantation d'abris, mais aussi de plantations nouvelles à proximité des aires de jeux et espaces sportifs. Une attention particulière fut également portée à l'ajout de vivaces et d'arbuste afin de rehausser l'ambiance des parcs et particulièrement à leurs entrées.

Au-delà de la végétation, l'ambiance des parcs de Terrebonne est généralement bonne et conviviale. Plusieurs sont fournis en mobilier et en équipement diversifiés. Des sentiers sont généralement présents pour rejoindre les différentes aires d'activités et plusieurs parcs ont des aires de repos ou autres aménagements permettant de se reposer et se rassembler. On observe une très bonne offre en terrains sportifs et les aires de jeux sont abondantes. Toutefois, des aménagements plus flexibles pourraient permettre une meilleure appropriation des parcs par divers groupes et générations.

Bien que les parcs soient généralement bien équipés, plusieurs équipements et surfaces sont dans un état mauvais à moyen et auront besoin d'être remplacés dans les prochaines années. Par exemple, les surfaces des aires de jeux sont parfois mal entretenues et contaminées par la végétation. Cela s'observe également au niveau des sentiers en moins bon état, ce qui peut nuire au confort et à l'accessibilité de certains usagers dans les parcs. Le remplacement et l'entretien des surfaces de réception sont donc un élément à surveiller dans les prochaines années. Il serait également opportun d'opter pour le paillis lors de la rénovation de ces surfaces. Dans la phase d'investissement à court terme, plusieurs montants sont également alloués pour le remplacement de modules, de mobilier, d'équipements sportifs et autres. Ces éléments représentent une bonne proportion des investissements. Les efforts de réfection ont entre autres été réfléchis selon une approche par parc, c'est-à-

dire qu'une réfection complète du parc est prévue pour ceux nécessitant la rénovation simultanée d'un grand nombre d'équipements. La réfection complète des parcs est une belle opportunité d'en revoir la programmation et de l'adapter aux besoins de la population. Dans ces parcs, l'intégration d'art et d'équipement culturel serait également d'intérêt.

L'accessibilité des parcs aux différentes populations fut un point fort des discussions lors des ateliers de consultation. Dans la planification des parcs, cela se traduit par le type et la variété des équipements offerts dans un parc. Par exemple, la Ville de Terrebonne possède un seul parc à vocation d'accessibilité universelle. Le niveau d'accessibilité se traduit également dans les aménagements connexes. Par exemple, une aire de jeux accessible par une pente, un escalier ou n'ayant pas de sentier la connectant peut devenir contraignante pour une personne à mobilité réduite, avec handicap ou simplement en poussette. Lorsque des clôtures sont présentes, la largeur de l'ouverture dans ces clôtures peut également devenir une contrainte. En ce sens, il est priorisé d'intégrer au moins une aire de jeux à accessibilité universelle par secteur. La réfection des sentiers et des entrées de parcs est également priorisée, ces aménagements étant également importants pour l'accessibilité aux équipements de parcs. À cet effet, la Ville de Terrebonne se dotera de balises pour assurer l'accessibilité universelle de ses parcs, en concordance avec sa Politique de développement social.

La majorité des équipements sportifs sont en quantité suffisante pour la demande et en état adéquat. La répartition de certains pourrait toutefois être améliorée. Par exemple, les terrains de pétanques sont en nombre appréciable, mais se concentrent en partie dans le secteur E. Il est recommandé d'adapter leur implantation en fonction des demandes des citoyens et/ou associations sportives. Toutefois, certains équipements sont peu présents comme les circuits d'entraînement, les terrains de pickleball ou même table de ping-pong.

Ces équipements s'inscrivent dans les tendances en aménagement et leur demande est en croissance. La Ville de Terrebonne a déjà prévu le lignage ou la construction de plusieurs terrains de pickleball à court terme. Il est recommandé d'intégrer l'implantation de ces terrains lors de la rénovation de patinoire extérieure ou terrains de tennis existants, selon l'évolution de la demande. Quelques circuits de Trekfit ont été intégrés aux investissements et les tables de ping-pong sont des éléments intéressants à ajouter lors de la réfection complète de parcs.

Par ailleurs, un effort spécifique est prévu au niveau des patinoires couvertes, des terrains de basketball et des skateparks. Une patinoire couverte est prévue dans chaque secteur, incluant généralement la réfection de la surface. Pour les skateparks, la Ville de Terrebonne possède un nombre appréciable d'espaces aménagés avec des modules. La réfection des skateparks est prévue au cours des dix prochaines années pour privilégier leur transformation en skateplaza, suivant les tendances en aménagement.

## 6.2 Diagnostic et orientations d'aménagement des parcs, équipements et plateaux extérieurs par secteur

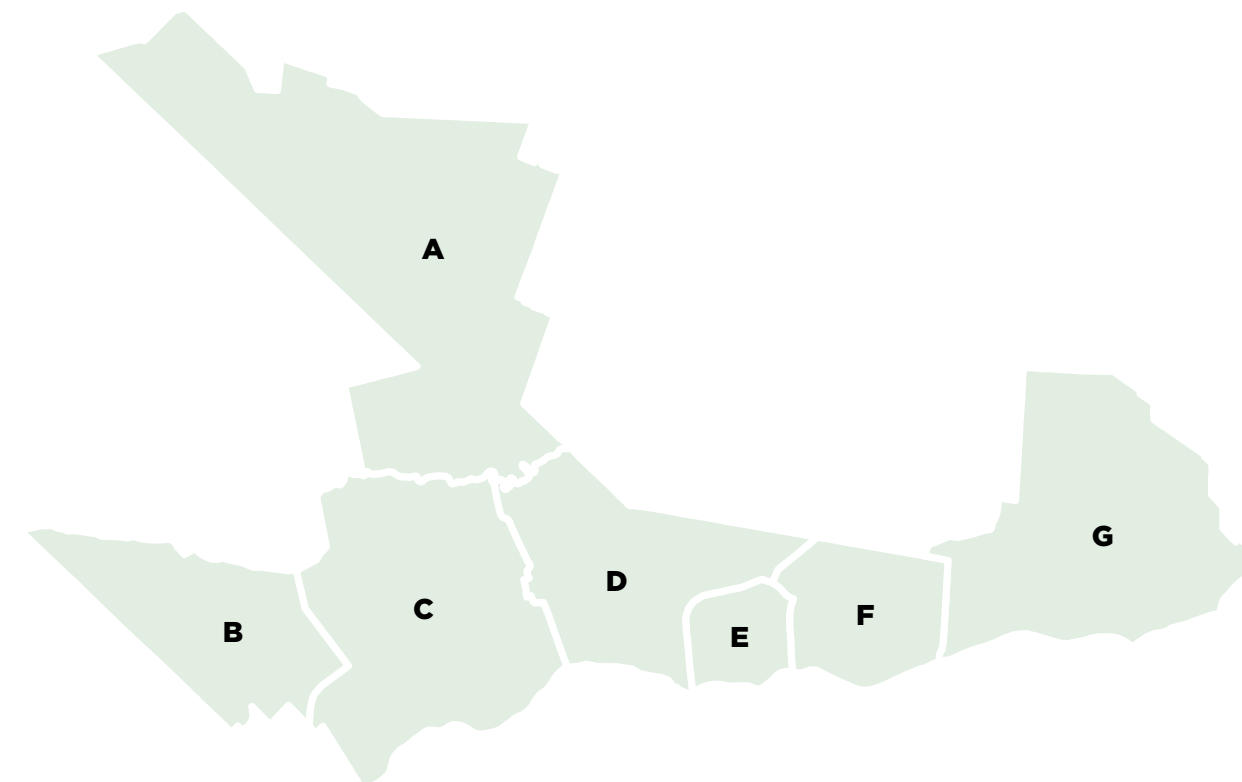
À l'opposé, les pistes de course et les piscines publiques sont complètement absentes du territoire. Les piscines sont généralement considérées comme un service aux citoyens important en période estivale, considérant les épisodes de canicules de plus en plus fréquents et les efforts de densification résidentielle sur le territoire. Lors des consultations publiques et des sondages, les citoyens se sont toutefois montrés plutôt défavorables à l'ajout de piscines extérieures. Le projet de création de plages urbaine au parc de la Rivière représente donc probablement une opportunité suffisante d'intégration d'un équipement aquatique de plus grande envergure sur le territoire.

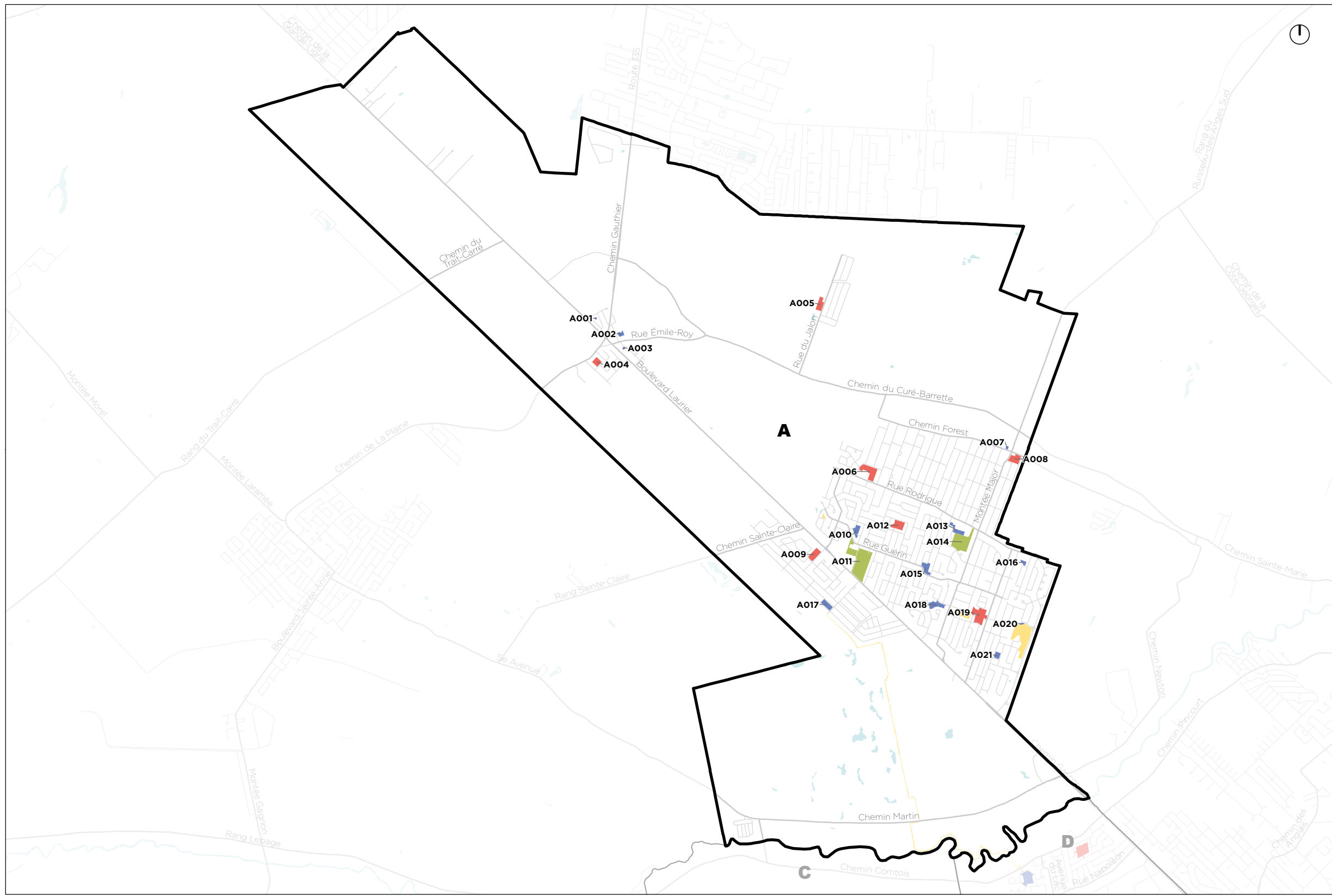
Par ailleurs, la Ville de Terrebonne possède un grand nombre de jeux d'eau dans chacun de ses secteurs. Ces installations étant populaires, la réfection et la bonification de plusieurs d'entre eux sont prévues.

Finalement, tenant compte des ateliers de consultations, de l'inventaire et du diagnostic de l'offre en parc, la Ville a avantage à miser sur le maintien et le développement de son offre en équipement récréatifs. Au-delà de l'ajout ou de la multiplication d'équipements, la complémentarité de l'offre doit être mise de l'avant en tablant sur la mise en réseau des parcs et l'amélioration de leur connectivité. Ainsi, le réseau et la diversité de l'offre seront plus facilement accessibles pour répondre aux intérêts variés d'un plus grand nombre de citoyens, tout en créant des environnements propices à un mode de vie actif.

Cette section présente l'ensemble des secteurs et leurs orientations d'aménagements. Elles reprennent les faits saillants du diagnostic et les besoins identifiés

pour la planification des interventions. Un sommaire de l'ensemble des investissements prévus sera présenté dans la section suivante.





**Légende**

- Municipal et urbain
- Secteur
- Voisinage
- Espace vert
- Limite secteur d'analyse

**Population**

Population en 2016	<b>24 235</b>
--------------------	---------------

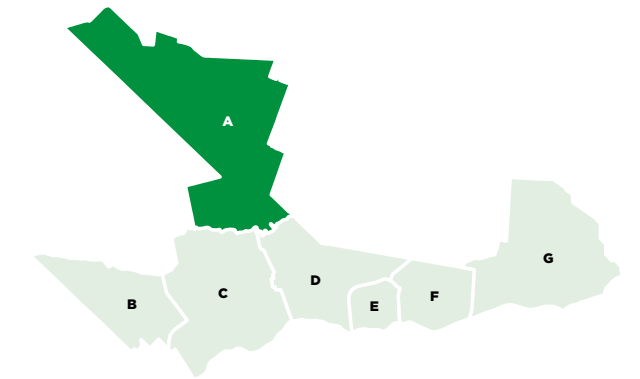
**Répartition par groupes d'âge**

0 à 4 ans	7,3 %
<b>5 à 14 ans</b>	<b>15,6 %</b>
15 à 19 ans	6,8 %
20 à 24 ans	6,0 %
<b>25 à 44 ans</b>	<b>29,3 %</b>
<b>45 à 64 ans</b>	<b>26,2 %</b>
65 ans et plus	8,9 %





# Secteur A (La Plaine)



## Description

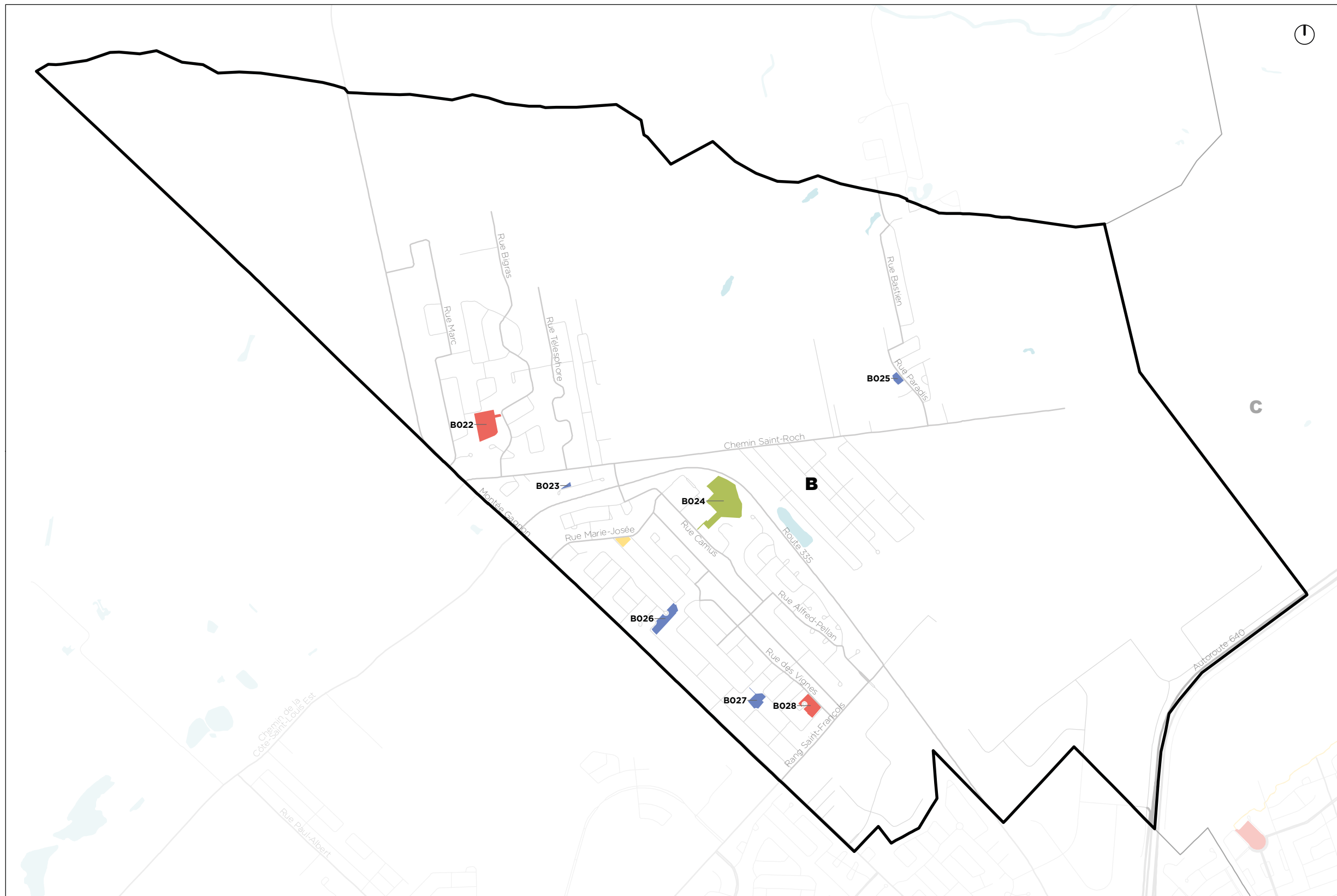
Le secteur A se trouve quelque peu excentré au nord du territoire. Une petite superficie du secteur est plus densément urbanisée, mais celui-ci se compose autrement de boisés et terres agricoles. La route 337 traverse le secteur et constitue un axe structurant et de connectivité au reste du territoire de Terrebonne. Dans le secteur, on retrouve l'ensemble des typologies de parc : 9 parcs de voisinage, 7 parcs de secteur et 2 parcs municipaux/urbains. Le secteur est donc bien desservi. On y retrouve plusieurs aires de jeux et une bonne diversité d'équipements sportifs. Toutefois, plusieurs des équipements ou surfaces sont en besoin de rénovation ou remplacement. Finalement, la canopée est faible dans plusieurs parcs.

La majorité des interventions prévues dans le secteur le sont à court ou moyen terme. Elles visent principalement le maintien et la mise aux normes des installations : mobilier, aires de jeux, sentier, etc. En ce sens, plusieurs réfections complètes de parc sont prévues. La finalisation des aménagements au parc Philippe-Villeneuve (A011) est également prévue et inclut la synthétisation du terrain de soccer, l'ajout d'une aire de jeux à accessibilité universelle et la réfection du skatepark.

- Jeux d'eau et pataugeoire
- Rampe de mise à l'eau
- Terrain de basketball
- Terrain de tennis
- Terrain de pickleball
- Terrain de soccer
- Terrain de balle
- Terrain de football
- Terrain de volleyball de plage
- Parc de planche à roulettes
- Aire de repos (pique-nique)
- Balançoire
- Aire de jeux 18 mois - 5 ans
- Aire de jeux 5 - 12 ans
- Entraînement extérieur
- Pétanque, fer
- Parc canin
- Jardin communautaire
- Chalet de parc
- Sentier de promenade
- Piste cyclable ou multifonctionnelle
- Patinoire sans bande
- Patinoire avec bande
- Anneau de glace
- Butte à glisser
- Piste de ski de fond

	Aquatique	Sportif	de Détente	Hivernal
<b>Parc municipal et urbain</b>				
<b>A011</b> Parc Philippe-Villeneuve				
<b>A014</b> Parc du Boisé				
<b>Parc de secteur</b>				
<b>A004</b> Parc Charles-Édouard-Renaud				
<b>A005</b> Parc Jean-Guy-Chaput				
<b>A006</b> Parc du Geai-Bleu				
<b>A008</b> Parc Trudel				
<b>A009</b> Parc de l'Hortensia				
<b>A012</b> Parc Laurier				
<b>A019</b> Parc du Ruisseau				
<b>Parc de voisinage</b>				
<b>A001</b> Parc Rose des Vents				
<b>A002</b> Parc-école Saint-Joachim				
<b>A003</b> Parc des Aînés				
<b>A007</b> Parc Forest				
<b>A010</b> Parc de l'Hémérocalle				
<b>A013</b> Parc-école du Boisé				
<b>A015</b> Parc des Coccinelles				
<b>A016</b> Parc-école l'Orée-des-bois				
<b>A017</b> Parc des Mésanges				
<b>A018</b> Parc Guillemette				
<b>A020</b> Parc du Ruisseau Noir				
<b>A021</b> Parc Gérôme				

Carte du secteur B (Saint-François)



- Légende**
- Municipal et urbain
  - Secteur
  - Voisinage
  - Espace vert
  - Limite secteur d'analyse

**Population**

Population en 2016	<b>8 800</b>
--------------------	--------------

**Répartition par groupes d'âge**

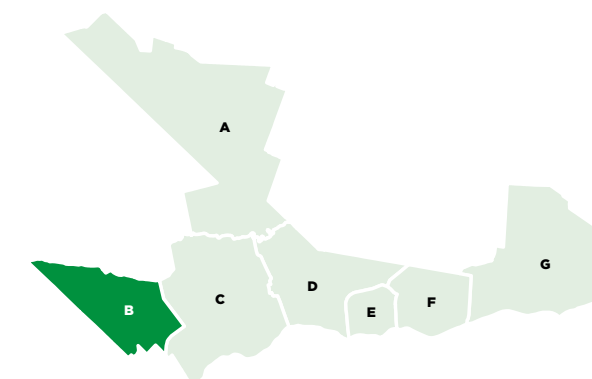
0 à 4 ans	7,8 %
<b>5 à 14 ans</b>	<b>17,4 %</b>
15 à 19 ans	6,1 %
20 à 24 ans	5,2 %
<b>25 à 44 ans</b>	<b>30,4 %</b>
<b>45 à 64 ans</b>	<b>25,1 %</b>
65 ans et plus	8,0 %



		Aquatique	Sportif	de Détente	Hivernal
<b>Parc municipal et urbain</b>					
<b>B024</b>	Parc André-Guérard	🏊	🏀🏈🏐🏓🏹	🏡🌳🏠	🏂🏊
<b>Parc de secteur</b>					
<b>B022</b>	Parc Bigras	🏊	🏀	🌳🏠🏠	
<b>B028</b>	Parc des Vignes	🏊		🏡🌳🏠🏠🏠🏠	🏂🏊
<b>Parc de voisinage</b>					
<b>B023</b>	Parc Roch-Juteau			🏠🚲	
<b>B025</b>	Parc Paradis			🌳🏠🏠	
<b>B026</b>	Parc de Montpellier			🏡🌳🏠🏠	
<b>B027</b>	Parc Boisvert			🏡🌳🏠🏠	

- 🏊 Jeux d'eau et pataugeoire
- 🏊 Rampe de mise à l'eau
- 🏀 Terrain de basketball
- 🏈 Terrain de tennis
- 🏐 Terrain de pickleball
- 🏓 Terrain de soccer
- 🏹 Terrain de balle
- 🏓 Terrain de football
- 🏐 Terrain de volleyball de plage
- 🏹 Parc de planche à roulettes
- 🏡 Aire de repos (pique-nique)
- 🌳 Balançoire
- 🏠 Aire de jeux 18 mois - 5 ans
- 🏠 Aire de jeux 5 - 12 ans
- 🏃 Entraînement extérieur
- 🏏 Pétanque, fer
- 🐕 Parc canin
- 🌱 Jardin communautaire
- 🏠 Chalet de parc
- 🚶 Sentier de promenade
- 🚲 Piste cyclable ou multifonctionnelle
- 🏂 Patinoire sans bande
- 🏂 Patinoire avec bande
- 🏊 Anneau de glace
- 🏂 Butte à glisser
- 🏂 Piste de ski de fond

## Secteur B (Saint-François)

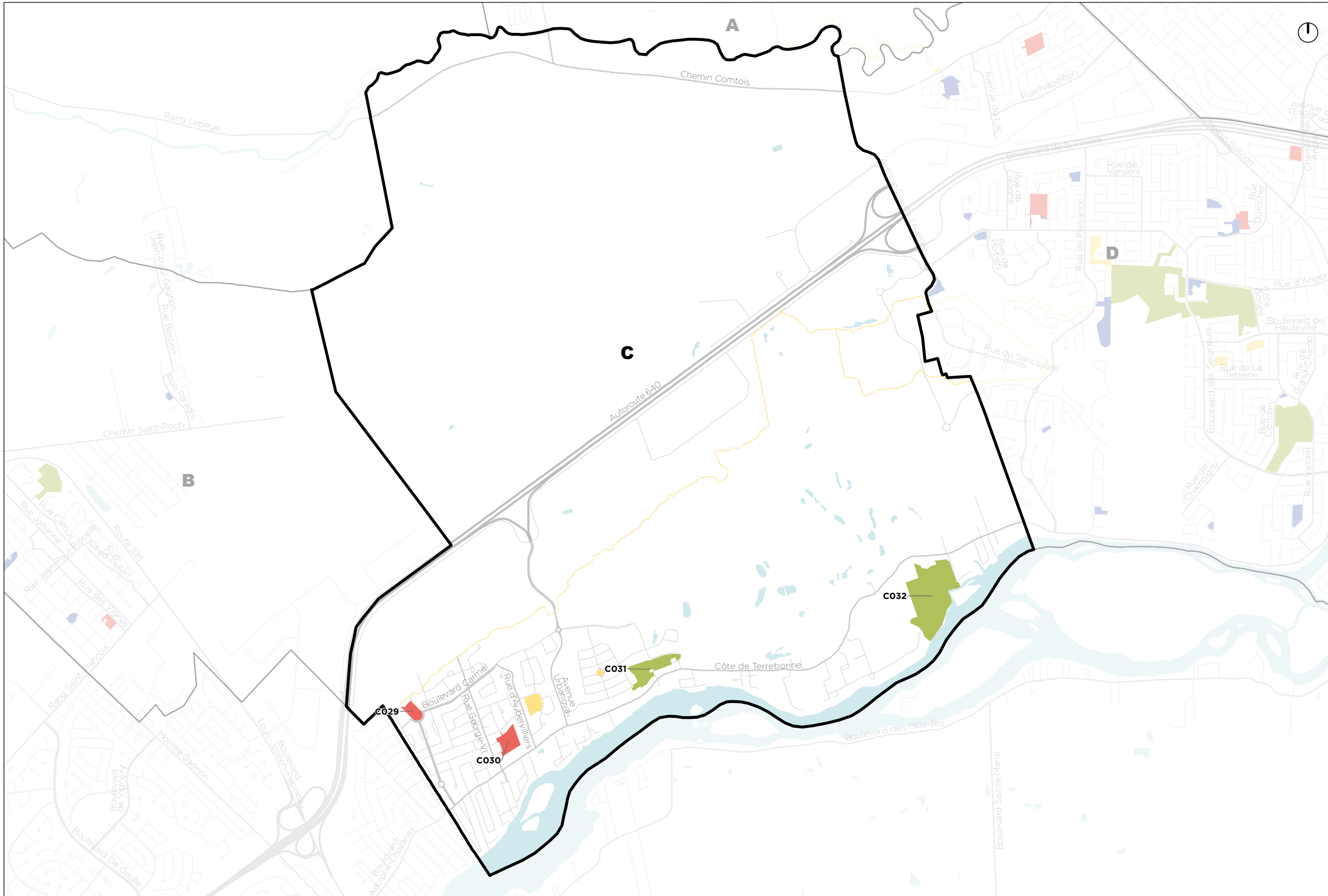


### Description

Le secteur B se trouve à l'extrémité ouest du territoire et environ 50 % de sa superficie est occupée par le milieu résidentiel. Le secteur B est correctement desservi en parcs, et l'on y retrouve toutes les typologies : 3 parcs de voisinage, 2 parcs de secteur et un parc municipal/urbain. Les parcs sont généralement de plus petites superficies, mais on y retrouve plusieurs aires de jeux et une bonne variété d'équipements sportifs. Toutefois, comme dans le secteur A, plusieurs d'entre sont en plus ou moins bon état. Le secteur étant assez isolé du reste du territoire, il est important que l'offre en parc y soit adéquate. Par ailleurs, la canopée moyenne y est bonne.

À court terme, une seule réfection majeure est prévue dans le secteur B, soit au parc Boisvert (B027). L'ajout d'un parc canin est également prévu au parc André-Guérard (B024). Peu de réfections majeures sont prévues et les investissements visent plutôt le maintien et la bonification des parcs dans l'ensemble du secteur afin d'assurer une offre récréative de qualité.





**Légende**

- Municipal et urbain
- Secteur
- Voisinage
- Espace vert
- Limite secteur d'analyse

**Population**

Population en 2016	<b>10 310</b>
--------------------	---------------

**Répartition par groupes d'âge**

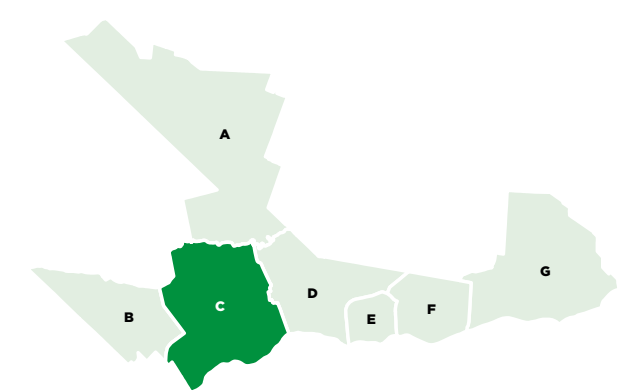
0 à 4 ans	8,2 %
<b>5 à 14 ans</b>	<b>18,0 %</b>
15 à 19 ans	6,0 %
20 à 24 ans	4,7 %
<b>25 à 44 ans</b>	<b>29,6 %</b>
<b>45 à 64 ans</b>	<b>24,5 %</b>
65 ans et plus	9,0 %



		Aquatique	Sportif	de Détente	Hivernal
<b>Parc municipal et urbain</b>					
<b>C031</b>	Parc Marcel-de la Sablonnière	🏊	🏀🏐🏓	🪵🪜🏠🧘🏡🏠🏠🏠	🏂🏊🏂
<b>C032</b>	Parc de la Rivière	🏊		🪵🏠🏠	
<b>Parc de secteur</b>					
<b>C029</b>	Parc de la Pommeraie		🏀🏐🏓	🪵🪜🏠🧘🏡🏠🏠🏠	
<b>C030</b>	Parc Louis-Gilles-Ouimet	🏊	🏀🏐🏓🏓🏓	🪵🪜🏠🧘🏡🏠🏠	🏂

- 🏊 Jeux d'eau et pataugeoire
- 🏊 Rampe de mise à l'eau
- 🏀 Terrain de basketball
- 🏐 Terrain de tennis
- 🏓 Terrain de pickleball
- ⚽ Terrain de soccer
- 🏈 Terrain de balle
- ⚽ Terrain de football
- 🏐 Terrain de volleyball de plage
- 🏂 Parc de planche à roulettes
- 🪵 Aire de repos (pique-nique)
- 🪜 Balançoire
- 🏠 Aire de jeux 18 mois - 5 ans
- 🧘 Aire de jeux 5 - 12 ans
- 🏡 Entraînement extérieur
- 🏠 Pétanque, fer
- 🐕 Parc canin
- 🌱 Jardin communautaire
- 🏠 Chalet de parc
- 🏠 Sentier de promenade
- 🚲 Piste cyclable ou multifonctionnelle
- 🏂 Patinoire sans bande
- 🏂 Patinoire avec bande
- 🏊 Anneau de glace
- 🏂 Butte à glisser
- 🏂 Piste de ski de fond

## Secteur C (Terrebonne Ouest)



### Description

La zone urbanisée du secteur C se trouve entre l'autoroute 640 et la rivière des Mille-Îles. Le secteur est en développement et est pour l'instant correctement desservi en parcs. Toutefois, on n'y retrouve aucun parc de voisinage, malgré des quartiers à dominance résidentielle. On y retrouve deux parcs de secteurs et deux parcs municipaux/urbains. Les parcs y sont généralement bien aménagés et avec une programmation variée. On remarque particulièrement la présence de plusieurs sentiers de promenade et d'aire de détente, en plus d'un jardin communautaire. Le secteur a des berges sur toute son interface sud, mais actuellement, seul le parc Parc de la Rivière (C032) permet aux résidents de profiter de cet atout.

Dans ce secteur, le parc Louis-Gilles-Ouimet (C030) fera l'objet d'une réfection majeure, incluant l'ajout d'une aire de jeux à accessibilité universelle. Plusieurs projets spéciaux sont prévus dans ce secteur en développement, dont la mise en valeur du caractère riverain du parc de la Rivière. Par ailleurs, l'aménagement de deux nouveaux parcs municipaux est prévu. Plusieurs autres parcs seront à construire pour combler les besoins de la population en croissance et une priorité devra être donnée aux parcs de voisinage. L'aménagement de ces parcs sera fait aux frais des promoteurs.



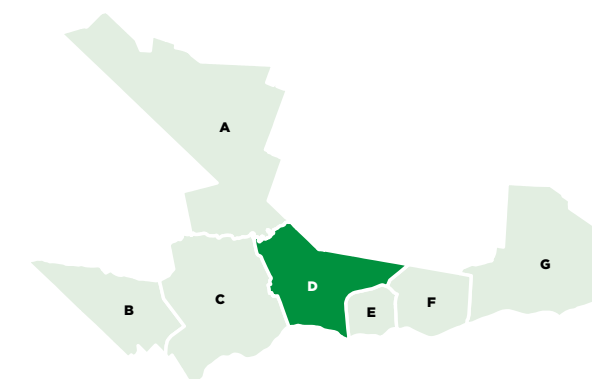


		Aquatique	Sportif	de Détente	Hivernal
<b>Parc municipal et urbain</b>					
<b>D045</b>	Parc Joseph-Bourgouin	☉	🏀 🏊	🏠 🌳 🏡 🚶 🚲	🏂 🛷
<b>D051</b>	Parc écologique de la Coulée			🚶 🚲	
<b>D053</b>	Parc Angora	☉	🏀 🏊 🏏 🏐 🏑	🏠 🌳 🏡 🚶 🚲	🏂 🛷
<b>D058</b>	Parc Vaillant		🏀 🏊 🏏	🏠 🌳 🏡 🚶 🚲 🏠	🏂 🛷
<b>Parc de secteur</b>					
<b>D034</b>	Parc Comtois	☉	🏀 🏊 🏏	🏠 🌳 🏡 🚶 🚲	🏂 🛷
<b>D038</b>	Parc de l'Étincelle	☉	🏏	🏠 🌳 🏡 🚶 🚲	🏂 🛷
<b>D043</b>	Parc le Castelet		🏏	🏠 🚶	🏂 🛷
<b>D044</b>	Parc des Bois-Francis		🏏	🏠 🌳 🏡 🚶 🚲	
<b>D048</b>	Parc du Gouffre	☉	🏀 🏊	🏠 🌳 🏡 🚶 🚲	🏂 🛷

**Parc de voisinage (page suivante)**

- ☉ Jeux d'eau et pataugeoire
- 🏊 Rampe de mise à l'eau
- 🏀 Terrain de basketball
- 🏏 Terrain de tennis
- 🏐 Terrain de pickleball
- 🏑 Terrain de soccer
- 🏒 Terrain de balle
- ⚽ Terrain de football
- 🏐 Terrain de volleyball de plage
- 🏏 Parc de planche à roulettes
- 🏠 Aire de repos (pique-nique)
- 🌳 Balançoire
- 🏡 Aire de jeux 18 mois - 5 ans
- 🚶 Aire de jeux 5 - 12 ans
- 🚲 Entraînement extérieur
- 🏏 Pétanque, fer
- 🐕 Parc canin
- 🌱 Jardin communautaire
- 🏠 Chalet de parc
- 🚶 Sentier de promenade
- 🚲 Piste cyclable ou multifonctionnelle
- 🏂 Patinoire sans bande
- 🛷 Patinoire avec bande
- 🛷 Anneau de glace
- 🛷 Butte à glisser
- 🛷 Piste de ski de fond











































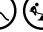
























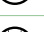









## Secteur D (Terrebonne Centre)




























### Description

Le secteur D est central sur le territoire. La majorité de sa superficie est urbanisée et les usages y sont principalement résidentiels ou naturels. C'est le secteur où l'on retrouve la plus grande concentration de parc : quatre parcs municipaux/urbains, cinq parcs de secteur, 4 municipaux. Les secteurs possèdent l'atout de plusieurs berges, mais un seul parc aménagé s'y situe et le contact à l'eau n'y est pas vraiment mis en valeur. Dans les parcs, la canopée est souvent soit bonne ou faible et plusieurs aires de jeux sont ensoleillées. Dans les aires de jeux, plusieurs équipements ont également besoin de réparation et de remplacement. Autrement, la programmation des parcs est généralement diversifiée. On y retrouve également des parcs à caractère distinctifs comme le parc Angora possédant une piste de pumptrack et un remonte-pente.

Afin de maintenir et bonifier l'offre récréative du secteur, plusieurs réfections majeures de parcs sont prévues au cours des dix prochaines années. Le parc Angora en particulier verra plusieurs de ces grandes installations sportives rénovées et profitera de l'ajout d'une aire de jeux à accessibilité universelle.

Parc de voisinage		Aquatique	Sportif	de Détente	Hivernal
<b>D033</b>	Parc Havre-du-Lac			     	
<b>D035</b>	Parc de la Pinière			 	
<b>D036</b>	Parc de Melbourne			     	
<b>D037</b>	Parc de Poitiers				
<b>D039</b>	Parc-école de l'Étincelle			 	
<b>D040</b>	Parc de Larochelle			  	
<b>D041</b>	Parc Frontenac			   	
<b>D042</b>	Parc le Castelet			     	
<b>D046</b>	Parc des Outardes			     	
<b>D047</b>	Parc des Tilleuls			     	
<b>D049</b>	Parc de la Grotte			  	
<b>D050</b>	Parc Vallée des Rois				
<b>D052</b>	Parc-école de la Sablière			   	
<b>D054</b>	Parc de Cazaux			   	
<b>D055</b>	Parc Simone-Berthiaume			   	
<b>D056</b>	Parc de Pontoise			  	
<b>D057</b>	Parc-école Esther-Blondin			 	
<b>D059</b>	Parc de Varennes			   	
<b>D060</b>	Parc Longchamps			   	
<b>D061</b>	Parc de Vérone			 	

-  Jeux d'eau et pataugeoire
-  Rampe de mise à l'eau
-  Terrain de basketball
-  Terrain de tennis
-  Terrain de pickleball
-  Terrain de soccer
-  Terrain de balle
-  Terrain de football
-  Terrain de volleyball de plage
-  Parc de planche à roulettes
-  Aire de repos (pique-nique)
-  Balançoire
-  Aire de jeux 18 mois - 5 ans
-  Aire de jeux 5 - 12 ans
-  Entraînement extérieur
-  Pétanque, fer
-  Parc canin
-  Jardin communautaire
-  Chalet de parc
-  Sentier de promenade
-  Piste cyclable ou multifonctionnelle
-  Patinoire sans bande
-  Patinoire avec bande
-  Anneau de glace
-  Butte à glisser
-  Piste de ski de fond





**Carte du secteur E (Vieux-Terrebonne)**



**Légende**

- Municipal et urbain
- Secteur
- Voisinage
- Espace vert
- Limite secteur d'analyse

**Population**

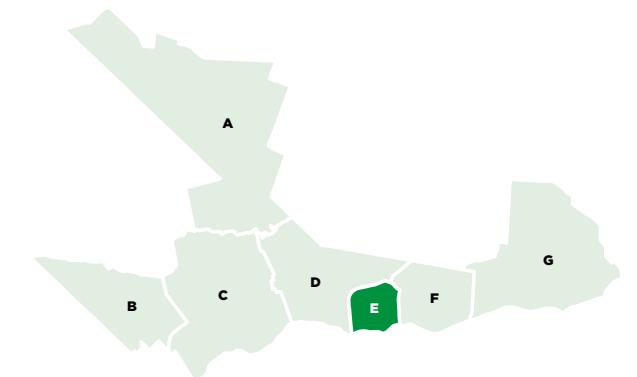
Population en 2016	<b>12 080</b>
--------------------	---------------

**Répartition par groupes d'âge**

0 à 4 ans	4,5 %
5 à 14 ans	9,1 %
15 à 19 ans	5,0 %
20 à 24 ans	6,7 %
<b>25 à 44 ans</b>	<b>23,6 %</b>
<b>45 à 64 ans</b>	<b>27,9 %</b>
<b>65 ans et plus</b>	<b>23,3 %</b>



# Secteur E (Vieux-Terrebonne)



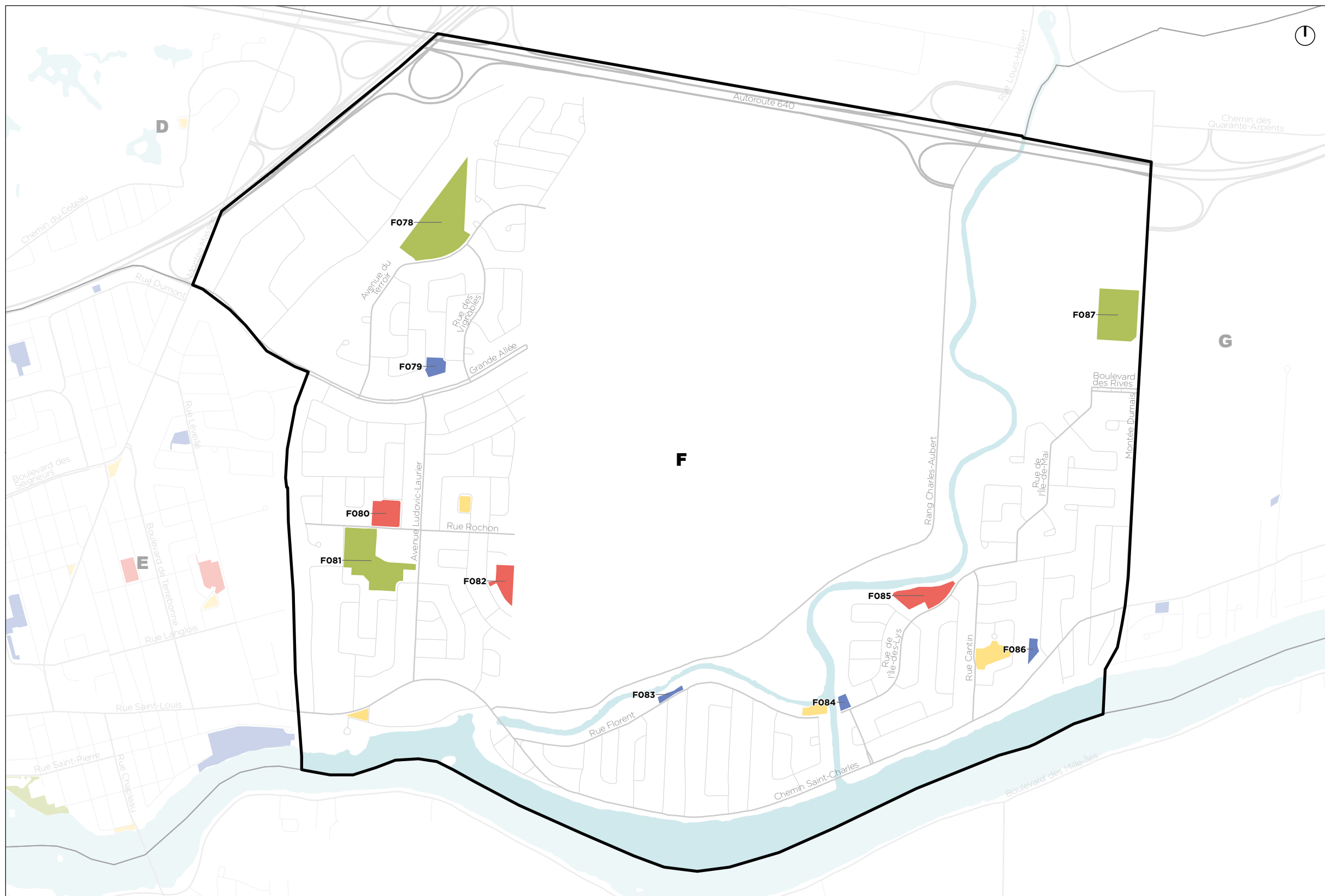
## Description

Le secteur E est également central sur le territoire. Le plus petit en superficie, il correspond principalement au quartier patrimonial du Vieux-Terrebonne. Le contact avec l'eau y est bien exploité et le parc de l'Île des Moulins (E074) constitue une attraction à grand rayonnement. On y retrouve une forte proportion de parcs municipaux/urbains (7) considérant la superficie du secteur. Cela s'explique toutefois par l'identité du secteur et son grand pouvoir attractif. On y retrouve également quatre parcs de voisinage et trois parcs de secteurs. Les parcs. On y retrouve moins de parcs avec une offre sportive, mais plusieurs parcs avec des aires de jeux ou dédiés à la promenade, à la détente et au rassemblement. Plusieurs sentiers et autres équipements ont besoin de réfection. La canopée des parcs est généralement bonne.

Plusieurs parcs du secteur feront l'objet de réfections majeures à court et moyen terme. Une aire de jeux à accessibilité universelle sera ajoutée au parc Armand-Corbeil (E062). Le parc Donat-Bélisle (E077) fera également l'objet d'une bonification de son offre récréative avec la rénovation de son accès à l'eau et l'ajout d'un jardin communautaire à court terme. Par ailleurs, le réaménagement du Parc de l'Île-des-Moulins (E074) pour le legs du 375e fait l'objet d'un investissement considérable en projet spécial. Plusieurs autres interventions visent le maintien des accès et de la qualité au réseau de sentiers des parcs permettant la promenade.

- Jeux d'eau et pataugeoire
- Rampe de mise à l'eau
- Terrain de basketball
- Terrain de tennis
- Terrain de pickleball
- Terrain de soccer
- Terrain de balle
- Terrain de football
- Terrain de volleyball de plage
- Parc de planche à roulettes
- Aire de repos (pique-nique)
- Balançoire
- Aire de jeux 18 mois - 5 ans
- Aire de jeux 5 - 12 ans
- Entraînement extérieur
- Pétanque, fer
- Parc canin
- Jardin communautaire
- Chalet de parc
- Sentier de promenade
- Piste cyclable ou multifonctionnelle
- Patinoire sans bande
- Patinoire avec bande
- Anneau de glace
- Butte à glisser
- Piste de ski de fond

		Aquatique	Sportif	de Détente	Hivernal
<b>Parc municipal et urbain</b>					
<b>E062</b>	Parc-école Armand-Corbeil				
<b>E065</b>	Parc Saint-Sacrement				
<b>E071</b>	Parc Léandre-Beausoleil				
<b>E073</b>	Parc de la Pointe-de-l'Île				
<b>E074</b>	Parc de l'Île-des-Moulins				
<b>E075</b>	Parc du Souvenir				
<b>E076</b>	Parc Jardins Vitré				
<b>Parc de secteur</b>					
<b>E069</b>	Parc Fernand-Champagne				
<b>E070</b>	Parc Léveillé				
<b>E072</b>	Parc Daunais				
<b>Parc de voisinage</b>					
<b>E063</b>	Parc Saint-Malo				
<b>E064</b>	Parc Dumont				
<b>E066</b>	Parc Jacques-Cournoyer				
<b>E067</b>	Parc-école Léopold-Gravel				
<b>E068</b>	Parc-école Saint-Louis				
<b>E077</b>	Parc Donat-Bélisle				



**Légende**

- Municipal et urbain
- Secteur
- Voisinage
- Espace vert
- Limite secteur d'analyse

**Population**

Population en 2016 **17 680**

**Répartition par groupes d'âge**

0 à 4 ans	6,2 %
<b>5 à 14 ans</b>	<b>15,1 %</b>
15 à 19 ans	7,1 %
20 à 24 ans	6,1 %
<b>25 à 44 ans</b>	<b>26,4 %</b>
<b>45 à 64 ans</b>	<b>28,6 %</b>
65 ans et plus	10,5 %

1:17 000

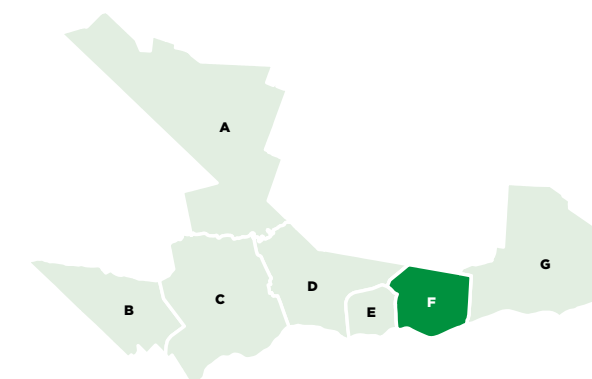




		Aquatique	Sportif	de Détente	Hivernal
<b>Parc municipal et urbain</b>					
<b>F078</b>	Parc des Vignobles	🏊	🏀🏈🏆🏐	🏡🏠🏡🏠🏡🏠	🏂🏊🏂
<b>F081</b>	Parc Charles-Bruneau	🏊	🏈🏆🏐	🏡🏠🏡🏠🏡🏠🏡🏠	🏂🏊🏂
<b>F087</b>	Parc Dumais		🏆	🏡🏠	
<b>Parc de secteur</b>					
<b>F080</b>	Parc de Valençay		🏆	🏡	
<b>F082</b>	Parc Sarrazin			🏡🏠🏡🏠🏡🏠	
<b>F085</b>	Parc de l'Île-des-Lys	🏊	🏀🏈	🏡🏠🏡🏠🏡🏠	🏂🏊
<b>Parc de voisinage</b>					
<b>F079</b>	Parc de Chablis			🏡🏠🏡🏠	
<b>F083</b>	Parc Florent			🏡🏠🏡🏠🏡🏠	🏂
<b>F084</b>	Parc des Méandres			🏡🏠	
<b>F086</b>	Parc Tournant des Rives			🏡🏠🏡🏠	

- 🏊 Jeux d'eau et pataugeoire
- 🏂 Rampe de mise à l'eau
- 🏀 Terrain de basketball
- 🏈 Terrain de tennis
- 🏆 Terrain de pickleball
- 🏐 Terrain de soccer
- 🏡 Terrain de balle
- 🏠 Terrain de football
- 🏡 Terrain de volleyball de plage
- 🏠 Parc de planche à roulettes
- 🏡 Aire de repos (pique-nique)
- 🏠 Balançoire
- 🏡 Aire de jeux 18 mois - 5 ans
- 🏠 Aire de jeux 5 - 12 ans
- 🏡 Entraînement extérieur
- 🏠 Pétanque, fer
- 🏡 Parc canin
- 🏠 Jardin communautaire
- 🏡 Chalet de parc
- 🏠 Sentier de promenade
- 🏡 Piste cyclable ou multifonctionnelle
- 🏠 Patinoire sans bande
- 🏡 Patinoire avec bande
- 🏠 Anneau de glace
- 🏡 Butte à glisser
- 🏠 Piste de ski de fond

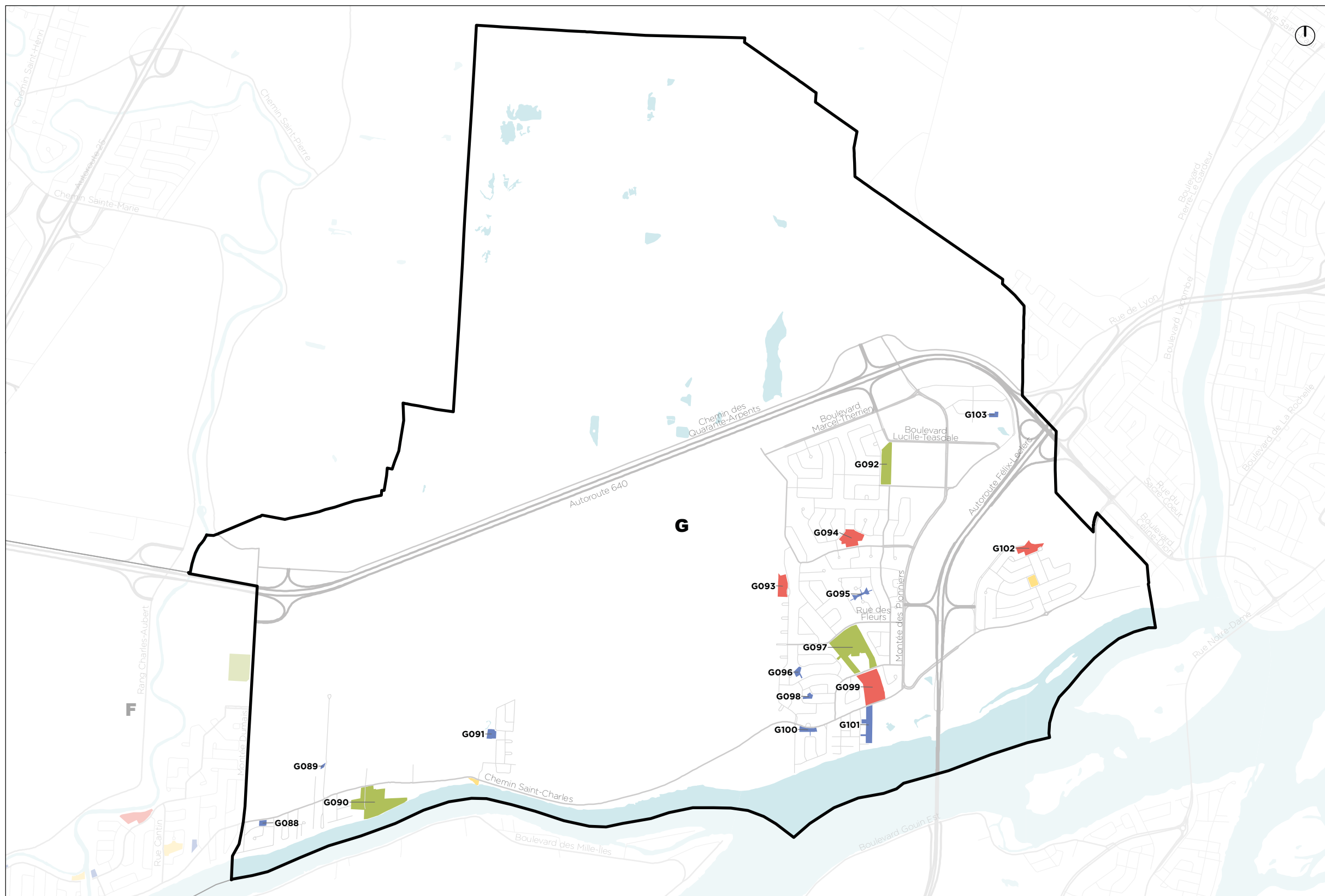
## Secteur F (Terrebonne Est)



### Description

Le secteur F se situe à l'est du territoire et est relativement ouvert sur le secteur E. Les zones plus urbanisées sont principalement résidentielles et se situent à l'ouest du secteur et le long de la rivière des Mille-Îles. Toutefois, aucun parc ne s'y trouve et elles sont généralement privatisées. Toutefois, la rivière Mascouche traverse aussi le secteur constitue un atout pour l'expérience et l'ambiance des parcs qui se trouvent sur ses rives. L'accès physique et visuel à celle-ci pourrait toutefois être bonifié dans ces parcs. Autrement, on y retrouve quatre parcs de voisinage, trois parcs de secteurs et trois parcs municipaux/urbains. L'offre en parcs y est généralement bonne et comme dans les autres secteurs de la Ville, plusieurs équipements ont besoin de remplacement et de réfection. De plus, les parcs Dumais (F087) et Valençay (F080) sont à vocation entièrement sportive, bien qu'ils soient respectivement de typologie municipale et de secteur.

Une réfection majeure est prévue dans le secteur, soit au parc Tournant-des-Rives (F086). Toutefois, des interventions particulières sont prévues afin de valoriser la connectivité et l'aménagement de parcs riverains, dont le Parc des Méandres (F084) et de l'Étiage.



**Légende**

- Municipal et urbain
- Secteur
- Voisinage
- Espace vert
- Limite secteur d'analyse

**Population**

Population en 2016	<b>12 310</b>
--------------------	---------------

**Répartition par groupes d'âge**

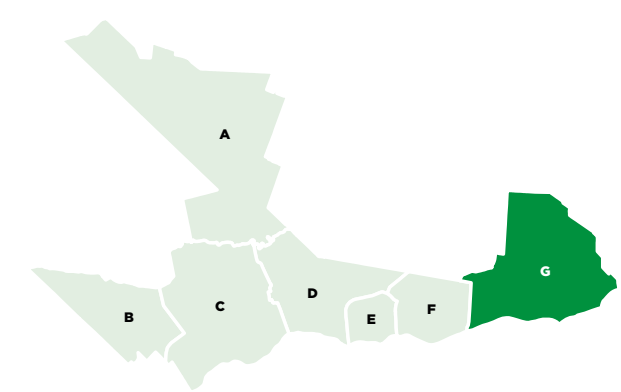
0 à 4 ans	5,5 %
<b>5 à 14 ans</b>	<b>14,5 %</b>
15 à 19 ans	6,7 %
20 à 24 ans	5,8 %
<b>25 à 44 ans</b>	<b>25,3 %</b>
<b>45 à 64 ans</b>	<b>31,4 %</b>
65 ans et plus	11,1 %



		Aquatique	Sportif	de Détente	Hivernal
<b>Parc municipal et urbain</b>					
<b>G090</b>	Parc les Berges Aristide-Laurier	☞		☞ ☞ ☞	☞ ☞
<b>G092</b>	Parc Louis-Laberge		☞ ☞ ☞	☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞	☞ ☞
<b>G097</b>	Parc Arc-en-Ciel	☞	☞ ☞ ☞	☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞	☞ ☞
<b>Parc de secteur</b>					
<b>G093</b>	Parc des Grands-Prés		☞ ☞	☞ ☞ ☞ ☞ ☞	
<b>G094</b>	Parc Pierre-Le Gardeur	☞	☞ ☞	☞ ☞ ☞ ☞	☞
<b>G099</b>	Parc Pierre-Laporte		☞		
<b>G102</b>	Parc de l'Engouevent	☞	☞ ☞	☞ ☞ ☞ ☞ ☞ ☞	☞ ☞
<b>Parc de voisinage</b>					
<b>G088</b>	Parc Maurice		☞	☞ ☞ ☞ ☞ ☞	
<b>G089</b>	Parc Saint-Denis			☞ ☞ ☞ ☞	
<b>G091</b>	Parc de la Volière	☞		☞ ☞ ☞ ☞ ☞	☞
<b>G095</b>	Parc du Croissant			☞ ☞ ☞ ☞ ☞	
<b>G096</b>	Parc Fafard			☞ ☞ ☞ ☞	
<b>G098</b>	Parc Ludovic-Ricard			☞ ☞ ☞ ☞ ☞	
<b>G100</b>	Parc du Havre			☞ ☞ ☞ ☞ ☞	☞
<b>G101</b>	Parc Terrasse-Mathieu			☞ ☞ ☞	
<b>G103</b>	Parc des Pionniers			☞ ☞	

- ☞ Jeux d'eau et pataugeoire
- ☞ Rampe de mise à l'eau
- ☞ Terrain de basketball
- ☞ Terrain de tennis
- ☞ Terrain de pickleball
- ☞ Terrain de soccer
- ☞ Terrain de balle
- ☞ Terrain de football
- ☞ Terrain de volleyball de plage
- ☞ Parc de planche à roulettes
- ☞ Aire de repos (pique-nique)
- ☞ Balançoire
- ☞ Aire de jeux 18 mois - 5 ans
- ☞ Aire de jeux 5 - 12 ans
- ☞ Entraînement extérieur
- ☞ Pétanque, fer
- ☞ Parc canin
- ☞ Jardin communautaire
- ☞ Chalet de parc
- ☞ Sentier de promenade
- ☞ Piste cyclable ou multifonctionnelle
- ☞ Patinoire sans bande
- ☞ Patinoire avec bande
- ☞ Anneau de glace
- ☞ Butte à glisser
- ☞ Piste de ski de fond

## Secteur G (Lachenaie)



### Description

Le secteur G se situe à l'extrémité ouest du territoire de Terrebonne et principalement d'usage agricole. Les secteurs résidentiels se trouvent en bordure de la rivière des Mille-Îles et à l'extrémité est du secteur. La zone est du secteur se retrouve donc isolée du reste du territoire de Terrebonne, mais plusieurs parcs y sont présents. Dans l'ensemble du secteur, on retrouve : neuf parcs de voisinages, quatre parcs de secteurs et trois parcs municipaux/urbains. Comme dans les autres secteurs, les terrains sportifs et les aires de jeux sont généralement bien répartis et diversifiés. Quelques parcs offrent des sentiers permettant le transit ou la promenade, mais plusieurs ont des surfaces abîmées ou sont très étroits, pouvant nuire à l'accessibilité des usagers. Quelques entrées de parcs sont aussi difficiles d'accès en raison de clôtures ou de bollard obstruant partiellement l'accès.

Une réfection majeure est prévue au parc du Croissant (G095) à long terme afin de bonifier l'offre récréative du parc. Le parc Arc-en-Ciel (G097) verra également son offre récréative bonifiée par la réfection du skatepark et l'ajout d'une patinoire couverte. Les autres interventions prévues visent surtout le maintien des installations, dont les aires de jeux et la qualité des sentiers.



## 6.3 Plan d'action des investissements

Le plan d'action du Plan directeur des parcs, des équipements et des plateaux extérieurs de la Ville de Terrebonne s'appuie sur les équipements et les parcs existants et à transformer pour les quinze prochaines années. La proposition de plan d'action prend la forme d'un tableau regroupant les différents secteurs avec la priorisation des investissements nécessaires pour la mise en place des équipements et des installations ainsi que pour les réparations proposées.

Ce plan d'intervention est réparti sur une période de quinze ans et divisé en trois phases de réalisation, soit :

- À court terme (1 à 5 ans)
- À moyen terme (6 à 10 ans)
- À long terme (11 à 15 ans)

## 6.4 Critères de priorisation des investissements

La priorisation des interventions dans les parcs existants est basée sur une multitude de critères résumés ci-dessous. Elle prend également en compte l'ensemble des activités réalisées précédemment, dont le portrait sociodémographique, les résultats du sondage et des consultations, l'inventaire des plateaux collectifs et récréatifs ainsi que le diagnostic des parcs et des équipements existants.

La sécurisation des espaces et des installations, la désuétude et le rafraîchissement sont les premiers éléments critiques pour les interventions à court terme (moins de cinq ans). À moyen et à long terme, les interventions proposées viennent plutôt bonifier les ambiances, les sentiers et l'éclairage. Cette portion inclut aussi les interventions de plus grande envergure, nécessitant une plus longue période de planification et de mise en œuvre.

Les interventions à court terme visent donc essentiellement les aires de jeux, le mobilier et la qualité de l'accessibilité aux parcs (sentiers, entrées de parcs).

Pour les réfections majeures, la priorisation fut accordée en fonction de la désuétude des équipements et du nombre d'interventions simultanées à prévoir. S'ajoutèrent aussi comme critères de priorisation la qualité générale des aménagements et leur positionnement par rapport aux tendances actuelles (organisation spatiale, programmation, mobilier, etc).

Pour l'ensemble des interventions proposées, les critères énoncés ci-dessus sont jumelés avec une forte volonté afin d'assurer une équité entre la qualité des équipements offerts dans les différents secteurs, ainsi que de poursuivre l'objectif de créer des parcs pour tous, permettant de combler les besoins de l'ensemble de la population. Par exemple, l'implantation d'aires de jeux à accessibilité universelle dans chaque secteur fit partie des critères de priorisation.

Les nouvelles tendances en matière d'équipements sportifs, d'architecture de paysage et d'aménagement permettent également de comprendre les recommandations proposées dans certains parcs, comme l'implantation de certains types de terrain sportif ou modules de jeux adaptés (18 mois-5 ans, 5-12 ans).

La présence de plusieurs parcs riverains et les démarches entamées par la Ville en parallèle de ce plan directeur afin de bonifier l'offre d'accès aux berges ont également fait de leur mise en valeur un critère de priorisation. Ce type d'aménagement nécessitant généralement une planification de plus grande envergure, les investissements sont généralement prévus à moyen et long terme.

**Pour certains des investissements, il est à prévoir que les interventions proposées occasionneront des infrastructures supplémentaires nécessitant des coûts d'entretien et que ces coûts ne sont pas inclus aux différents investissements proposés. Les différents plateaux sportifs, par exemple, nécessitent le développement de diverses mesures de gestion de l'entretien des infrastructures. C'est notamment le cas de la remise en état des surfaces de jeu en gazon naturel qui doivent faire l'objet de travaux de régénération.**

**En ce qui a trait aux investissements relatifs à la réparation et à la réfection des différents modules de jeu, bien que les interventions proposées se soient entre autres basées sur la durée de vie normale des équipements, notons que des réévaluations futures des équipements sont à prévoir afin de s'assurer que les recommandations incluses au plan d'investissement sont toujours adaptées à la situation actuelle (sécurité et état des équipements).**

## 6.5 Programme d'investissement (court, moyen, long termes)

Vous trouverez, dans les pages suivantes, la compilation des interventions proposées à travers le réseau de parcs. Ce tableau établit la liste des priorités et des actions à entreprendre à court, moyen et long terme. Au total, la somme des coûts estimés pour l'ensemble des propositions correspond à un montant d'environ 71,5 millions \$ sur 15 ans (2022-2037).

À ce montant, une contingence de 40 % est intégrée aux montants anticipés pour l'ajout et la réfection d'équipement. Cette contingence vise à couvrir les imprévus, la planification et la réalisation de certains travaux préparatoires. Il est aussi à noter que le marché de la construction impose des coûts qui sont variables d'une année à l'autre. Notons également la présence de plusieurs autres projets spéciaux qui ne sont pas inclus dans le budget total annuel. Par exemple, la création du parc Gabrielle-Roy ou l'aménagement d'un centre aquatique au Parc de la Rivière.

Les prix ont été établis selon des prix standards du marché (2021), par type d'installation pour des parcs de voisinage, de quartier et municipaux. Par exemple, le prix des modules de jeux 18 mois-5 ans est généralement établi à 75 000 \$ pour un parc de voisinage, 90 000 \$ pour un parc de quartier, et 150 000 \$ pour un parc municipal, et ainsi de suite pour chaque installation. Pour chacun des articles, nous avons établi une liste d'éléments standards à intégrer qui pourra être personnalisée au moment de la sélection des équipements de chaque parc.

Selon la Politique de capitalisation, d'amortissement et de financement des immobilisations de la Ville de Terrebonne, le financement de ces montants doit se faire sur 10 ans, soit la moitié de la durée de vie utile maximale amortissable pour l'aménagement de parcs et de terrains de jeux<sup>1</sup>.

### — Fiches d'investissement individuelles

Les fiches d'investissement pour chacun des parcs peuvent être consultées dans la section précédente.

### — Présentation des grandes interventions

Les tableaux des pages suivantes montrent une synthèse de la priorisation de certaines grandes interventions, selon les thèmes mis de l'avant lors de la planification. Ils ne regroupent pas l'ensemble des interventions prévues, mais bien les projets phares du plan d'investissement.

### — Sommaire des investissements sur 15 ans

À la suite des tableaux des grandes d'interventions se trouve la synthèse des montant d'investissement par parcs à court, moyen et long terme pour les quinze prochaines années.

---

1. Ville de Terrebonne. (s.d.). *Politique de capitalisation, d'amortissement et de financement des immobilisations*. Récupéré de [https://www.ville.terrebonne.qc.ca/uploads/\\_bibliotheque\\_medias/documents/finances/2019/Politique\\_Capitalisation\\_Amortissement\\_FinancementImmobilisations2019.pdf](https://www.ville.terrebonne.qc.ca/uploads/_bibliotheque_medias/documents/finances/2019/Politique_Capitalisation_Amortissement_FinancementImmobilisations2019.pdf)

## Grandes interventions à court terme

#	Parc	Investissement	Année	Commentaire
<b>B027</b>	Parc Boisvert	450 000 \$	2026	Réfection complète
<b>A004</b>	Parc Charles-Édouard-Renaud	800 000 \$	2026	Réfection complète
<b>A010</b>	Parc de l'Hémérocalle	800 000 \$	2024	Réfection complète
<b>D044</b>	Parc des Bois-Francis	1 200 000 \$	2025	Réfection complète
<b>A019</b>	Parc du Ruisseau	1 000 000 \$	2026	Réfection complète
<b>E064</b>	Parc Dumont	450 000 \$	2026	Réfection complète
<b>E069</b>	Parc Fernand-Champagne	1 500 000 \$	2023	Réfection de l'aire de jeux et du jeu d'eau et de la patinoire
<b>A007</b>	Parc Forest	450 000 \$	2024	Réfection complète
<b>D041</b>	Parc Frontenac	750 000 \$	2023	Réfection complète
<b>A005</b>	Parc Jean-Guy-Chaput	500 000 \$	2025	Réfection de l'aire de jeux et du terrain de volleyball
<b>E070</b>	Parc Léveillé	450 000 \$	2025	Réfection et bonification de l'aire de jeux.
<b>D042</b>	Parc-école le Castelet	500 000 \$	2024	Réfection complète
<b>Skatepark</b>				
<b>B024</b>	Parc André-Guérard	400 000 \$	2025	Réfection complète
<b>C030</b>	Parc Louis-Gilles-Ouimet	400 000 \$	2023	Réfection complète
<b>A011</b>	Parc Philippe-Villeneuve	750 000 \$	2023	Réfection complète
<b>Basketball</b>				
<b>A004</b>	Parc Charles-Édouard-Renaud	*	2026	Réfection
<b>E072</b>	Parc Daunais	30 000 \$	2023	Réfection
<b>D044</b>	Parc des Bois-Francis	*	2025	Réfection
<b>Soccer</b>				
<b>A011</b>	Parc Philippe-Villeneuve	1 200 000 \$	2022	Synthétisation du terrain de soccer
<b>Parc canin</b>				
<b>B024</b>	Parc André-Guérard	100 000 \$	2022	Intégration d'un nouveau parc canin
<b>A019</b>	Parc du Ruisseau	50 000 \$	2026	Mise aux normes du parc existant
<b>F087</b>	Parc Dumais	140 000 \$	2022	Mise aux normes du parc existant, incluant l'éclairage du sentier menant au parc canin
<b>Volleyball</b>				
<b>D053</b>	Parc Angora	75 000 \$	2022	Relocalisation du terrain existant, incluant bordure et mobilier.
<b>G093</b>	Parc des Grands-prés	75 000 \$	2022	Relocalisation du terrain, incluant bordure et mobilier
<b>A011</b>	Parc Philippe-Villeneuve	75 000 \$	2023	Réfection, incluant bordure et mobilier

\* Montant inclus dans la réfection majeure du parc

#	Parc	Investissement	Année	Commentaire
<b>Jardin communautaires</b>				
<b>E077</b>	Parc Donat-Bélisle	100 000 \$	2023	Jardin communautaire
<b>Jeux d'eau</b>				
<b>A010</b>	Parc de l'Hémérocalle	*	2024	Réfection
<b>A019</b>	Parc du Ruisseau	*	2026	Réfection
<b>D041</b>	Parc Frontenac	*	2023	Réfection
<b>E062</b>	Parc-école Armand-Corbeil	200 000 \$	2025	Réfection
<b>D057</b>	Parc-école Esther-Blondin	200 000 \$	2025	Réfection
<b>Intégration d'une aire de jeux AU</b>				
<b>A011</b>	Parc Philippe-Villeneuve	650 000 \$	2023	Aire de jeux respectant les critères d'accessibilité universelle
<b>F085</b>	Parc de l'Îles-des-Lys	650 000 \$	2024	Aire de jeux respectant les critères d'accessibilité universelle
<b>E062</b>	Parc-école Armand-Corbeil	650 000 \$	2025	Aire de jeux respectant les critères d'accessibilité universelle
<b>Mise en valeur des berges/accès rivière</b>				
<b>G090</b>	Parc les Berges Aristides-Laurier	30 000 \$	2023	Contact physique

Description du projet	Investissement	Année	Commentaire
<b>Projets spéciaux</b>			
Réaménagement dans l'île-des-Moulins pour l'égue du 350e anniversaire de la Ville de Terrebonne, construction de la Maison du Meunier.	15 000 000 \$	2022	
Halte Desjardins	45 000 \$	2023	Aménagement d'un contact physique avec l'eau.
Baseball - Parcs multiples	600 000 \$	2023	Bonification de l'équipement des terrains de balle : Abri pour joueur, table de marqueur, cage de frappeur, éclairage
Parcs des Méandres et de l'Étiage (secteur F)	800 000 \$	2024	Réaménagement des parcs et amélioration de leur connectivité. Mise en valeur du milieu riverain.
Aménagement du parc municipal Gabrielle-Roy Phase 1	3 500 000 \$	2024	
Aménagement du parc municipal Gabrielle-Roy Phase 2	5 000 000 \$	2025	
Aménagement du parc municipal Gabrielle-Roy Phase 3	6 500 000 \$	2026	



**Grandes interventions à moyen terme**

#	Parc	Investissement	Année	Commentaire
<b>E063</b>	Parc Saint-Malo	450 000 \$	2027	Réfection complète
<b>D058</b>	Parc Vaillant	1 500 000 \$	2027	Ambiance, sentiers, sécurité, stationnement, drainage
<b>E072</b>	Parc Daunais	1 000 000 \$	2029	Réfection complète, exclut tennis et jeux d'eau
<b>A006</b>	Parc du Geai-Bleu	650 000 \$	2029	Réfection de l'aire de jeux et des sentiers
<b>E068</b>	Parc-école Saint-Louis	600 000 \$	2029	Réfection complète
<b>D038</b>	Parc de l'Étincelle	1 500 000 \$	2030	Réfection complète
<b>C030</b>	Parc Louis-Gilles-Ouimet	3 500 000 \$	2030	Réfection complète (excluant le skatepark)
<b>D036</b>	Parc Melbourne	450 000 \$	2031	Réfection complète
<b>F086</b>	Parc Tournant-des-Rives	450 000 \$	2031	Réfection complète
<b>Patinoire couverte</b>				
<b>G097</b>	Parc Arc-en-Ciel	1 650 000 \$	2027	Inclus la réfection de la surface
<b>C030</b>	Parc Louis-Gilles-Ouimet	*	2030	Inclus la réfection de la surface
<b>A014</b>	Parc du Boisé	1 650 000 \$	2031	Inclus la réfection de la surface
<b>F081</b>	Parc Charles-Bruneau	1 650 000 \$	2032	Inclus la réfection de la surface
<b>Skatepark</b>				
<b>G097</b>	Parc Arc-en-Ciel	600 000 \$	2027	Réfection complète
<b>D053</b>	Parc Angora	400 000 \$	2028	Réfection complète
<b>Basketball</b>				
<b>D053</b>	Parc Angora	50 000 \$	2028	Réfection et ajout de clôtures
<b>Jeux d'eau</b>				
<b>G097</b>	Parc Arc-en-Ciel	200 000 \$	2027	Réfection
<b>D053</b>	Parc Angora	200 000 \$	2028	Réfection
<b>D034</b>	Parc Comtois	200 000 \$	2028	Réfection
<b>A006</b>	Parc du Geai-Bleu	200 000 \$	2029	Réfection
<b>C030</b>	Parc Louis-Gilles-Ouimet	*	2030	
<b>Intégration d'une aire de jeux AU</b>				
<b>D053</b>	Parc Angora	650 000 \$	2028	Aire de jeux respectant les critères d'accessibilité universelle
<b>C030</b>	Parc Louis-Gilles-Ouimet	*	2030	Aire de jeux respectant les critères d'accessibilité universelle

Description du projet	Investissement	Année	Commentaire
<b>Projets spéciaux</b>			
Parc de la rivière	15 000 000 \$	2028	Aménagement d'un centre aquatique nature, incluant piscine ou plage et accès à la rivière pour les embarcations

**Grandes interventions à long terme**

#	Parc	Investissement	Commentaire
<b>D056</b>	Parc de Pontoise	500 000 \$	Réfection complète
<b>D060</b>	Parc Longchamps	650 000 \$	Réfection et bonification de l'offre récréative
<b>D061</b>	Parc de Vérone	500 000 \$	Réfection et bonification de l'offre récréative
<b>G095</b>	Parc du Croissant	250 000 \$	Bonification de l'offre récréative
<b>Patinoire couverte</b>			
<b>B024</b>	Parc André-Guérard	1 650 000 \$	Inclus la réfection de la surface
<b>E062</b>	Parc Armand-Corbeil	1 650 000 \$	Inclus la réfection de la surface
<b>Skatepark</b>			
<b>F081</b>	Parc Charles-Bruneau	400 000 \$	Réfection complète
<b>F085</b>	Parc de l'Îles-des-Lys	400 000 \$	Réfection complète
<b>F085</b>	Parc de l'Îles-des-Lys	400 000 \$	Réfection complète
<b>Jeux d'eau</b>			
<b>B024</b>	Parc André-Guérard	200 000 \$	Réfection
<b>E072</b>	Parc Daunais	200 000 \$	Réfection
<b>Mise en valeur des berges/accès rivière</b>			
<b>D061</b>	Parc de Vérone	50 000 \$	Intégration d'un aménagement valorisant un contact visuel à l'eau

Description du projet	Investissement	Commentaire
<b>Projets spéciaux</b>		
Aménagement du parc municipal PAT 13 dans le secteur Urbanova	10 000 000 \$	
Aménagement d'un parc canin dans le secteur Urbanova	100 000 \$	

\* Montant inclus dans la réfection majeure du parc

**Sommaire des investissements sur 15 ans**

NOM DU PARC	TYPE	SECTEUR	SUPERFICIE	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME	TOTAL DES INTERVENTIONS	TOTAL DES INTERVENTIONS	
				(ANNÉE 1 À 5)	(ANNÉE 6 À 10)	(ANNÉE 11 À 15)		(Incluant planification, préparation de site et contingence) (40%)	
A001	Parc Rose-des-Vents	voisinage	A	609	3 000,00 \$	152 500,00 \$	- \$	155 500,00 \$	217 700,00 \$
A002	Parc-école Saint-Joachim	voisinage	A	3987	- \$	16 250,00 \$	- \$	16 250,00 \$	22 750,00 \$
A003	Parc des Aînés	voisinage	A	1041	- \$	- \$	7 500,00 \$	7 500,00 \$	10 500,00 \$
A004	Parc Charles-Édouard-Renaud	secteur	A	7986	800 000,00 \$	- \$	126 000,00 \$	926 000,00 \$	1 296 400,00 \$
A005	Parc Jean-Guy-Chaput	secteur	A	11445	500 000,00 \$	- \$	120 000,00 \$	620 000,00 \$	868 000,00 \$
A006	Parc du Geai-Bleu	secteur	A	23338	70 000,00 \$	850 000,00 \$	- \$	920 000,00 \$	1 288 000,00 \$
A007	Parc Forest	voisinage	A	1187	450 000,00 \$	- \$	- \$	450 000,00 \$	630 000,00 \$
A008	Parc Trudel	secteur	A	13355	111 500,00 \$	- \$	- \$	111 500,00 \$	156 100,00 \$
A009	Parc de l'Hortensia	secteur	A	13070	30 000,00 \$	349 500,00 \$	- \$	379 500,00 \$	531 300,00 \$
A010	Parc de l'Hémérocalle	voisinage	A	9145	800 000,00 \$	- \$	165 000,00 \$	965 000,00 \$	1 351 000,00 \$
A011	Parc Philippe-Villeneuve	municipal	A	79786	2 731 500,00 \$	- \$	- \$	2 731 500,00 \$	3 824 100,00 \$
A012	Parc Laurier	secteur	A	15141	32 000,00 \$	269 750,00 \$	- \$	301 750,00 \$	422 450,00 \$
A013	Parc-école du Boisé	voisinage	A	10273	53 900,00 \$	206 000,00 \$	- \$	259 900,00 \$	363 860,00 \$
A014	Parc du Boisé	municipal	A	44375	28 000,00 \$	1 650 000,00 \$	- \$	1 678 000,00 \$	2 349 200,00 \$
A015	Parc des Coccinelles	voisinage	A	11410	181 050,00 \$	127 200,00 \$	78 000,00 \$	386 250,00 \$	540 750,00 \$
A016	Parc-école l'Orée des bois	voisinage	A	2981	113 500,00 \$	213 875,00 \$	- \$	327 375,00 \$	458 325,00 \$
A017	Parc des Mésanges	voisinage	A	9534	94 500,00 \$	- \$	177 000,00 \$	271 500,00 \$	380 100,00 \$
A018	Parc Guillemette	voisinage	A	13504	232 550,00 \$	52 000,00 \$	- \$	284 550,00 \$	398 370,00 \$
A019	Parc du Ruisseau	secteur	A	29202	1 050 000,00 \$	- \$	- \$	1 050 000,00 \$	1 470 000,00 \$
A020	Parc du Ruisseau Noir	voisinage	A	1066	- \$	22 000,00 \$	- \$	22 000,00 \$	30 800,00 \$
A021	Parc Gérôme	voisinage	A	5451	- \$	111 350,00 \$	75 000,00 \$	186 350,00 \$	260 890,00 \$
B022	Parc Bigras	secteur	B	18217	25 000,00 \$	338 100,00 \$	15 000,00 \$	378 100,00 \$	529 340,00 \$
B023	Parc Roch-Juteau	voisinage	B	875	- \$	75 000,00 \$	9 000,00 \$	84 000,00 \$	117 600,00 \$
B024	Parc André-Guérard	municipal	B	39567	526 500,00 \$	- \$	1 850 000,00 \$	2 376 500,00 \$	3 327 100,00 \$
B025	Parc Paradis	voisinage	B	2641	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
B026	Parc de Montpellier	voisinage	B	9160	- \$	235 600,00 \$	21 000,00 \$	256 600,00 \$	359 240,00 \$
B027	Parc Boisvert	voisinage	B	5802	450 000,00 \$	- \$	- \$	450 000,00 \$	630 000,00 \$
B028	Parc des Vignes	secteur	B	8086	- \$	354 700,00 \$	16 000,00 \$	370 700,00 \$	518 980,00 \$
C029	Parc de la Pommeraie	secteur	C	15628	4 000,00 \$	279 500,00 \$	89 000,00 \$	372 500,00 \$	521 500,00 \$
C030	Parc Louis-Gilles-Ouimet	secteur	C	27841	575 000,00 \$	3 500 000,00 \$	- \$	4 075 000,00 \$	5 705 000,00 \$
C031	Parc Marcel-De La Sablonnière	municipal	C	51002	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
C032	Parc de la Rivière	municipal	C	181461	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
D033	Parc Havre-du-Lac	voisinage	D	20401	- \$	201 000,00 \$	9 000,00 \$	210 000,00 \$	294 000,00 \$
D034	Parc Comtois	secteur	D	22319	150 000,00 \$	479 300,00 \$	- \$	629 300,00 \$	881 020,00 \$
D035	Parc de la Pinière	voisinage	D	9394	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
D036	Parc Melbourne	voisinage	D	3011	90 000,00 \$	450 000,00 \$	- \$	540 000,00 \$	756 000,00 \$
D037	Parc de Poitiers	voisinage	D	5776	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
D038	Parc de l'Étincelle	secteur	D	29077	- \$	1 500 000,00 \$	- \$	1 500 000,00 \$	2 100 000,00 \$

NOM DU PARC	TYPE	SECTEUR	SUPERFICIE	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME	TOTAL DES INTERVENTIONS	TOTAL DES INTERVENTIONS	
				(ANNÉE 1 À 5)	(ANNÉE 6 À 10)	(ANNÉE 11 À 15)		(Incluant planification, préparation de site et contingence) (40%)	
D039	Parc-école de l'Étincelle	voisinage	D	768	90 000,00 \$	- \$	- \$	90 000,00 \$	126 000,00 \$
D040	Parc Larochelle	voisinage	D	6849	- \$	115 000,00 \$	- \$	115 000,00 \$	161 000,00 \$
D041	Parc Frontenac	voisinage	D	7241	750 000,00 \$	- \$	- \$	750 000,00 \$	1 050 000,00 \$
D042	Parc-école le castelet	voisinage	D	10913	500 000,00 \$	- \$	- \$	500 000,00 \$	700 000,00 \$
D043	Parc le Castelet	secteur	D	13400	168 000,00 \$	15 000,00 \$	31 550,00 \$	214 550,00 \$	300 370,00 \$
D044	Parc des Bois-Francis	secteur	D	11747	1 250 000,00 \$	- \$	- \$	1 250 000,00 \$	1 750 000,00 \$
D045	Parc Joseph-Bourgouin	municipal	D	58851	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
D046	Parc des Outardes	voisinage	D	9219	- \$	235 250,00 \$	- \$	235 250,00 \$	329 350,00 \$
D047	Parc des Tilleuls	voisinage	D	12335	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
D048	Parc du Gouffre	secteur	D	17207	28 500,00 \$	- \$	- \$	28 500,00 \$	39 900,00 \$
D049	Parc de la Grotte	voisinage	D	5641	30 000,00 \$	- \$	15 000,00 \$	45 000,00 \$	63 000,00 \$
D050	Parc Vallée-des-Rois	voisinage	D	36211	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
D051	Parc écologique de la Coulée	urbain regionale	D	214985	50 000,00 \$	- \$	- \$	50 000,00 \$	70 000,00 \$
D052	Parc-école de la Sablière	voisinage	D	9359	15 000,00 \$	288 000,00 \$	57 000,00 \$	360 000,00 \$	504 000,00 \$
D053	Parc Angora	municipal	D	135822	95 000,00 \$	1 130 000,00 \$	- \$	1 225 000,00 \$	1 715 000,00 \$
D054	Parc de Cazaux	voisinage	D	2676	- \$	7 000,00 \$	200 000,00 \$	207 000,00 \$	289 800,00 \$
D055	Parc Simone-Berthiaume	voisinage	D	4910	17 800,00 \$	30 000,00 \$	100 000,00 \$	147 800,00 \$	206 920,00 \$
D056	Parc de Pontoise	voisinage	D	2237	- \$	- \$	500 000,00 \$	500 000,00 \$	700 000,00 \$
D057	Parc-école Esther-Blondin	voisinage	D	1412	292 250,00 \$	- \$	- \$	292 250,00 \$	409 150,00 \$
D058	Parc Vaillant	municipal	D	118058	17 000,00 \$	1 500 000,00 \$	- \$	1 517 000,00 \$	2 123 800,00 \$
D059	Parc de Varennes	voisinage	D	2076	- \$	210 000,00 \$	- \$	210 000,00 \$	294 000,00 \$
D060	Parc Longchamps	voisinage	D	13703	- \$	- \$	650 000,00 \$	650 000,00 \$	910 000,00 \$
D061	Parc de Vérone	voisinage	D	10741	123 800,00 \$	15 000,00 \$	500 000,00 \$	638 800,00 \$	894 320,00 \$
E062	Parc-école Armand-Corbeil	municipal	E	45573	900 000,00 \$	80 000,00 \$	1 650 000,00 \$	2 630 000,00 \$	3 682 000,00 \$
E063	Parc Saint-Malo	voisinage	E	7502	- \$	450 000,00 \$	- \$	450 000,00 \$	630 000,00 \$
E064	Parc Dumont	voisinage	E	852	450 000,00 \$	- \$	- \$	450 000,00 \$	630 000,00 \$
E065	Parc Saint-Sacrement	urbain	E	21690	25 000,00 \$	30 000,00 \$	- \$	55 000,00 \$	77 000,00 \$
E066	Parc Jacques-Cournoyer	voisinage	E	3516	- \$	244 200,00 \$	- \$	244 200,00 \$	341 880,00 \$
E067	Parc-école Léopold-Gravel	voisinage	E	4219	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
E068	Parc-école Saint-Louis	voisinage	E	6590	- \$	600 000,00 \$	- \$	600 000,00 \$	840 000,00 \$
E069	Parc Fernand-Champagne	secteur	E	5259	1 500 000,00 \$	- \$	- \$	1 500 000,00 \$	2 100 000,00 \$
E070	Parc Léveillé	secteur	E	9682	450 000,00 \$	- \$	- \$	450 000,00 \$	630 000,00 \$
E071	Parc Léandre-Beausoleil	urbain	E	32292	- \$	3 500,00 \$	- \$	3 500,00 \$	4 900,00 \$
E072	Parc Daunais	secteur	E	8293	30 000,00 \$	1 000 000,00 \$	200 000,00 \$	1 230 000,00 \$	1 722 000,00 \$
E073	Parc de la Pointe-de-l'île	urbain	E	19374	47 500,00 \$	7 000,00 \$	- \$	54 500,00 \$	76 300,00 \$
E074	Parc de l'île-des-Moulins	urbain regionale	E	46037	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
E075	Parc du Souvenir	urbain	E	13303	- \$	351 020,00 \$	135 000,00 \$	486 020,00 \$	680 428,00 \$
E076	Parc les Jardins Vitré	urbain	E	402	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$

NOM DU PARC	TYPE	SECTEUR	SUPERFICIE	COURT TERME	MOYEN TERME	LONG TERME	TOTAL DES INTERVENTIONS	TOTAL DES INTERVENTIONS (Incluant planification, préparation de site et contingence) (40%)	
				(ANNÉE 1 À 5)	(ANNÉE 6 À 10)	(ANNÉE 11 À 15)			
E077	Parc Donat-Bélisle	voisinage	E	35602	176 500,00 \$	- \$	- \$	176 500,00 \$	247 100,00 \$
F078	Parc des Vignobles	municipal	F	58288	- \$	- \$	132 000,00 \$	132 000,00 \$	184 800,00 \$
F079	Parc de Chablis	voisinage	F	5501	9 400,00 \$	- \$	- \$	9 400,00 \$	13 160,00 \$
F080	Parc Valençay	secteur	F	12113	- \$	46 750,00 \$	- \$	46 750,00 \$	65 450,00 \$
F081	Parc Charles-Bruneau	municipal	F	40291	10 000,00 \$	1 712 000,00 \$	400 000,00 \$	2 122 000,00 \$	2 970 800,00 \$
F082	Parc Sarrazin	secteur	F	9574	71 100,00 \$	- \$	- \$	71 100,00 \$	99 540,00 \$
F083	Parc Florent	voisinage	F	2122	7 000,00 \$	174 000,00 \$	- \$	181 000,00 \$	253 400,00 \$
F084	Parc des Méandres	voisinage	F	2318	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
F085	Parc de l'Îles-des-Lys	secteur	F	15874	814 550,00 \$	- \$	400 000,00 \$	1 214 550,00 \$	1 700 370,00 \$
F086	Parc Tournant-des-Rives	voisinage	F	3057	136 800,00 \$	450 000,00 \$	- \$	586 800,00 \$	821 520,00 \$
F087	Parc Dumais	municipal	F	34047	221 000,00 \$	40 000,00 \$	- \$	261 000,00 \$	365 400,00 \$
G088	Parc Maurice	voisinage	G	2419	- \$	265 300,00 \$	12 000,00 \$	277 300,00 \$	388 220,00 \$
G089	Parc Saint-Denis	voisinage	G	943	- \$	- \$	53 800,00 \$	53 800,00 \$	75 320,00 \$
G090	Parc les Berges Aristides-Laurier	urbain	G	57613	40 000,00 \$	- \$	- \$	40 000,00 \$	56 000,00 \$
G091	Parc de la Volière	voisinage	G	4990	165 000,00 \$	68 000,00 \$	28 500,00 \$	261 500,00 \$	366 100,00 \$
G092	Parc Louis-Laberge	municipal	G	23822	150 000,00 \$	418 000,00 \$	7 500,00 \$	575 500,00 \$	805 700,00 \$
G093	Parc des Grands-Prés	secteur	G	12107	83 000,00 \$	3 000,00 \$	60 000,00 \$	146 000,00 \$	204 400,00 \$
G094	Parc Pierre-Le Gardeur	secteur	G	17597	286 800,00 \$	36 000,00 \$	90 000,00 \$	412 800,00 \$	577 920,00 \$
G095	Parc du Croissant	voisinage	G	4003	24 000,00 \$	190 300,00 \$	274 000,00 \$	488 300,00 \$	683 620,00 \$
G096	Parc Fafard	voisinage	G	3091	3 000,00 \$	15 500,00 \$	- \$	18 500,00 \$	25 900,00 \$
G097	Parc Arc-en-Ciel	municipal	G	62540	83 000,00 \$	2 450 000,00 \$	- \$	2 533 000,00 \$	3 546 200,00 \$
G098	Parc Ludovic Ricard	voisinage	G	2226	3 000,00 \$	198 400,00 \$	8 000,00 \$	209 400,00 \$	293 160,00 \$
G099	Parc Pierre-Laporte	secteur	G	37447	3 500,00 \$	90 000,00 \$	- \$	93 500,00 \$	130 900,00 \$
G100	Parc du Havre	voisinage	G	4623	- \$	230 000,00 \$	- \$	230 000,00 \$	322 000,00 \$
G101	Parc Terrasse-Mathieu	voisinage	G	15754	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
G102	Parc de l'Engouevent	secteur	G	12037	- \$	190 000,00 \$	197 000,00 \$	387 000,00 \$	541 800,00 \$
G103	Parc des Pionniers	voisinage	G	2483	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$
				<b>TOTAL</b>	<b>18 219 500,00 \$</b>	<b>24 321 845,00 \$</b>	<b>8 458 850,00 \$</b>	<b>51 000 195,00 \$</b>	<b>71 400 273,00 \$</b>



<b>PROJETS SPÉCIAUX</b>		
AMÉNAGEMENT D'UN CONTACT PHYSIQUE AVEC L'EAU	Halte Desjardins	45 000,00 \$
BONIFICATION DE L'ÉQUIPEMENT DES TERRAINS DE BALLE: ABRIS POUR JOUEURS, TABLES DE MARQUEUR, CAGE DE FRAPPEUR	Parc multiples	600 000,00 \$
RÉAMÉNAGEMENT DES PARCS ET AMÉLIORATION DE LEUR CONNECTIVITÉ. MISE EN VALEUR DU MILIEU RIVERAIN.	Parcs des Méandres et de l'Étiage (F)	800 000,00 \$
RÉAMÉNAGEMENT POUR LE LÈGUE DU 350 <sup>e</sup> , CONSTRUCTION DE LA MAISON MEUNIER	Parc des Moulins (E074)	15 000 000,00 \$
AMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL GABRIELLE-ROY - PHASE 1	Urbanova ( C )	3 500 000,00 \$
AMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL GABRIELLE-ROY - PHASE 2	Urbanova ( C )	5 000 000,00 \$
AMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL GABRIELLE-ROY - PHASE 3	Urbanova ( C )	6 500 000,00 \$
AMÉNAGEMENT D'UN CENTRE AQUATIQUE NATURE, INCLUANT PISCINE OU PLAGE ET ACCÈS POUR EMBARCATIONS	Parc de la Rivière (C032)	15 000 000,00 \$
AMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL PAT 13	Urbanova ( C )	10 000 000,00 \$
AMÉNAGEMENT D'UN PARC CANIN	Urbanova ( C )	100 000,00 \$
<b>TOTAL</b>		<b>56 545 000,00 \$</b>

